

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 18 décembre 2015

- Appel nominal.

- Désignation d'un secrétaire.

**- Communication thématique :
Sécurité : quels enjeux à Nantes ?**

Pages 60 à 84

- | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------|
| 1 | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 – Approbation. | <i>Page 7</i> | Mme le MAIRE |
| 2 | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | <i>Pages 7 et 8</i> | Mme le MAIRE |
| 3 | - Budget primitif 2016 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation. | <i>Pages 8 à 28</i> | M. BOLO |
| 4 | - Vote des taux 2016 des 3 taxes directes locales – Approbation. | <i>Page 29</i> | M. BOLO |
| 5 | - Subventions au titre des actions éducatives – Approbation. | <i>Pages 29 et 30</i> | Mme NAEL |
| 6 | - Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits, attributions des subventions facultatives et participation au titre de l'aide sociale à la restauration – Conventions - Approbation | <i>Pages 30 à 33</i> | M. BOLO |
| 7 | - Politiques publiques Petite enfance, Éducation et Adolescence-Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation. | <i>Pages 33 à 35</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 8 | - Associations Petite Enfance - Répartition de subventions – Approbation. | <i>Page 35</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 9 | - Associations Adolescence et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation. | <i>Pages 35 et 36</i> | M. MARTIN |

10	- Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 36 et 37</i>	M. SALECROIX
11	- Bureau des projets - Fonds de Soutien à l'Initiative Citoyenne (FSIC) - Dispositif de subventionnement associé – Approbation.	<i>Pages 38 à 42</i>	M. HUARD
12	- Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 42 et 43</i>	M. REBOUH
13	- Plan handball IV 2015/2018 – Convention d'objectifs – Approbation.	<i>Pages 43 et 44</i>	M. REBOUH
14	- Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 45 et 46</i>	Mme BASSAL
15	- Espace Simone de Beauvoir – Renouvellement du projet associatif – Convention pluriannuelle 2016-2018 – Approbation.	<i>Pages 46 à 49</i>	Mme FAVENNEC
16	- Contrat d'Action territorial de Tranquillité Publique de la ville de Nantes 2016-2018 – Approbation.	<i>Pages 49 à 58</i>	M. NICOLAS
17	- Contrat d'Action territorial de Tranquillité Publique Transport de la ville de Nantes 2016-2018 – Approbation.	<i>Pages 58 et 59</i>	M. NICOLAS
18	- Sécurité et Tranquillité publique – Convention de Coordination entre la police municipale et la police nationale – Approbation.	<i>Pages 59 et 60</i>	M. NICOLAS
19	- Programme local de l'habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Avis de la Ville de Nantes.	<i>Pages 84 à 90</i>	Mme CHIRON
20	- Ville amie des enfants – Renouvellement du titre pour la période 2014/2020 – Approbation.	<i>Pages 90 à 92</i>	M. MARTIN
21	- Politique publique « familles et parentalité » – Quatrième répartition de subventions – Approbation.	<i>Page 92 et 93</i>	Mme SALOMON
22	- Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Approbation du principe.	<i>Page 94</i>	Mme NAEL
23	- ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Avenant n° 6 au contrat de délégation de service public – Approbation.	<i>Pages 94 et 95</i>	M. BOLO
24	- Charte de la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé – Approbation.	<i>Pages 95 et 96</i>	Mme BENÂTRE
25	- Politique publique en faveur des personnes âgées – Convention avec l'association Office des Retraités et des Personnes Agées de Nantes (ORPAN) – Approbation.	<i>Pages 96 et 97</i>	Mme BASSAL
26	- Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Approbation.	<i>Pages 97 et 98</i>	M. SALAUN

- | | | | |
|----|--|-------------------------|---------------|
| 27 | - Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation. | <i>Pages 98 et 99</i> | Mme BASSAL |
| 28 | - Associations culturelles – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Pages 99 à 101</i> | M. MARTINEAU |
| 29 | - Associations culturelles – Conventions – Approbation. | <i>Page 101</i> | M. SEASSAU |
| 30 | - Lecture publique et associations culturelles – Conventions – Approbation. | <i>Pages 102 et 103</i> | M. SEASSAU |
| 31 | - Politique publique du patrimoine – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Subvention – Approbation. | <i>Page 103</i> | M. CHATEAU |
| 32 | - Association Ecopôle CPIE Pays de Nantes – Convention cadre 2016/2018 – Approbation. | <i>Pages 104 et 105</i> | M. QUERO |
| 33 | - Aménagement des terrains familiaux communaux locatifs – Sollicitation du fonds de concours « habitat adapté » auprès de Nantes Métropole – Approbation. | <i>Page 105</i> | M.ROBERT |
| 34 | - Ouverture des commerces le dimanche en 2016 – Avis du Conseil municipal. | <i>Pages 105 à 108</i> | M. BOLO |
| 35 | - Transactions foncières diverses – Approbation. | <i>Pages 108 et 109</i> | Mme LEFRANC |
| 36 | - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. | <i>Pages 109 et 111</i> | Mme LEFRANC |
| 37 | - Plan de mobilité interne des agents de la Ville de Nantes – Convention avec la SEMITAN – Approbation. | <i>Page 111</i> | Mme LEFRANC |
| 38 | - Tarification solidaire des Transports – Convention de gestion et modalités d'organisation avec la SEMITAN – Approbation. | <i>Pages 111 à 114</i> | Mme TOUCHEFEU |
| 39 | - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Convention – Approbation. | <i>Pages 114 et 116</i> | M. CHATEAU |
| 40 | - SPL Nantes Métropole Aménagement – Financement du portage immobilier des murs commerciaux de la concession d'aménagement Boucherie - Emprunt de 7 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne - Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 80 % - Convention - Approbation. | <i>Page 116</i> | M. BOLO |
| 41 | - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. | <i>Page 116</i> | M. BOLO |

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : MM. BOLO, ROBERT, Mme CHIRON, MM. SEASSAU, CHATEAU, HUARD, REBOUH, NICOLAS, MARTINEAU, Mmes CHOQUET, BENÂTRE, BASSAL, TOUCHEFEU, BIR, M. ASSEH, Mmes RODRIGUEZ, PIAU, M. MARTIN, Mmes PADOVANI, HAKEM, LEFRANC, NAEL, MM. TRICHET, BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, MM. MOREAU, LE BRUN, Mmes BOCHER, SOTTER, BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, MM. MARAIS, GUISSÉ, Mme FAVENNEC, MM. SOBCHAK, QUERO, MAUDUIT, Mmes COPPEY, LAERNOES, MM. BELHAMITI, DEMIREL, SALECROIX, SALAÛN, Mme RIO, MM. RENEAUME, ROUSSELY, Mmes GUERRA, KRYSMANN, Mme HOUËL, M. GRÉLARD, Mme HAMEL, MM. BAINVEL, RICHARD, STEKR-RIDEL, FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont excusés : Mme DANIEL (pouvoir à M. ROBERT), M. NOURY (pouvoir à Mme SALOMON), Mme BASSANI-PILLOT (pouvoir à Mme CHOQUET), Mme MEZIANE (pouvoir à M. MARAIS), M. JUNIQUE (pouvoir à M. CHATEAU), Mme CISSE (pouvoir à Mme BASSAL), Mme GARNIER (pouvoir à M. RENEAUME).

Secrétaire

Mme CHOQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

V – 7

Mme LE MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

Mme le Maire procède à l'appel.

Mme LE MAIRE – Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Je vous propose que nous démarrions. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance, je propose que ce soit Catherine Choquet.

Mme LE MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 – Approbation

Mme LE MAIRE – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015, est-ce qu'il y a des remarques ? Des demandes de précisions ? Je soumetts donc au vote ce procès-verbal. Ce procès-verbal est donc adopté.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LE MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme LE MAIRE – Nous avons ensuite à prendre acte, comme traditionnellement, des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités. Chacune et chacun a reçu le compte rendu qui fait état de ces décisions. Est-ce qu'il y a des remarques ? Le Conseil municipal prend donc acte de ces décisions. Oui, Madame Hamel ?

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci Madame le Maire. Madame le Maire, nous voyons dans cette délibération passer un certain nombre d'associations et nous nous félicitons du soutien matériel que notre collectivité peut apporter au tissu associatif par la mise à disposition de locaux.

Néanmoins, sur les critères de mise à disposition des locaux aux associations, je suis un petit peu perdue. Permettez-moi, Madame le Maire, de parler de « maquis complet » entre les associations qui ont droit à la gratuité du loyer, celles qui louent à un prix modeste au mètre carré (cf. le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122), et que dire du Lieu unique, qui serait plus ou moins aux alentours de 140 euros le mètre carré du loyer, quand à comparatif égal, le mètre carré professionnel sur la même place pourrait être multiplié jusqu'à six ?

Dans le cadre de votre politique qui consiste à revoir les subventions aux associations, n'est-ce pas l'occasion d'une remise à plat claire et transparente sur ce sujet, pour que les règles soient les mêmes pour tout le monde ? Pourriez-vous nous préciser dans le détail les critères d'attribution de ces mises à disposition gracieuses de locaux, et la manière dont sont articulés les loyers préférentiels ? Je vous en remercie.

Mme LE MAIRE – Merci, l'Adjointe à la vie associative Aïcha Bassal vous répondra quand nous en serons aux délibérations qui concernent la vie associative, puisqu'évidemment tous les éléments que vous évoquez sont fixés de la manière la plus claire et la plus transparente possible. Mais je vous remercie d'avoir souligné ce point (je suis sûre que l'on aura l'occasion d'en débattre aujourd'hui) qui confirme l'engagement déterminé de la Ville de Nantes au côté des associations, et un engagement qui ne se résume pas effectivement (c'est pour cela que je vous remercie de l'avoir souligné) à un soutien sous forme de subventions, mais aussi à la mise à disposition des locaux, l'accompagnement humain par les Directions de la Ville. Notamment les conseils en ingénierie ou encore le Centre de ressources de la vie associative sont autant

V – 8

de leviers, de moyens que la Ville se donne pour accompagner le tissu associatif pour lequel vous connaissez notre attachement profond. Aïcha Bassal vous répondra quand l'ordre du jour nous amènera sur ce sujet précis.

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Budget primitif 2016 – Vote du budget principal et du budget annexe fossoyage – Approbation

Mme LE MAIRE – Chers collègues, je vous propose que nous passions à un temps important de ce Conseil municipal puisqu'il s'agit du budget. La semaine aura été dense de ce point de vue, puisque mardi, au Conseil métropolitain, nous avons adopté le budget qui nous a permis de voter, et sur certaines délibérations à l'unanimité, les grands engagements de ce mandat.

Nous avons parlé des projets d'avenir pour la Métropole et donc pour la Ville de Nantes. Nous avons évoqué la gare, nous avons évoqué le MIN qui contribuera à rééquilibrer les emplois entre le sud et le nord de l'agglomération, et nous avons engagé très concrètement autant de chantiers majeurs que sont l'augmentation du busway passé au tout électrique, la ligne C9, ou encore l'engagement des travaux sur Feydeau-Commerce ou sur le site de l'ancienne maison d'arrêt.

Je l'évoque ce matin puisque chacun mesure – chacun comprend que le budget de la Ville de Nantes qui s'est élaboré dans le contexte contraint que chacune et chacun mesure – a été imaginé, pensé, élaboré en complémentarité avec notre action métropolitaine, et que ce projet est bien placé sous le signe de la proximité, sous le signe du concret.

La responsabilité d'une grande Ville comme la nôtre est à la fois de proposer un cap, une vision, un chemin, mais aussi des solutions pratiques, pragmatiques, pour faciliter la vie, pour illustrer ce que j'ai appelé la « ville facile », la manière dont nous accompagnons les Nantais à chaque étape de leur vie. C'est donc fidèle à cet engagement, avec les priorités qui sont les nôtres... Parce qu'un budget ce n'est jamais qu'un exercice budgétaire et technique. C'est d'abord la traduction du sens, la traduction du cap politique, la traduction des priorités (éducation, culture, sécurité, transition écologique). Et vous le verrez : ce budget est donc conforme au cap que nous nous sommes fixé. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci Madame le Maire. Effectivement, dans la droite ligne du Débat d'Orientations Budgétaires dont nous avons débattu justement il y a déjà quelques semaines, ce budget 2016 est un budget qui se veut raisonné pour les raisons que vous connaissez, mais que vous allez vite réappréhender. Il concilie donc l'ambition qui est celle que nous portons pour notre ville, la proximité avec la qualité des services qui est attendue pour nos concitoyens, la qualité de ce service et la préservation des grands équilibres financiers puisque naturellement, nous ne saurions ni mettre notre collectivité en situation financière délicate, ni même envisager de laisser à nos successeurs une situation dégradée.

Je me projette déjà dans cette fin de mandat en 2020, ce qui est évidemment un peu prématuré. Toutefois, le budget 2016 est, il faut bien l'avoir en tête, le premier d'un cycle nouveau de programmation d'investissements et d'arbitrages qui ont été travaillés de manière tout à fait collective lors de la première année de notre mandat.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, même si les comparaisons de budget prévisionnel à budget prévisionnel gardent leur légitimité (et d'ailleurs nous n'échapperons pas, y compris dans cette présentation), c'est vrai qu'il faut bien analyser ce budget comme le premier d'un cycle de cinq années qui vont se dérouler d'ici 2020, et ce d'autant plus que nous aurons dans les comparaisons entre 2016 et le BP 2015, des petites difficultés. Puisque, vous le savez : le périmètre de l'action communale a changé en raison des transferts de compétences et des transferts d'équipements qui ont été faits à Nantes Métropole et qui ont donné lieu, je le rappelle, et je le rappellerai inlassablement, à l'évaluation des charges transférées, à l'unanimité

V – 9

de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges. Nous verrons tout à l'heure qu'ils se traduisent par un manque à gagner pour la Ville de Nantes tout à fait conséquent sur son allocation de compensation, ce qui est parfaitement normal.

Donc, au fur et à mesure, on va essayer de franchir et de clarifier ce biais méthodologique qui risquerait de rendre difficile – j'en suis désolé, mais là, c'est inévitable – la comparaison entre le budget 2016 et le budget primitif 2015.

Conformément aux engagements que nous avons collectivement pris, je parle de la majorité, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité, mais des mesures d'économies pour financer une politique d'investissement qui reste offensive malgré les changements de périmètre qui ne sont évidemment pas sans conséquence. Un budget qui respecte les engagements financiers définis en début de mandat et que nous avons présenté. C'est la stratégie financière sur laquelle je vais revenir dans un instant, et qui évidemment permettent d'appliquer notre programme, de poursuivre l'application, la mise en œuvre de notre projet politique pour les Nantais.

Malgré la baisse des dotations de l'État, nous faisons donc le choix de garantir un service public de haute qualité et une politique d'investissement offensive pour notre territoire. Et je commence par là parce qu'il ne faut jamais oublier, comme le rappelait Madame le Maire à l'instant, que le budget, c'est la traduction financière de choix politiques.

Et cet argent qui est celui des Nantaises et des Nantais et qui est celui de nos concitoyens, il doit être utilisé à des fins utiles, de manière transparente et conformément aux engagements que nous avons pris. C'est pourquoi, conformément à ce qui est maintenant une tradition, je vais commencer cette présentation par ce à quoi va servir l'argent dont on parlera dans la partie purement financière de l'exposé.

En 2016, il y aura notamment, on va revenir là, la création du plateau sportif du Petit-Port, l'extension de l'école du Grand-Carcouët, le déploiement du numérique à l'école et l'accès au très haut débit, l'espace associatif et le multiaccueil, c'est l'opération Désiré-Colombe, la création de la Maison de la tranquillité publique : voilà des priorités notamment autour de l'éducation, des politiques de proximité et du cadre de vie qui sont déclinées ainsi.

En matière de handicap, nous aurons la poursuite de la mise en accessibilité des établissements recevant du public et l'accompagnement des commerçants dans la mise en accessibilité des commerces qui est tout à fait importante et difficile pour beaucoup de commerçants compte tenu des configurations des immeubles anciens.

La solidarité, la lutte contre la précarité, ce sera le projet de restructuration du restaurant social et des bains-douches.

L'action en faveur des retraités et des personnes âgées, ce sera l'aide à la construction ou à la réhabilitation d'établissements.

En matière de santé publique, ce seront les études liées à la mise en place des maisons pluriprofessionnelles de santé qui sont en projet.

La relocalisation de la mairie de quartier de Nantes Sud, c'est pour l'accueil des usagers, ainsi que l'aménagement de nouveaux sites cinéraires au cimetière du Pont-du-Cens et au cimetière Saint-Clair.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, je l'ai dit, c'est la création de cette maison.

En sport, le début de la création du plateau sportif du centre de loisirs du Petit-Port (on vient de le mentionner), la création du plateau sportif du gymnase du Breil, les locaux de convivialité à Saint-Joseph-de-Porterie, le lancement de la couverture des courts de tennis de la Durantière – vous savez qu'à Nantes, nous sommes un peu courts sur les courts de tennis couverts. On commence à rattraper un peu ce décalage. L'amélioration de la sécurité du gymnase Couédel qui est un endroit merveilleux, mais qui ne répond plus aux normes du jour.

V – 10

En matière d'éducation, on poursuit la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite des écoles qui le nécessitent. Le Grand-Carcouët j'en ai parlé. L'extension de l'école Louise-Michel, on va démarrer les études. Les travaux intérieurs de l'école Jacques-Tati, le restaurant scolaire de l'école de la rue Ampère, le développement du numérique et l'accès au très haut débit et à Internet dans les écoles. Voilà pour l'essentiel des investissements en matière d'éducation.

Pour la petite enfance, ce sera la poursuite du programme d'entretien durable des établissements.

En matière d'établissements culturels, le déploiement de l'automatisation des prêts de bibliothèque auxquels Aymeric Seassau est particulièrement attaché et qu'il surveille de très près, le développement culturel avec l'acquisition des matériels utilisés dans les salles de spectacle municipales, les travaux d'amélioration, de mise en sécurité sur le patrimoine, de mise à disposition des associations. On en parlait à l'instant.

La connaissance et la valorisation du patrimoine : évidemment la basilique Saints-Donatien-et-Rogatien va requérir toute notre attention, le site des Cordeliers doit être mis en sécurité et la Grue noire (puisqu'il y a la Grue jaune, la Grue grise, mais aussi la Grue noire) devra voir son étude de conservation avancer. En matière d'entretien durable du patrimoine, le programme est vaste, il est large et j'y reviendrai dans un instant.

En matière de vie associative, évidemment, Désiré-Colombe, mais aussi la création d'une pépinière jeunesse sur le quartier Bellevue, l'amélioration du patrimoine associatif qui en a parfois besoin, en tout cas qui doit être maintenu pour un haut niveau de service aux associations, car on le dit, Aïcha le dit et Aïcha Bassal le répète : L'aide aux associations, ce ne sont pas que des subventions, ce sont aussi des moyens mis à disposition et qui doivent être tout à fait mis à jour, mis aux normes et modernisés quand c'est nécessaire.

Le développement durable, les travaux de raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chaleur, les travaux d'économie d'énergie. Je précise d'emblée que sur ces travaux, nous allons veiller à ce que tout ce qui concourt à la transition énergétique et écologique, tout ce qui concourt à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans nos investissements, dans nos politiques, dans la manière dont elles sont mises en œuvre et dans la manière dont elles sont conduites, j'ai demandé que ce soit plus précis, mieux inventorié pour que nous puissions à la fois mieux faire valoir, mais aussi mieux informer les Nantaises et les Nantais sur tous les efforts consentis par leur collectivité pour être à la pointe de cette lutte en cette période de COP 21 et avant que nous accueillions un sommet nous-mêmes en septembre prochain, Climate Chance.

Ce serait évidemment dommage que nous ne soyons pas en mesure de mettre en valeur tout le travail que nous faisons en la matière.

Espaces verts et environnement avec les travaux d'amélioration du square Canclaux, du square du Prinquiau, la modernisation des accès de la ferme de la Chantrerie, la création de nouvelles parcelles des jardins familiaux qui sont toujours très attendus par les Nantaises et les Nantais, voilà des investissements et des opérations qui seront conduites.

Alors, pour faire tout cela, il faut non seulement des agents municipaux compétents, dévoués, engagés. Nous les avons et j'y reviendrai. Mais il faut aussi savoir où l'on va. Il faut aussi avoir un cap et ce cap nous l'avons en matière de projet, nous l'avons en matière de programmation d'investissement. Il faut vérifier que nous disposons des moyens d'y parvenir et donc de la stratégie financière qui permet d'équilibrer ce budget 2016.

Nous avons dit au moment du DOB qu'il nous fallait garantir un taux d'épargne brute de 8 % sans recourir au levier fiscal. On maintient l'ambition d'investissement, stabiliser l'encours de dette, ce qui veut dire que les emprunts nouveaux seront à équivalence des remboursements en capital de la dette plus ancienne.

V – 11

Et puis inévitablement, il n'y a pas de stratégie financière qui puisse s'en passer, compte tenu des effets que nous avons sur nos recettes : la mise en œuvre d'un plan d'économies à la fois raisonné, mais efficace pour améliorer l'efficacité du service public sans rien lâcher de sa qualité ni de son périmètre.

Le budget au total sera de 429 millions d'euros, un petit peu plus, avec l'exigence de sobriété dans la dépense et le volontarisme en matière d'investissement. Vous voyez sa balance de fonctionnement à 378,9 millions d'euros avec notre épargne qui est en bas à gauche à 36,9 et les investissements pour 87,5 millions d'euros. Nous verrons qu'il y a 58,5 millions de dépenses d'équipement et 29 millions de remboursement de dette en capital.

Voilà cette balance générale, et vous allez constater qu'en matière de fonctionnement notamment, ce budget est un budget en diminution.

Alors, pourquoi en diminution ? J'ai parlé du retraitement des périmètres, mais aussi hors périmètre parce que les mesures d'économies que nous avons prises nous permettent d'inverser, j'allais dire « enfin », parce que c'était mon souci d'Adjoint aux finances depuis quelques années, d'inverser cet effet ciseaux qui pèse sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire le fait que nos dépenses augmentaient mécaniquement plus vite que nos recettes.

Donc, une action tout à fait déterminée nous permet aujourd'hui d'avoir une réduction des dépenses qui se fait à un rythme plus soutenu que la réduction des recettes. Nous avons ainsi un taux d'épargne de gestion qui est supérieur au socle que nous avons fixé.

C'est aussi pour cela que je vous indiquais tout à l'heure que le budget 2016 était le premier d'un cycle plus long. L'objectif, c'est de dégager sur la durée du mandat les économies et les marges de manœuvre suffisantes pour financer nos investissements. Cela veut dire que nous pourrions avoir des années, comme ce sera le cas en 2016, où nous aurons un taux d'épargne brute de 9,7 % c'est-à-dire 1,7 supérieur au socle que nous nous sommes fixé, mais l'essentiel est que l'on ne descende jamais en dessous des 8 ou très légèrement, et qu'à la fin du mandat, l'ensemble de la situation financière de la Ville reste saine.

Il pourra y avoir au fur et à mesure des années, au gré de la réalisation des opérations d'investissement, des variations qui feraient que l'on ne sera pas de manière stable et continue à 8 % d'épargne brute. On pourra être la plupart du temps j'espère un peu au-dessus, le moins souvent possible un peu en dessous, mais l'essentiel c'est qu'en 2020, l'équilibre soit respecté et rétabli. Les recettes de fonctionnement sur 378 millions d'euros sont donc en évolution de -2,6 % par rapport au BP 2015 avec un produit fiscal en augmentation de 3,4 %, on va y revenir. Des dotations de l'État en baisse de plus de 7 millions d'euros, -10 %, et des dotations de Nantes Métropole qui diminuent également fortement sous l'effet, je vous le disais, notamment de la baisse de l'allocation de compensation consécutive au transfert d'équipements et de charges.

Les impôts locaux, je le répète : aucune hausse des taux de fiscalité pour la septième année consécutive.

201 millions d'euros. Ces 201 millions d'euros, on va regarder le détail. Nous avons d'abord une petite majorité, courte majorité pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est l'effet de notre politique d'abattement favorable aux ménages modestes et aux familles qui permet d'avoir une taxe d'habitation dont le rendement (c'est comme cela qu'on l'appelle) est légèrement inférieur à celui de la taxe foncière sur le bâti.

Notre prévision est fondée sur une augmentation de 2 % de cette recette des impôts locaux. 1 %, c'est l'actualisation des valeurs locatives que prévoit la loi de finances pour 2016, et une variation des bases liée à la vitalité de notre territoire estimée là aussi à 1 %.

J'insiste à ce moment sur le fait que si nous avons pu, j'allais dire, « boucler l'équilibre » de ce budget 2016 avec des efforts d'économies sans précédent, mais tout en restant raisonnables, c'est grâce au développement de Nantes. C'est grâce au fait que des logements sont construits.

V – 12

C'est grâce au fait que des locaux économiques nouveaux sont occupés par des entreprises. C'est ce dynamisme, cette croissance qui permet d'élargir la base fiscale et donc de financer. C'est arithmétique et cela se comprend aisément : plus on est nombreux pour financer le même service, moins chacun est mis à contribution.

Si nous pouvons à la fois maintenir le service public sans augmenter la fiscalité et faire face à des augmentations qui sont parfois structurelles et incontournables, c'est parce que Nantes se développe, et c'est donc vers cela que nous devons continuer à travailler.

Et à ce produit fiscal, on ajoute les 500 000 euros de produits supplémentaires qui sont attendus, liés à la surtaxe dite des résidences secondaires. Vous savez que nous avons dit que nous projetions que cela ne rapporterait pas plus d'1 million. En fait, c'est 500 000 puisque des ajustements de nombreuses exonérations sont faits et que des ajustements en cours de période existent puisque nous avons connaissance de plusieurs contribuables nantais qui se sont fait imposer sur leurs garages comme si c'était des résidences secondaires. Naturellement, les services fiscaux mettent bon ordre à tout cela à la première demande, mais c'est arrivé y compris à l'un de nos collègues que je ne nommerai naturellement pas.

Les dotations de l'État, 76 millions d'euros, en diminution de 7,6 millions, ce sont les -10 % que vous aviez tout à l'heure.

Que dire de plus ? Au total, sur la période 2014-2017, la Ville va contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 25 millions d'euros. C'est un état de fait qui évidemment ne nous réjouit pas et ne nous simplifie pas la tâche.

Nantes Métropole : la dotation de solidarité communautaire s'élèvera à 13,8 millions d'euros, l'attribution de compensations à 21,6 millions, on y reviendra, et le remboursement des frais financiers de la dette transférée à hauteur de 380 000 euros.

Alors, l'attribution de compensations. Je le dis et je le répète : la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges a adopté, et à l'unanimité, l'évaluation et en fonctionnement et en investissement des charges que nous consacrons à la Ville de Nantes à la mise en œuvre des politiques de sport de haut niveau, mais également à l'entretien, à l'investissement et au fonctionnement des équipements tel le Palais des sports de Beaulieu qui ont été transférés à Nantes Métropole.

Donc, en 2016, le montant d'attribution de la Ville de Nantes est réduit de 24,37 millions d'euros à la suite de ces transferts. C'est tout à fait normal. Cela veut dire que nous avons transféré non seulement les équipements et leurs charges éventuelles de manière très distincte (je répète que si le Palais des sports de Beaulieu était en cours de projection de rénovation, en revanche le Château des ducs, lui, a été rénové intégralement sur les budgets de la Ville de Nantes extrêmement récemment). Donc nous avons transféré y compris la propriété à Nantes Métropole et c'est tout à fait normalement que nous avons donc un montant d'allocation de compensation diminué de 24,37 millions d'euros.

Les autres recettes de gestion, vous avez là évidemment la participation des usagers aux différents services que nous proposons pour 25 millions. Les autres impôts et taxes, il y a là pour l'essentiel les recettes liées au marché de l'immobilier. Les droits de mutation, nous les anticipons avec une légère hausse. Je ne vous cache pas qu'il y aura en 2015 un frémissement favorable, non pas tant sur les prix qui ne remontent pas franchement que sur la reprise de la vitalité du marché. Il y a simplement plus de transactions. Cela nous fait des projections un petit peu plus favorables que nous aurions pu les envisager il y a six mois, mais tout cela reste évidemment tout à fait fragile et la prévision est établie de manière tout à fait prudente.

Les dépenses. 341 millions, presque 342, en diminution de 3,5 %, je le disais, avec, vous le voyez, des dépenses de gestion, des dépenses de personnel, la refacturation du personnel mutualisé avec Nantes Métropole et les frais financiers, on y reviendra dans quelques instants.

V – 13

Les dépenses de personnel, elles sont en baisse de 0,7 %. Nous ne sommes donc plus à une maîtrise de la masse salariale, comme on le disait précédemment, avec des augmentations modérées, mais sur un ajustement à la baisse de cette masse salariale. 182,2 millions d'euros dont 39,4 au titre du remboursement à Nantes Métropole des frais de personnel mutualisé.

Les dépenses de gestion et charges liées à la structure pour 14,5 millions ; les charges liées à l'activité quotidienne des services, 44,7 millions ; et les subventions de fonctionnement et transferts divers, nous allons y revenir, 94 millions. Je précise que les charges liées à la structure sont en baisse de 11,9 %.

On fait des économies sur les loyers et charges locatives, sur les carburants via l'optimisation des parcs de véhicules, sur les contrats de maintenance des équipements, sur les dépenses de fluides suite à des nouveaux marchés, bref, sur tout ce qui est moyens mis à disposition des services notamment en matière d'immobilier et tout ce qui y est rattaché, nous essayons de faire le maximum d'économies et de recourir le moins possible à des prestations extérieures.

S'agissant des charges liées à l'activité, elles sont en baisse de 3,9 % avec des réductions dans tous les secteurs : l'organisation de nos Conseils municipaux, les frais de communication et d'impression, les frais d'études, les frais de maintenance, les frais d'affranchissement, les prestations de nettoyage, les frais de déplacement, les assurances. On serre la vis à tous les chapitres budgétaires et dans tous les fonctionnements.

Et je voudrais saluer vraiment l'engagement de l'ensemble des services de la Ville, le caractère volontaire avec lequel ils ont cherché dans leur fonctionnement toutes les optimisations possibles pour nous permettre ainsi non seulement de tenir la reconduction du budget dans une épure correcte et équilibrée, mais en plus de développer là où c'était nécessaire l'action de la collectivité par redéploiement de moyens déjà existants.

Je voudrais vraiment saluer cet effort. Il a été partagé par l'ensemble des services, par l'ensemble des Directions, et c'est grâce à cela que nous pouvons – avec évidemment l'accord, le soutien et l'impulsion de mes collègues Adjoints –, c'est grâce à cela que nous pouvons aujourd'hui présenter tel qu'il est ce budget prévisionnel 2016.

Les subventions et transferts divers, là aussi nous avons un retraitement qui est un petit peu compliqué parce que ce budget supportait en 2015 la convention de gestion conclue avec Nantes Métropole pour la période où la compétence en 2015 était transférée, les compétences nouvelles étaient transférées à Nantes Métropole ainsi que les équipements, mais où la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ne s'était pas encore réunie donc il y avait une convention de gestion entre les deux.

Donc, il y a des retraitements qui sont nécessaires pour faire des comparaisons. Ce que je peux vous dire, c'est que ces subventions et transferts divers se traduisent par des économies demandées à nos délégataires : l'ACCOORD, NGE, Nantes Action Périscolaire. Des subventions aux organismes publics qui sont là aussi tout à fait contraintes, et des autres subventions et transferts, pour 29,4 millions d'euros, soit 31 % de l'ensemble où nous avons pu, grâce aussi au dialogue avec les associations et notamment celles d'entre elles qui avaient les subventions les plus importantes et qui parfois ont des réserves, des fonds de roulement qui nous permettent de leur demander un effort supplémentaire sans mettre en cause ni leur activité, ni bien sûr leur existence, donc nous allons pouvoir économiser environ 1 000 000, 1 100 000 sur ces subventions et transferts divers au total, en prévisionnel.

Les choix ne sont pas encore totalement bouclés dans tous les secteurs puisqu'il va s'agir maintenant de continuer la phase de dialogue entre les Adjoints et les différentes associations, mais en tout cas, nous arrivons en matière prévisionnelle à cette économie-là et nous avons les subventions aux écoles privées, et les subventions aux crèches associatives qui sont évidemment de natures différentes.

En 2016, la Ville va continuer à accompagner les activités éducatives via les délégations de service public et ce qui y est assimilé. Je voudrais dire là que quand je parlais tout à l'heure de

V – 14

redéploiement de moyens, l'activité périscolaire, les activités de loisirs éducatifs de l'ACCOORD seront en augmentation en 2016 de 840 000 euros. Cela correspond tout simplement à une augmentation du volume d'activité et à une augmentation de la qualité de l'activité.

Eh bien, ces montants supplémentaires ont été intégralement financés sur des économies trouvées ailleurs, et notamment la DSP de NGE qui a contribué à hauteur de 550 000 euros pour la gestion du centre de loisirs du Petit-Port.

Nous continuerons évidemment à promouvoir l'événementiel, ces moments si importants où les Nantaises et les Nantais se retrouvent autour d'événements conjoints et communs, les Rendez-vous de l'Erdre, les Utopiales, les festivités autour des 120 ans du *Belem* qui seront une caractéristique de cette année 2016.

Donc nous avons veillé, c'est une partie de la réponse à Madame Hamel, à la cohérence du subventionnement à partir des actions que l'on définit prioritaires sur le mandat, les actions de lutte contre les inégalités et la précarité, les actions de soutien à la citoyenneté, à la vie démocratique, et les actions de sensibilisation aux enjeux, aux réalisations concourant à un développement durable. Ce sont les critères de choix qui guident notre politique de subventionnement envers les associations.

Et puis, nouveauté, c'est la création du bureau des projets qui permet la valorisation des initiatives citoyennes avec le renforcement du soutien aux projets émergents pour 150 000 euros.

Les frais financiers sont en baisse de 700 000 euros par rapport au budget prévisionnel 2015. Ce sont les effets bénéfiques du désendettement encore constaté en 2015, la gestion active de la dette (et je voudrais saluer la compétence et l'engagement de nos services des finances et notamment de gestion de la dette), et cette gestion active de la dette est évidemment favorisée, il faut le reconnaître, par un contexte de taux historiquement bas. Mais nous veillons toujours à garder cet équilibre entre les taux fixes qui aujourd'hui sont évidemment tout à fait intéressants. On a emprunté... est-ce que c'était à la Ville ou à Nantes Métropole ? Je ne sais plus, mais ce sont à peu près les mêmes montants : 25 millions d'euros sur 15 ans, à des taux qui sont soit fixes à 1,31 %, soit variables, très en dessous de 1 %. C'est évidemment tout à fait intéressant quand on a de l'investissement à financer.

Mais cela n'est pas une raison pour laisser dérapier la dette. L'objectif n'est pas de laisser aux générations futures les notes que nous n'aurions pas su assumer. Il faut garder en cette matière un équilibre.

On va le trouver grâce au budget investissement avec 58,8 millions d'euros de projets d'investissement. On s'inscrit dans le respect des priorités du mandat que je rappelle : l'éducation, l'enfance, le développement de la relation aux usagers, les services de proximité.

L'investissement public est un élément fort du dynamisme économique local. Et quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, l'investissement public ne peut pas être remplacé à la même hauteur par l'investissement privé. Cela n'existe pas et il y a un effet levier de l'investissement public qui est absolument nécessaire. Nos interlocuteurs, les entreprises et notamment du monde du bâtiment et des travaux publics nous le rappellent en permanence.

La poursuite du programme d'entretien durable du patrimoine, j'y faisais allusion tout à l'heure. Nous allons garder 11 millions d'euros de manière récurrente, par an, pour cet entretien durable du patrimoine, et puis la préparation de la ville de demain. Et tout cela sans recourir à un endettement supplémentaire par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui.

11 millions, je viens de le dire, dédiés à l'entretien durable du patrimoine et 4,7 millions dédiés aux travaux de mise aux normes, d'accessibilité, de connexion, de développement du réseau de chaleur. On a là des dépenses tout à fait importantes.

Les dépenses d'équipement ventilées par politiques publiques : vous voyez que la gestion du service public évidemment, logiquement, en prend une part importante, mais que les plus gros

V – 15

morceaux sont liés à l'éducation, à la solidarité et à la vie sociale. On voit là la traduction visible des choix politiques qui sont les nôtres.

Le remboursement du capital de la dette, 29 millions d'euros, pas de commentaire particulier à faire là-dessus.

Les recettes d'équipement, elles sont de 13,4 millions d'euros. Ce sont des produits de cession foncière, les subventions attendues de nos partenaires qui sont un peu en diminution également parce que nos partenaires n'ont pas des situations beaucoup plus confortables que la nôtre sur le plan budgétaire, le fonds de compensation de la TVA qui s'améliore régulièrement au fur et à mesure des mesures gouvernementales en la matière.

Le recours à l'excédent, c'est une tradition. Vous savez que c'est une recette que nous inscrivons au budget prévisionnel pour 2016 dans l'attente du résultat 2015, du compte administratif, et bien sûr s'il faut réduire cette inscription de dette, nous la réduirons. Je vois Marc Reneaume parce que j'ai oublié de lui répondre cela dans le débat sur Nantes Métropole mardi dernier, il y avait une part des chiffres qu'il nous donnait qui était constituée de ce recours à l'excédent anticipé, à Nantes Métropole comme à la Ville. Évidemment, cela permet d'équilibrer la section d'investissement, et les choses sont rétablies lorsque nous tirons les bénéfices, en tout cas l'excédent tout à fait normal du compte administratif.

Le financement de l'investissement, nous arrivons toujours à limiter le recours à l'emprunt qui couvre moins de 50 % du besoin de financement, et cela nous donne une évolution de la dette par habitant qui fait qu'au 31 décembre, nous avons une dette de 724 euros par habitant sur la Ville de Nantes. Évidemment, c'est en dessous de la moyenne des grandes villes et il faut que cela reste à peu près dans cette épure.

C'est là aussi que je dis : plus il y a d'habitants, plus ce chiffre est réduit, pour une dette équivalente. Là encore, c'est bien le développement qui nous donne des marges de manœuvre et qui nous permet par ailleurs de maintenir un niveau d'investissement. Pas pour le plaisir, mais parce que c'est utile à la vie quotidienne des Nantaises et des Nantais, et que cela concourt également à l'attractivité de notre ville, donc cela favorise le développement et on est là dans un cercle de croissance tout à fait raisonné, tout à fait durable, mais tout à fait vertueux.

Nous avons ce traditionnel billet de 100 euros. Il est commun en arithmétique, pour afficher des répartitions. Des gens nous ont dit assez légitimement : « Des billets de 100 euros, on n'en voit jamais. D'abord on n'en a pas les moyens, ensuite heureusement on ne manie pas autant d'argent liquide. » On va essayer de trouver à l'avenir de nouveaux modes de présentation qui ne nous fassent pas recourir à ce billet de 100 euros qui est effectivement une rareté.

Cependant, cela permet de voir que sur l'ensemble fonctionnement plus investissement, nous dépensons la plus grosse part liée aux politiques publiques, c'est l'éducation pour 19,7 millions d'euros, et viennent ensuite la solidarité et la vie sociale, l'éducation est juste derrière. Nous avons là encore la nouvelle traduction sous une forme un peu différente des choix politiques qui sont les nôtres et qui correspondent aux engagements pris devant les Nantaises et les Nantais.

Les recettes, de la même manière : le contribuable, l'État, Nantes Métropole, les usagers, les emprunts et les recettes diverses, voilà l'équilibre économique, le modèle économique global qui est celui de notre collectivité. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Nous allons donc ouvrir le débat. Monsieur Grelard.

M. GRELARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, tout d'abord on a bien conscience des contraintes qui sont les vôtres et du nouveau cycle qui s'engage, mais cela ne doit pas masquer un certain nombre d'artifices de communication. Nous sommes assez interrogatifs sur le caractère volontariste, voire un peu sceptiques quant à ce budget.

Voilà la lecture que nous faisons, nous, de ce budget. Les recettes de fonctionnement baissent de 10 millions d'euros, passant de 389 millions d'euros à 379 de BP à BP, soit en gros une baisse de 9 millions en raison de transferts d'équipements à Nantes Métropole. Restent

V – 16

1 million d'euros d'écart qui proviennent d'une baisse de dotations de l'État pour 9 millions d'euros et d'une hausse des recettes fiscales de 8 millions d'euros liée à la fois à l'augmentation des bases, des volumes et des tarifs.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de BP à BP. Vous affichez 12,5 millions d'euros qui s'expliquent en grande partie pour 10,5 millions d'euros en raison du transfert de charges à Nantes Métropole, pour 0,7 million d'euros pour la baisse des frais financiers, il faut se féliciter de cette bonne gestion. Reste à attribuer à la mairie, à la Ville, une baisse de ses dépenses de 1,3 million d'euros soit une diminution réelle de 0,4 % et des dépenses bien loin du volontarisme affiché de votre présentation.

Des dépenses de gestion qui sont en baisse également pour l'équivalent d'1 million d'euros, soit une baisse des subventions.

L'épargne brute : si cette année la fameuse CAF augmente, il faut noter que si l'on regarde l'évolution de la CAF au regard de 2009-2013, on avait une épargne brute en moyenne à 52 millions d'euros. Elle est depuis 2014 aux alentours de 37 millions d'euros et 36,9 millions d'euros précisément pour cette année, soit 15 millions d'euros de moins de disponibles pour l'investissement.

Les investissements quant à eux, vous nous affichez là encore une politique volontariste d'investissement. 58 millions d'euros pour cette année et on va dire un chiffre approximativement le même que 2015, mais pour mémoire, sur les cinq dernières années les chiffres d'investissement étaient de 68 millions d'euros donc 10 millions d'euros de baisse, on est encore loin du volontarisme que vous voulez afficher.

Pour terminer, les taux de fiscalité : la fiscalité n'augmentera pas même si les bases effectivement augmentent, et ce n'est pas lié à la Ville. Il faut quand même noter que l'on est au bord de l'asphyxie fiscale à Nantes. Si l'on compare Nantes aux villes de strate moyenne, équivalentes, pour la taxe d'habitation on est à 24,04 % contre 24,01 % pour des villes de strate identique. Pour la taxe foncière 27,51 % contre 23,07 % pour les villes de strate identique. Et pour la taxe du foncier non bâti 62,48 % pour 35,33 % pour la moyenne des villes de même strate. En réalité il ne s'agit pas de volontarisme, mais d'essayer de compenser l'asphyxie fiscale dont sont l'objet les Nantais.

En synthèse, sur les grandes bases de ce budget, on a un doute sur ce volontarisme affiché, un doute sur la façon de contenir les dépenses de fonctionnement puisque lorsque l'on exclut les frais financiers qui diminuent et les transferts à Nantes Métropole, on a une baisse exclusivement de 0,4 %. On a une baisse moyenne si l'on compare notre niveau d'investissement cette année au regard des cinq années précédentes de 10 millions d'euros et quant à la non-augmentation des impôts, outre qu'elle se fait par le biais d'une augmentation à Nantes Métropole, on se rend compte que c'est une simple réponse à l'asphyxie fiscale dont font l'objet les Nantais.

Ce budget à notre sens n'est pas un budget volontariste, mais plutôt un budget atone qui témoigne de vraies fragilités de notre Ville.

Mme LE MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci. Madame le Maire, chers collègues, le budget soumis à notre approbation aujourd'hui s'inscrit naturellement dans le droit fil de notre Débat d'Orientations Budgétaires d'il y a quelques semaines, tant du point de vue de l'appréciation du contexte politique que de la stratégie financière de notre majorité.

Ainsi, les deux tours de scrutin des élections régionales tenus dans le pays sur notre territoire viennent malheureusement confirmer cette analyse. Nous avons dit les inquiétudes, l'insatisfaction, la colère de nos concitoyens à l'égard du Gouvernement, de la France et de sa politique. Dans la campagne, nous avons mesuré la force de l'aggravation du rejet de la politique et de la crise profonde qui traverse la gauche.

V – 17

Un seul chiffre : depuis 2012 et l'élection de François Hollande, le nombre d'élus du Front national a été multiplié par 11. Si le sursaut citoyen du second tour a permis d'éviter le pire (le FN ne dirige aucune Région), comment rester insensibles à ce résultat ? Comment ne pas tirer les conclusions qui s'imposent ? Puisque Manuel Valls a décidé d'en finir avec la gauche, il est temps d'en finir avec ce Gouvernement destructeur.

Et si l'urgence de la protection de nos concitoyens a permis de faire fi des critères européens au nom du pacte de sécurité, nous demandons un pacte de solidarité pour le progrès économique et social avec par exemple une nouvelle politique de soutien aux collectivités locales. Oui, un changement de cap national est plus que jamais nécessaire. Nous l'avons mesuré ces dernières semaines avec la difficulté de débattre des enjeux régionaux, des compétences de cette institution, du bon bilan d'une majorité sortante et des projets soumis au vote.

Si la droite l'a emporté dimanche dernier en Pays-de-la-Loire, il n'en reste pas moins qu'un examen précis et sérieux doit être effectué pour permettre une lecture juste des territoires. Ainsi, au premier tour, avec l'ensemble des voix de gauche et écologistes, Nantes demeure l'une des villes de notre pays les plus fortement ancrées à gauche. Le second tour confirme cette réalité avec la dynamique qui a mis largement en tête le candidat de la gauche et conduit au recul du Front national, relégué sous la barre des 10 %.

Ce vote des Nantaises et des Nantais résonne comme un appel à poursuivre et à amplifier les politiques publiques que nous mettons en œuvre. De ce point de vue, notre stratégie financière permet le maintien d'un haut niveau d'investissement, de l'ordre de 356 millions d'euros pour la période 2014-2020, soit 58,5 millions d'euros en 2016, qui permet le maintien des taux d'imposition, prolonge l'effort fiscal de la Ville de ces 10 dernières années, permet la stabilité de la dette avec un encours de 29 millions d'euros, un stock de 216 millions, soit un endettement faible de 5,1 années, cela vient d'être rappelé par Pascal Bolo, et la stabilité de l'autofinancement de 36,9 millions d'euros, soit moins de 10 % des recettes de fonctionnement.

Ce budget, c'est le développement de politiques publiques fortes en faveur des habitants de notre ville. Parmi elles, ce sont plus de 75 millions d'euros de fonctionnement pour l'éducation qui reste une de nos priorités du mandat, la solidarité avec 5,4 millions d'euros au CCAS, la santé publique par l'accompagnement à la création de deux maisons de santé, la rénovation des bains-douches, le développement culturel avec près de 19 millions d'euros qui doivent permettre d'ouvrir un nouveau cycle pour les arts et la culture, la sécurité et la tranquillité publique avec la mise en œuvre du Contrat d'Action Territorialisé, le sport avec plus de 400 manifestations annuelles.

Ce sont des engagements en matière de développement durable avec le compostage partagé, la démarche Cit'ergie, les actions du commerce, du logement social, auxquelles nous sommes extrêmement attentifs tant cette question est vitale pour nos concitoyens.

Ce budget, ce sont des investissements utiles aux Nantaises et aux Nantais. Dans ce contexte, une enveloppe de 11 millions d'euros sera attribuée aux travaux d'entretien durable, 4 millions seront engagés pour les travaux de mise aux normes, en particulier pour l'accessibilité : 3,4 millions iront aux équipements et un programme de 37 millions d'euros de travaux d'aménagement sera réalisé en 2016.

Au total, c'est un budget de 341,9 millions d'euros de dépenses de fonctionnement que nous mettons en œuvre en faveur des Nantaises et des Nantais. Il est à mettre en évidence en parallèle avec les dotations de l'État, en particulier la dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 65,8 millions d'euros. C'est un recul de 10,7 % qui pénalise nos capacités d'intervention.

Au rythme actuel, nous cumulerons une perte de recettes de 25 millions d'euros sur la durée du mandat. Combien de temps pourrions-nous tenir face à cette politique d'austérité de l'État au

V – 18

regard des collectivités ? L'effet ciseaux dû au recul des recettes et à l'augmentation des dépenses risque de provoquer l'asphyxie budgétaire des collectivités.

Si le plan d'économies de 3,5 % des dépenses de fonctionnement de la Ville est supérieur à la baisse des recettes de 2,6 %, il n'est pas pour autant duplicable à l'infini. Ainsi, nous avons convenu de la nécessité des besoins humains pour répondre aux objectifs de qualité du service public. Pour notre part, nous continuons d'affirmer que ce n'est pas aux personnels de payer les effets d'économies ni aux citoyens de faire les frais d'une baisse de la qualité des services publics. Le groupe des élus communiste restera vigilant tout au long du mandat sur cette question.

Par ailleurs, la réduction de dépenses de gestion de 6,4 % et celles de 9,7 % de frais financiers dont nous ne pouvons que nous satisfaire seraient également difficiles à renouveler.

L'action conjuguée des élus, la détermination affichée collectivement par notre majorité ont contribué au report d'une année de la réforme de dotation globale de fonctionnement qui prévoyait une nouvelle baisse de 16,8 %. C'est une première avancée, elle doit nous encourager à amplifier notre mobilisation pour faire respecter Nantes et les Nantais, et défendre les capacités d'action de toutes les collectivités locales.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous appelons les Nantaises et les Nantais à s'engager à nos côtés. Plus que jamais nous avons besoin de leur soutien pour que l'État consente enfin au réexamen du plan de réduction des dotations, à l'arrêt du transfert des charges et des mesures normatives, source d'inflation des dépenses, à une réforme fiscale d'ensemble qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi et les services publics.

La France est une nation politique. Elle dispose, à Nantes comme ailleurs, des ressources nécessaires, à commencer par sa formidable vitalité citoyenne pour faire gagner l'intérêt des territoires et des populations. Dans ce moment d'une grande gravité, alors que l'ampleur des crises multiples interroge les fondations mêmes de notre pacte républicain, la responsabilité qui est la nôtre est plus grande encore.

Nous voterons donc ce budget important pour le mandat, avec toute notre vigilance, toute notre ambition, toute notre détermination à réussir en innovant sans cesse pour améliorer la vie des Nantaises et des Nantais, avec toute notre combativité aussi, vous l'aurez compris, pour les faire respecter. Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, oui, le groupe écologiste et citoyen va voter le budget 2016 qui vient de nous être présenté. Il est conforme à notre accord, il est conforme également à notre vision partagée pour notre Ville.

Mais permettez-moi d'abord une explication. Notre groupe a en effet quitté le Conseil municipal le 2 novembre dernier. Nous avons protesté contre le risque de début des travaux à Notre-Dame-des-Landes car annoncé avant la fin des recours juridiques. Or, l'attente de la fin de ces recours juridiques est bien un point essentiel de notre contrat concernant ce projet d'État.

Depuis le 2 novembre, la France a été la cible des attentats sanglants du 13 novembre. L'état d'urgence a été déclaré. Le Préfet, qui est représentant de l'État, a déclaré publiquement à plusieurs reprises que Notre-Dame-des-Landes n'est plus une priorité aujourd'hui. Il a même parlé d'un transfert éventuel, car lorsqu'on est en état d'urgence, effectivement la priorité est ailleurs.

De plus, le groupe Vinci a retiré ses demandes d'expulsion des habitants et agriculteurs installés de longue date. L'avocat de l'Aéroport du Grand Ouest a évoqué la volonté d'apaisement de l'État quelques jours avant Noël. Nous prenons acte de ces mesures d'apaisement. Pour nous, la priorité reste l'étude d'optimisation de Nantes Atlantique. Nous soutenons la proposition faite de remettre les acteurs autour de la table. Les électeurs d'ailleurs

V – 19

l'ont bien compris, ont bien compris ce sens des responsabilités et cela s'est traduit par un bon report de voix à Nantes, mais aussi sur l'ensemble du département, au deuxième tour des élections régionales.

Le sens de la période en effet est en priorité d'agir, d'agir pour notre ville, d'agir pour le quotidien des Nantaises et des Nantais. En effet, nous examinons ce budget dans une situation économique, sociale et politique alarmante. Beaucoup de nos concitoyens sont encore au bord de la route, sans emploi, sans espoir, doutant même de l'action politique. Plus de 5 millions d'entre eux sont au chômage, près de 8 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Ces inquiétudes, ces désespoirs se sont traduits lors des dernières élections par un vote massif en faveur du Front national. Les sociologues Nonna Mayer et Pascal Perrineau insistent d'ailleurs dans leurs travaux sur le lien entre l'importance du vote frontiste et la désespérance subie ou ressentie.

Dans ce contexte, si Nantes parvient en effet à sortir du rang des villes où l'extrémisme monte, c'est aussi grâce à la qualité de ses services publics de proximité. En effet, nous sommes une Ville qui réalise des investissements, des investissements pour consolider le territoire, pour consolider les services à la population, mais c'est aussi grâce à un tissu associatif de qualité, réalisant au quotidien une action indispensable sur tous les quartiers. Une attention particulière doit être portée aux quartiers populaires. Le soutien aux associations qui construisent du vivre ensemble, du lien social, de la solidarité, doit être une priorité.

Mercredi soir d'ailleurs, pour l'illustrer, sur le quartier des Dervallières, les associations du quartier, soutenues par la Ville, ont organisé un marché de Noël. Et oui, les habitants du quartier y sont venus nombreux et oui, il y avait du bonheur sur le quartier. Ces actions sont simplement précieuses.

Alors même que la baisse des dotations de l'État se poursuit en 2016, la Ville de Nantes réussit encore à investir pour maintenir un haut niveau de service public, sans augmentation de la fiscalité nantaise, conformément à nos engagements électoraux. Le plus gros poste de dépenses, on l'a vu, Pascal Bolo nous l'a présenté, c'est la solidarité et la vie sociale. Eh bien oui, chers collègues, nous en sommes fiers. Viennent ensuite les services publics, puis l'éducation.

Ces choix budgétaires illustrent bien les priorités de notre mandat : solidarité du territoire, qualité du service aux habitants, transition écologique ou encore jeunesse. Ce budget traduit également une solidarité territoriale qui permet le développement des 11 quartiers nantais. 2015 fut l'année de la relance du dialogue citoyen. Il nous a permis de mieux adapter, de mieux répondre face aux attentes des Nantaises et des Nantais. Ce budget met des moyens en face de ces attentes.

Juste quelques exemples : celle d'une Ville facile qui conforte le logement, la pratique sportive libre, l'accessibilité à tous les bâtiments municipaux, celle d'une Ville citoyenne qui soutient les associations, le bureau des projets, l'éducation pour tous, la coopération décentralisée, l'e-citoyenneté, celle d'une Ville de la transition écologique par des économies d'énergie à grande échelle, la mise en place de composteurs collectifs, la réalisation de jardins partagés, une grande place pour la nature en ville qui vous est chère, Madame le Maire.

Enfin, notre budget 2016 répond également à une double ambition : sobriété et efficacité, faire autrement avec moins, chers collègues. Pour autant, ce budget ne réduit pas nos ambitions, celles d'une Ville réactive qui ne subit pas. Enfin, je voudrais juste insister, pour terminer, sur le projet au service des habitants, qui est plus de solidarité, un service public de grande proximité. Celui-ci est régulièrement attaqué, certains souhaitant même « dégraisser le mammoth ». Nous réaffirmons ici notre soutien à un service public de qualité exercé par des agents motivés et formés. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Franckie Trichet.

V – 20

M. TRICHET, Adjoint – Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, je dois vous avouer que cela fait 20 mois que j'attends avec impatience cette délibération, car pour moi, voter ce budget 2016 est un moment fort, pour ne pas dire fondateur, de notre engagement et de notre action politique collective et concrète sur la durée du mandat. Comme tout scientifique, comme toute belle équation mathématique, effectivement, le budget a de multiples variables qu'il convient d'ajuster avec exigence et précision pour donner un sens à la hauteur des valeurs de notre Ville qui profondément et – je l'espère et je le crois – durablement est ancrée à gauche.

Selon moi, trois marqueurs incontournables forment l'ossature de ce budget. Le premier marqueur, c'est l'élan, la dynamique que traduit le montant des investissements maintenus à 356 millions sur le mandat et 58 millions pour 2016, ce qui n'est quand même pas rien, Monsieur Grelard.

Et je m'en réjouis, car je fais partie de ceux qui pensent que dans un contexte morose et fortement contraint, il ne faut surtout pas réduire la voilure et se transformer en spectateur attentif. Bien au contraire : il faut rester actifs, engagés, et parier sur l'avenir. Car investir (et je reprendrai les mots de mon voisin), c'est bon pour l'emploi, investir c'est bon pour l'efficacité des services publics, la cohésion sociale, et investir surtout, c'est bon pour l'alliance des territoires.

Le passé de notre Ville, Monsieur Dantec l'a déjà précisé lors du dernier Conseil communautaire, nous montre bien que le volontarisme politique des investissements massifs et peut-être risqués d'il y a 25 ans a porté ses fruits aujourd'hui.

Je suis convaincu que 2016 marquera un rebond d'investissement qui préparera le Nantes de 2020-2025 qui verra l'achèvement des grands chantiers que sont la gare ou l'hôpital du futur. Mais c'est aussi redonner aux politiques de la capacité réelle à agir, et je suis aussi convaincu que c'est en apportant la preuve de cette capacité que nous lutterons aussi contre la méfiance de nos concitoyens.

Le deuxième marqueur de ce budget, pour moi, c'est la fidélité du projet et le respect des engagements pris lors de la campagne. On fait clairement ce que l'on a dit et ce budget 100 % utile reprend les trois grands piliers pour lesquels les Nantais et les Nantaises nous ont élus : l'égalité réelle, l'innovation inclusive et le dialogue citoyen.

Enfin, le troisième marqueur, c'est la priorité donnée à l'éducation, la jeunesse et la proximité. Trois illustrations concrètes : le bureau des projets, le pôle associatif de Désiré-Colombe et l'extension du centre de loisirs et des locaux de l'école ABA, sur le Grand-Carcouët, qui accueille des jeunes artistes.

Pour conclure, cette équation financière incarne pleinement les valeurs de gauche qui ont fait qu'il y a 20 mois je me suis engagé auprès de Johanna Rolland pour contribuer à un projet de la majorité, juste, ambitieux, et surtout qui parle à tous les Nantais et les Nantaises. C'est donc vraiment avec satisfaction et conviction que je voterai ce budget.

Mme LE MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le budget présenté par Pascal Bolo marque le maintien d'une ambition pour Nantes. Une ambition dans un contexte particulier, celui des résultats des dernières élections régionales marquées par une nouvelle progression de l'extrême droite. Les causes de cette progression sont multiples. Il y a bien sûr la crise économique et sociale qui dure, je retiendrai aussi la montée d'un nationalisme français replié sur lui-même, d'une société en crise qui a peur de ses identités, qu'elles soient régionales ou issues de l'immigration.

Pourquoi, à l'occasion des votes du budget de la Ville, parler de la progression inquiétante de l'extrême droite ? Parce que nous pensons à l'UDB que nos politiques publiques, nos engagements pour la reconnaissance de la diversité dans notre ville sont autant de garde-fous d'une progression de l'extrême droite, que ce soit à Nantes ou dans l'ensemble de la Bretagne

V – 21

historique. Vous aurez noté d'ailleurs l'homogénéité du vote de gauche sur les cinq départements bretons.

Ce budget, l'ambition qu'il porte, marque la volonté de ne pas renoncer à ce qui permet le vivre ensemble : nos politiques de solidarité, nos politiques éducatives et l'ensemble des actions qui mettent en valeur la richesse et la diversité des Nantaises et Nantais. Je prendrai en exemple le soutien de la Ville au Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers qui propose des ateliers sur l'accueil, l'emploi, la participation à la vie de Nantes ou l'apprentissage du français.

Je crois aussi que dans ce budget, la place donnée à l'éducation via le Projet Éducatif Des Territoires est à souligner. Car c'est bien par le soutien des politiques de réussite éducative que seront réduites les inégalités sociales et territoriales entre jeunes Nantais. Et la réduction des inégalités reste pour nous, à l'UDB, mais aussi bien sûr au sein de notre majorité, un véritable marqueur de gauche. En conclusion, Madame le Maire, l'UDB votera évidemment ce budget. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci Madame le Maire. Écoutez, je voudrais juste revenir sur quelques-unes des déclarations que je viens d'entendre. Bien sûr, on connaît les résultats du scrutin régional et on les connaît aussi au niveau de la Ville de Nantes. Je voudrais quand même rappeler à certains de mes collègues que le résultat, il est en train de se transcrire dans une réalité en ce moment où, dans quelques minutes, à la Région... C'est que les sensibilités politiques que vous représentez et que l'on respecte, bien entendu, ont perdu ces élections. Il faudrait se le rappeler. Je crois que ce n'était pas inutile après ce que j'ai entendu tout à l'heure. Pardon de cette précision qui n'a rien à voir avec notre discussion sur le budget.

Je voulais, moi, dire deux ou trois choses sur le budget assez rapidement. Il y a déjà eu beaucoup de choses dites. La première, c'est qu'il y a deux évolutions qu'il me semble important de souligner. Il y en a une qui est une réalité et l'autre qui est une impression forte.

La réalité est qu'aujourd'hui on a des budgets qui baissent régulièrement, c'est logique, c'est normal, mais il faut avoir en tête quand même que sur deux ans, le budget de notre Ville de Nantes a baissé d'à peu près 70 millions du fait des transferts et donc d'une forme de mutualisation dont je vous rappelle qu'elle ne rapporte pas d'économies, mais qu'elle est une amélioration sur le long terme de mutualisation avec Nantes Métropole, c'est-à-dire avec les 23 autres communes qui la composent.

Deuxièmement, l'impression forte, c'est qu'enfin, la majorité sort probablement d'une forme de déni de réalité dans laquelle elle s'était installée à mes yeux assez confortablement, j'allais dire « pour être élue ». D'ailleurs, il n'a échappé à personne que cela a fonctionné. J'y reviendrai en conclusion : je crois que c'est assez important de se parler vrai, et on a là une illustration de quelques faits qui devraient nous permettre de tirer aussi des enseignements pour l'avenir en termes de comportement.

Quelques mots rapidement sur les recettes de fonctionnement. Cela a été dit : je crois qu'il faut savoir aujourd'hui que c'est une chance pour Nantes, et nous nous en félicitons aussi, mais il y a bien entendu des limites dont il faut être conscient. C'est vrai que vous ne bougez pas les taux, c'est vrai que l'on a une augmentation encore importante des produits fiscaux. C'est lié, cela a été dit tout à l'heure, à un certain dynamisme de la Ville, et tant mieux ; c'est lié aussi à l'actualisation des bases qui est faite chaque année.

On a aujourd'hui 9 millions de baisse de dotations de l'État. On a quand même, y compris les recettes tarifaires, 8 millions de recettes supplémentaires. Ce qui fait que naturellement, parce que nous sommes dans cette situation, aujourd'hui nous serions en mesure de faire face, j'allais dire « presque tout seul », à cette baisse des dotations de l'État telles qu'elles se présentent au moins dans le budget primitif. Notre principal moteur de fonctionnement ici, cela reste les produits fiscaux.

V – 22

Sur les économies, il a été dit plusieurs choses aussi. Je crois qu'effectivement, le pourcentage de 3,5 % qui était affiché sur les documents qui nous ont été remis et que Monsieur Bolo nous a exposés se révélera très vite inexact parce que tout simplement, les dépenses de fonctionnement qui étaient au budget primitif 2015 étaient probablement un peu surestimées, mais je veux (Monsieur Bolo, ne froncez pas les sourcils trop vite), je veux justement souligner que derrière ce niveau d'économies qui semble encore aujourd'hui, au regard des nécessités que nous aurons dans l'avenir, sensiblement modeste, beaucoup trop modeste peut-être même aux yeux de certains, en tout cas sur certains chapitres, cela va dans le bon sens.

Et je tiens à le souligner au nom de notre groupe. Il y a aujourd'hui des efforts qui ont été faits, qui nous ont été un peu détaillés en commission des finances. Bien entendu, malheureusement, cela peut se traduire par des diminutions de postes, en tout cas d'ETP, mais c'est une nécessité aujourd'hui et je pense que là-dessus un travail a été entamé par les équipes que Monsieur Bolo a saluées et qu'il ne faut pas taire, y compris quand on est dans l'opposition, car c'est un travail difficile. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas contre ce budget, Madame le Maire, principalement pour cette raison.

Sur l'épargne nette, je voudrais dire deux mots également. Je suis frappé, alors là, cette fois, c'est un peu dans l'autre sens, après ce compliment passager : Monsieur Bolo, je suis extrêmement frappé de votre discrétion, aussi bien dans les écrits que dans les mots. Il me semble que l'épargne nette c'est quand même un élément absolument essentiel. C'est vraiment ce dont nous disposons pour financer nos investissements et prioriser certaines actions. On n'en parle plus jamais depuis quelque temps.

Il faut se rappeler que l'année dernière, notre épargne nette était structurellement négative, que notre ami l'Adjoint aux finances a été obligé de changer la présentation des tableaux qu'il nous présente au Conseil municipal pour nous laisser penser qu'elle était encore un tout petit peu positive. On a pris des recettes d'investissement qui nous viennent de la Métropole, que l'on a remontées dans des recettes de fonctionnement. C'est très discutable, ce n'est que dans la présentation, cela n'a pas empêché que les comptes soient exacts, mais l'année dernière on était à -1,2 million d'épargne nette à la Ville de Nantes, et cette année nous passons à 7,9 millions, c'est-à-dire presque 8 millions. C'est un redressement sensible qui est dû à deux éléments.

Il est dû pour 20 % effectivement aux efforts d'économies qui sont programmées pour 2016, dont on espère qu'ils seront atteints et même peut-être dépassés, et il est dû à 80 % aussi et il faut le signaler, à la diminution du poids de notre dette puisque nous avons (on l'a vu tout à l'heure) des intérêts de la dette qui sont moins lourds que l'année dernière. C'est normal : au fil du temps on rembourse du capital, mais on a également un montant en capital qui est sensiblement plus modeste à rembourser. Cette année, il n'est que de 29 millions, par rapport à l'année dernière. Cette épargne nette, elle progresse et c'est tant mieux.

Néanmoins, je voudrais terminer sur les investissements, mais j'ai vu que vous aviez branché votre micro, Madame. Vous voulez peut-être que... ?

Mme LE MAIRE – Je vous invite effectivement à aller vers la fin de votre intervention, par respect pour notre règlement intérieur, mais aussi parce que je crains que vous soyez en train de perdre votre auditoire.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Ah bien. Je vous demande pardon. Je ne voudrais pas que tout le monde s'endorme en m'écoutant. Je vous remercie de votre intervention, Madame le Maire. Très vite donc... En général, vous me le faites chaque fois, je l'attendais presque.

Très vite, sur les investissements, on l'a dit : je crois quand même qu'il faut être conscient du fait que notre part d'autofinancement reste extrêmement modeste.

En conclusion, pour vous faire plaisir Madame, deux ou trois points à retenir.

V – 23

Premièrement, ce sont quand même les recettes fiscales qui aujourd'hui nous permettent de nous maintenir à un niveau qui est celui qui vient de vous être exposé par Monsieur Bolo. Mais sur le fond un petit peu plus, il y a une différence importante, je crois, que je voudrais souligner à l'occasion de ce budget, entre votre majorité et notre groupe ici de la minorité ou de l'opposition, comme vous voulez. Nous, pendant la campagne électorale, et vous pourrez le vérifier bien entendu si certains ne s'en souvenaient pas, nous avons dit la vérité sur la réalité et nous avons clairement annoncé les solutions qu'il faudrait prendre. C'était vrai dans le domaine malheureusement des économies, c'était vrai dans le domaine des subventions. La presse se fait l'écho ce matin, la presse régionale, de la manière dont les associations sont aujourd'hui surprises, certaines d'entre elles, de ces économies qui leur sont, après négociations, imposées. C'était vrai pour l'Arbre aux hérons, c'était vrai sur les indispensables diminutions de personnel, c'était vrai sur la baisse des investissements.

Moi, je pense qu'aujourd'hui, parce que vous aviez masqué cette réalité aux Nantais, vous avez été conduits à leur cacher les solutions qui s'imposent à nous. J'ai voulu souligner ici sans esprit de polémique, parce que je suis désolé, je le dis comme je le pense, je crois que cela participe un peu quand même au discrédit de la parole politique, et que ce n'était pas si loin que cela, cela fait moins de deux ans.

Alors, le budget bien entendu, je vous ai dit pourquoi on ne voterait pas contre. Nous nous abstiendrons néanmoins. Nous ne pouvons pas voter pour, en particulier du fait de ce travers de présentation qui remonte à il y a moins de deux ans.

Je voudrais terminer par un petit mot de sémantique. Bien sûr, utiliser le mot « mensonge » c'est probablement beaucoup trop fort. Utiliser le mot « message », c'est trop faible. Alors moi, je vous propose de vous dédier Madame le Maire, si vous le permettez, au nom de notre groupe, un nouveau mot qui serait un peu la contraction des deux mots. Je vous propose de parler de « message », on peut y mettre deux S, et le vœu que je formulerai pour l'année prochaine et pour la suite du mandat, c'est que l'on ait de moins en moins de messages de la part de la majorité.

Mme LE MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Moi, je suis toujours assez surpris de la manière dont les débats se passent, et des propos qui sont tenus par des membres de votre majorité et qui ne vont pas se traduire, visiblement, par des votes différents.

Je me souviens quand même de ce qui s'est passé au Débat d'Orientations Budgétaires où nos collègues écologistes nous ont joué un grand sketch en disant : « Holàlà, on sort de cet hémicycle ! Vous allez voir de quel bois on se chauffe ! », et puis aujourd'hui finalement ils vont voter le budget. Nos amis communistes qui nous expliquent que, contre l'État, l'État a tort sur tout, qu'il ne faut pas faire d'économies, mais qu'ils vont quand même voter le budget. Je trouve que cette souplesse et cette capacité à rebondir sur ses pattes, et à retomber sur ses pattes, alors que votre discours est complètement en incohérence avec les actes que vous avez posés sur vos votes, me sidère toujours.

Néanmoins, j'ai un point d'accord avec Aymeric Seassau, c'est le fait que, effectivement, il faut en finir avec ce Gouvernement.

Rires

Et puis j'ai un point d'accord avec plusieurs membres qui se sont exprimés, de sensibilités différentes, c'est qu'il s'est passé un truc quand même le 6 décembre, avec une forte poussée du Front national, et qu'il faut savoir en tirer les leçons.

J'ai 35 ans, cela fait 35 ans que l'on entend, à chaque fois que le Front national progresse lors d'une élection : « Il faut renouveler les pratiques politiques, il faut changer, etc. », et au final il ne se passe jamais rien. Moi, je crois qu'il faut passer à des choses concrètes, qu'évidemment on est dans un contexte particulier qui est un contexte financier que tout le monde connaît, que l'on

V – 24

a ce contexte électoral et démocratique qui est extrêmement inquiétant quand même, et que les citoyens, ils attendent maintenant des élus que les élus soient et crédibles et constructifs.

Des élus crédibles, ce sont des élus, et là je vais être en désaccord avec Frankie Trichet, qui disent ce qu'ils font et qui font ce qu'ils disent. Et comme l'a rappelé Marc Reneaume, il y a quand même une différence notable entre le discours que vous avez porté pendant la campagne électorale sur un certain nombre de sujets, les associations, la question du non-remplacement systématique des départs à la retraite, la question sur un certain nombre de projets (l'Arbre aux hérons) ou sur la fiscalité, qui sont en contradiction avec les actes que vous posez sur ce mandat.

Et puis ensuite, il faut être constructif. Être constructif, c'est l'ambition de notre groupe, et donc d'être des élus pragmatiques, et c'est la raison pour laquelle on s'abstiendra sur ce budget, parce qu'évidemment, Marc Reneaume l'a dit, on a des désaccords notamment sur un certain nombre d'investissements qui sont portés par la Ville et que nous n'aurions pas faits si nous avions été aux responsabilités, et aussi parce que l'on considère que les économies qui sont une bonne chose, qui sont une nouveauté dans la bouche de l'exécutif en matière de fonctionnement, sont insuffisantes pour nous permettre et pour permettre à la Ville de Nantes d'être en capacité d'absorber la suite de l'histoire des dotations financières de l'État.

Donc, nous, on considère qu'il faut aller plus loin sur la question du non-remplacement des départs en retraite. 45 ETP non renouvelés en 2015 : il faut continuer, il faut poursuivre, il faut se fixer des objectifs chiffrés. Je crois que là aussi il faut être transparent, il faut être transparent envers les Nantais, mais aussi envers les agents. Je crois que vous avez tenu un discours totalement différent pendant la campagne. Finalement, vous vous rendez bien compte que vous êtes contraints et forcés d'aller dans ce sens. Je crois qu'il faut avoir vis-à-vis de notre personnel et des organisations syndicales un discours de vérité sur ce sujet-là, fixer des objectifs chiffrés pour avancer fortement.

Et puis la deuxième question, c'est évidemment la question du temps de travail. La question du temps de travail. J'y reviens, j'ai abordé ce sujet-là à Nantes Métropole, j'ai abordé ce sujet-là lors du Débat d'Orientations Budgétaires à la Ville. Aujourd'hui, de nombreuses collectivités mettent ce sujet en débat, à droite comme à gauche. Soit de manière volontariste, parce que des élus se rendent bien compte qu'à la fois en termes d'équilibre budgétaire, mais aussi en termes d'égalité de traitement, l'application de la loi n'est quand même pas quelque chose de honteux. Et puis d'autres collectivités sont forcées, parce que les Chambres régionales des comptes, lors des contrôles qui sont effectués, se rendent compte, et forcent les communes ou autres collectivités à évoluer sur ce sujet-là.

Je crois vraiment, nous croyons vraiment, qu'il faut avancer sans tabou sur ce sujet-là. Je pense que l'on est en capacité collectivement d'avancer. Il y a des économies importantes qui sont capables d'être réalisées en permettant aux agents d'appliquer la durée légale de travail. Il ne faut pas se méprendre sur nos propos. Il s'agit juste d'appliquer la durée légale du travail, et rien d'autre. Et donc on souhaite, Madame le Maire, travailler sur ce sujet-là avec vous pour avancer au cours de l'année 2016 sur cette question du temps de travail qui nous permettra de réaliser des économies et donc de dégager des marges de manœuvre pour la Ville de Nantes. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, d'abord merci Pascal Bolo, merci les services de la Direction des finances pour tout le travail qui est fait pour la présentation de ce budget. Je tenais quand même à le dire.

Maintenant, je voudrais quand même, si vous le permettez, revenir sur deux ou trois choses que je viens d'entendre qui m'étonnent un peu, qui sont reprises en boucle, sur la réalité sur laquelle nous aurions été élus qui serait un déni de réalité. Mais attendez ! Il faut juste rester calme, rester zen. Aujourd'hui, la réalité, c'est quoi ? Nous avons été élus sur un projet, nous

V – 25

avons été élus sur des engagements que nous tenons, que nous tenons. Et quand on vous écoute, Messieurs du groupe de la droite, du groupe minoritaire, on a le sentiment qu'une campagne, vous vous engagez pour l'intégralité de la durée du mandat, quelles que soient les évolutions et les conditions. Revenez, on est au XXI^e siècle. Revenez dans la réalité, on est au XXI^e siècle.

Brouhaha

Laissez-moi finir s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompus, par correction. Pareil lorsque j'entends le non-remplacement systématique des départs à la retraite. Mais une fois de plus, on respecte nos engagements. On a toujours été très clairs là-dessus en disant que l'on ne ferait pas du systématique, que chaque fois on regardait politique publique par politique publique, en fonction de l'organisation du travail des agents, des Directions, etc. Excusez-moi, mais si cela, ce n'est pas la réalité, je ne sais pas ce que c'est.

Juste quelques mots aussi parce qu'un budget ce n'est pas juste faire des grands discours en critiquant, mais c'est aussi donner du concret. Et le concret de notre budget aujourd'hui, c'est quoi ? C'est la maison de la tranquillité publique, c'est l'accompagnement du CCAS, c'est la création du plateau sportif du Petit-Port, c'est l'amélioration et la sécurisation des équipements pour le sport pour tous, c'est l'extension de l'école du Grand-Carcouët, c'est le déploiement des écoles numériques, c'est l'accès au très haut débit, c'est l'espace associatif, c'est le multiaccueil de la petite enfance Désiré-Colombe, c'est le bureau des projets, c'est tout cela, notre budget 2016.

Donc certes, c'est vrai que l'on peut s'amuser à débattre indéfiniment sur d'autres sujets, mais revenons dans la réalité : puisque c'est votre choix d'aujourd'hui, soyons dans la réalité. Et puis, ce que je voudrais juste rajouter également avant de conclure, puisque je vais être courte, Madame le Maire, c'est que pour nous, si l'on peut réaliser, si l'on peut mener à bien notre projet, c'est bien parce que l'on a ce service public que beaucoup d'entre vous ont honoré, qualifié, remercié, valorisé, ce service public municipal qui est performant, qui n'est jamais considéré comme une charge, mais qui est bien composé de femmes et d'hommes dont le travail est nécessaire au développement de nos missions, des missions qui sont en évolution, des missions qui se diversifient, qui se précisent au regard des nouveaux besoins de nos concitoyens, mais je vous rappelle que l'ensemble de la population est attaché à la réactivité, à la rapidité pour assurer tous les services publics de notre collectivité, pour assurer l'entretien dans des domaines aussi divers que les espaces verts, les écoles et les gymnases.

Voilà le principe de réalité sur lequel je voulais intervenir, Madame le Maire. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Ce budget primitif a été présenté par Pascal Bolo comme raisonné, ambitieux, exigeant quant aux services rendus aux Nantais et aux équilibres financiers. C'est bien là aussi notre sentiment. Aujourd'hui, de nombreuses Métropoles se voient conduites à réduire leur ambition, par exemple à Lyon où rien ne sera sanctuarisé dans la baisse des dépenses. Beaucoup d'autres Villes ont fait le choix de tirer le levier fiscal pour équilibrer les pertes liées à la baisse des dotations de l'État. Cela a été le cas l'an dernier à Toulouse, Bordeaux, Lyon, Marseille, Strasbourg, Lille, qui ont augmenté leur fiscalité locale de 5 à 15 %.

Cette année, Strasbourg vient encore de voter une nouvelle augmentation de 2,5 %. Eh bien à Nantes, ici, ce n'est pas le choix qui a été fait. On a décidé de projeter des investissements pour un volume de 356 millions sur toute la période 2014-2020, et ce sans aucune sollicitation du portefeuille des Nantais, ce que nous apprécions pour toutes les classes, y compris les classes moyennes qui sont effectivement déjà largement fiscalisées.

Il faut rajouter aussi que cette ambition a été faite en stabilisant l'encours de la dette qui se situe à un niveau relativement faible puisque l'on est à 724 euros par habitant à Nantes. C'est ce dont ce budget témoigne aujourd'hui. Je tiens à saluer plusieurs éléments.

V – 26

Premier point que nous partageons complètement, et que l'on voulait saluer dans ce budget, ce sont les économies qui ont pu être réalisées sur les dépenses. Citons notamment la gestion très raisonnée des emplois comme vient de le rappeler Élisabeth, et nous voulons également souligner tous les efforts qui ont été faits pour réaliser des économies dans les frais de fonctionnement. On peut voir, ce sont 3,9 % d'économies qui seront réalisées : notamment par exemple on pourra citer l'organisation de nos Conseils municipaux, les actions de communication, d'impression, de publication, déplacement, et j'en passe également.

C'est ici que l'on voit mis complètement en œuvre le souci d'efficience qui avait été appelé et mis en avant lors de la présentation des orientations budgétaires. Nantes maintient un haut niveau d'ambition pour continuer à construire un projet commun, ambitieux, et la collectivité met tout en œuvre pour que cette ambition ne soit pas à double tranchant pour les habitants.

Ce projet commun s'articule notamment autour de deux priorités : la sécurité et l'éducation. D'autres délibérations de ce Conseil aujourd'hui en attestent suffisamment pour que je ne m'attarde pas là-dessus, mais ces priorités sont là pour nous permettre de continuer à reconstruire une ville paisible, creuset des citoyennetés de demain.

Au sein de ce projet global, les investissements de ce mandat se situent au plus près des habitants. Ils sont utiles pour le quotidien des Nantais. Je citerai simplement quelques projets sur mon quartier à Nantes Sud, notamment le projet d'extension de l'école Jacques-Tati, la relocalisation de la mairie annexe qui en fait un fort projet citoyen, la rénovation de la patageoire du Clos-Toreau, et on a vu cette année la rénovation de la salle de la Crapaudine.

Je parle d'une ville apaisée, creuset des citoyennetés, parce qu'il s'agit aussi de favoriser la mise en place d'une égalité réelle de tous les citoyens. Rappelons-nous la délibération du dernier Conseil municipal sur l'accessibilité. En tant qu'élue métropolitaine déléguée au commerce, je voulais souligner qu'il ne s'agit pas seulement d'appliquer une mesure prise au niveau national, mais également d'accompagner tous les acteurs de la ville, et notamment les commerçants, dans cette démarche qui consiste à rendre accessibles à tous les habitants les lieux publics.

Au final, je dirais que ce budget primitif pour l'année 2016 n'occulte aucune des contraintes qui affectent les ressources de la collectivité. En tablant sur le sérieux et la sobriété de la gestion, il donne à l'investissement la part qui lui revient pour permettre à la société nantaise d'avancer, de favoriser l'emploi qui est bien la préoccupation essentielle de tous les habitants, et de pourvoir au présent et à l'avenir de tous les Nantais. C'est pourquoi le PRG et le MRC soutiennent complètement ce budget. Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci Madame le Maire. Je regarde mes notes et je constate que, somme toute, dès lors qu'il n'y a pas dans notre budget de ligne consacrée à l'élimination du Gouvernement pas plus qu'au transfert de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, finalement, en dehors de la solidarité de nos collègues de la majorité, dont je les remercie, j'observe avec une grande satisfaction qu'il n'y aura pas de vote d'opposition à ce projet de budget.

J'y vois d'abord, comme Élisabeth Lefranc, l'hommage rendu à non seulement l'ensemble des Directions de la ville comme je le disais tout à l'heure, mais en particulier à la Direction des finances. Je voudrais saluer particulièrement son Directeur Pascal Lamanda dont c'est aujourd'hui le dernier budget. Donc, il peut être fier et transmettre cette fierté à l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices parce que votre dernier budget, Pascal, va être voté à l'unanimité (moins quelques abstentions j'imagine), mais c'est quand même une performance, je voudrais vraiment l'en remercier, l'en féliciter.

Monsieur Grelard, vous trouvez 1 million d'économies, j'en trouve 5, à la limite ce n'est pas le sujet. La réalité, c'est que cet effort d'économies de 2016 devra être poursuivi en 2017, et que la participation de la Ville de Nantes au redressement des comptes publics n'est pas terminée en 2016. Et que là où j'ai un constat lucide que nous pouvons partager, c'est que ces efforts

V – 27

d'économies qui ont été faits, il va falloir les poursuivre, faute de quoi effectivement nous pourrions à nouveau, ce qui n'est pas souhaitable, avoir une épargne nette légèrement négative et ponctuellement négative, ce qui n'est évidemment pas durable et pas possible sur l'avenir.

Mais très franchement et très clairement, nous sommes aujourd'hui sur un budget qui permet la réalisation de l'ensemble de nos engagements en maintenant la collectivité dans une situation financière tout à fait saine. Et, oui, Monsieur Grelard, l'épargne brute a baissé. Oui, cette situation particulièrement favorable dans laquelle nous étions les années précédentes, c'est cela qui nous permet aussi, en dehors des économies que nous réalisons et en dehors du développement dont je parlais, c'est aussi cela qui nous permet de continuer à avancer.

Oui, nous consommons actuellement, nous avons consommé les marges de manœuvre que nous nous sommes données par notre gestion des années précédentes. Eh bien, cela nous oblige, effectivement, une fois que cette marge de manœuvre est utilisée, cela nous oblige à continuer les efforts d'économies dans le cadre où effectivement nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité.

Je vous rappelle quand même que les taux de fiscalité ne peuvent se comparer que si l'on compare aussi les politiques d'abattement, et que ce ne sont pas les mêmes partout, dans toutes les villes. Mais cela étant, nous partageons le diagnostic selon lequel, oui, le potentiel fiscal, comme l'appellent les spécialistes, de notre Ville, est utilisé de manière importante, et qu'il n'est pas envisagé d'augmenter à nouveau les taux. Cela veut dire que nous devons faire en 2017 des économies, mais cela veut dire que nous pouvons réaliser tout cela sans mettre en danger notre Ville et sa situation financière, et sans remettre en cause d'aucune manière les engagements pris auprès des Nantaises et des Nantais.

Eh bien, cette équation-là, elle est peu aisée à tenir. C'est un équilibre qui requiert notre vigilance permanente, mais je suis heureux de voir qu'autour de la table du Conseil, personne ne s'oppose à la manière dont nous allons essayer de le tenir pour 2016.

Mme LE MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci Madame. En annonçant une abstention du groupe, je craignais un peu l'envolée de Pascal Bolo. Ce n'est pas un budget qui va être adopté à l'unanimité, ou alors vous considérez que quand l'opposition s'abstient cela vaut unanimité du Conseil ?

Mme LE MAIRE – On fait bien la distinction, je vais même avoir l'occasion d'y revenir, et je vous rassure : quand Pascal Bolo s'envole, il s'envole beaucoup plus.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Je pense pour lui à l'atterrissage surtout.

Rires

Mme LE MAIRE – Merci. Quelques éléments. Je voudrais d'abord revenir sur l'observation politique que vous avez faite, Monsieur Reneaume, en disant : « Je rappelle qu'il y a eu des élections régionales et que les résultats en sont connus. » Chacun ici les a bien en tête. J'en profite d'ailleurs pour informer l'ensemble du Conseil dès maintenant qu'ayant été invitée à assister à la séance d'installation du Conseil régional et considérant qu'il est naturel que le Maire de la capitale régionale assiste à ce moment, je quitterai, juste après le budget, momentanément la séance pour m'y rendre.

Cette information ayant été apportée, puisque vous parlez Monsieur Reneaume du principe de réalité politique, permettez-moi de partager avec vous deux chiffres. Le chiffre nantais, Aymeric Seassau l'a rappelé : 20 points d'écart entre le candidat de la gauche et des écologistes rassemblés et le candidat de la droite ; et le chiffre de la Métropole nantaise, parce qu'il est important aussi : 15 points d'écart entre le candidat de la gauche et des écologistes rassemblés et le candidat de la droite. Parce que quand on veut parler du principe de réalité, il faut le regarder globalement.

V – 28

Il y a par contre un point que je partage avec Julien Bainvel, et comme ce n'est pas si souvent, je tiens à le souligner : c'est votre observation sur le Front national. Là aussi, je voudrais juste donner deux chiffres. À Nantes, entre le premier tour des élections départementales et le premier tour des élections régionales, le Front national a perdu dans notre ville 1 800 voix. Entre le premier tour des élections régionales et le deuxième tour des élections régionales, il a perdu 700 voix. Cela veut dire qu'au total, sur cette séquence, le Front national a perdu sur notre ville 2 500 voix et évidemment, je salue cet élément.

Cependant, personne ne peut s'en satisfaire. Personne ne peut considérer que c'est une bonne nouvelle et je suis absolument convaincue que l'ensemble des responsables politiques, au-delà de leurs sensibilités, doivent s'interroger profondément sur la manière dont nous pouvons aujourd'hui nous mobiliser, agir et convaincre que le Front national n'est jamais une réponse. Et de ce point de vue, je crois que nous ne pouvons pas nous contenter des vieilles recettes. Pour ma part, je suis certaine que nous devons rester extrêmement clairs sur nos convictions, sur les lignes de la République à ne pas franchir, mais je crois que cela ne suffit pas, que c'est la démonstration par la preuve, par l'efficacité, qui nous permettra d'avancer, et aussi par la capacité à proposer un chemin commun, un destin collectif, une appartenance à la communauté nationale pleinement et totalement vécue, je voulais en profiter pour le dire.

Je voulais revenir aussi sur notre majorité puisque vous l'avez évoquée, et je vous en remercie, tout simplement pour partager un sentiment. Moi, je suis très heureuse de cette majorité. Je suis très fière même d'avoir ici, dans cette enceinte, une majorité rassemblée, une majorité unie, une majorité qui sait faire vivre la diversité de ses sensibilités avec des hommes et des femmes qui sont engagés dans des partis politiques, des hommes et des femmes qui ne le sont pas, qui sont des acteurs de la société civile, qui sont clairs sur leurs valeurs et qui sont ici pour inventer le Nantes de demain. Parce que notre sujet c'est bien celui-là, et c'est bien cela que fait ce budget.

Et puis Monsieur Reneaume, moi je n'ai pas inventé de nouveau mot, vous en avez inventé un, je ne l'ai pas tout à fait retenu, je m'en excuse, je vais utiliser un mot qui est tout à fait ancien, mais qui à mes yeux compte beaucoup, il est très simple : c'est le mot courage. C'est le mot courage, et je vais prendre un exemple très concret.

Mardi, au Conseil métropolitain, vous avez voté contre la hausse de la fiscalité et c'est votre liberté politique la plus totale. Mais vous avez voté 23 délibérations à l'unanimité. Ces 23 délibérations, elles engagent 100 millions d'investissements. Si nous, nous n'avions pas pris nos responsabilités, si nous, nous n'avions pas eu le courage de voter totalement cette stratégie financière, vous n'auriez pas pu voter ces investissements utiles pour la Métropole. Faire de la politique, c'est assumer les choix, c'est les assumer en courage. Ce n'est pas prendre simplement ce qui est facile. Bien sûr que c'est facile de voter les investissements, de voter ce dont tout le monde sait que c'est attendu par les Nantais – le busway, Feydeau, Commerce ou Aristide-Briand. Faire de la politique c'est assumer ce qui va avec. Donc, mon mot à moi pour aujourd'hui, ce sera courage.

Applaudissements

Je vous invite maintenant à voter le budget. Merci. Ce budget est donc adopté.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Nous avons maintenant formellement à voter sur les taux. Je laisse Pascal Bolo nous les redonner et je procède ensuite tout de suite au vote.

V – 29

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Vote des taux 2016 des trois taxes directes locales – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Alors, les taux de taxe d'habitation, 24,04 %, taxe sur le foncier bâti, 27,51 %, taxe sur le foncier non bâti, 62,48 %, ces taux sont sans changement par rapport à 2015 et vous avez vu le rendement qui en est attendu.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux votes. Monsieur Reneaume ?

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Très vite, merci, juste pour souligner et dire pourquoi nous voterons contre ces taux. Bien entendu, sur la taxe d'habitation nous sommes à 14 % au-dessus de la strate comparable dans les autres villes. Sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier bâti, nous sommes à 19,5 % au-dessus de la moyenne de cette strate, et sur la taxe sur le foncier non bâti (dont le produit est beaucoup moins important il est vrai), nous sommes à 76 % au-dessus de la moyenne de la strate. C'est pour cette raison.

Deuxièmement je profite de ce que vous avez dit concernant vos obligations à l'instant pour vous demander de bien vouloir excuser quelques-uns des membres de notre groupe qui ne sont pas là pour les mêmes raisons, et pour regretter quand même (parce que nous aurions aimé sans doute pouvoir être plus nombreux à y aller ensemble) la coïncidence des dates qui n'ont pas été arrêtées par nous à propos de cette installation du Conseil régional. Je pense que cela aurait été bien de pouvoir vous accompagner, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Merci. Notre budget et les votes sont donc adoptés.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Madame le Maire quitte la séance.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Bien. Je vais donc donner la parole à Myriam Naël pour les subventions au titre des actions éducatives, dossier numéro 5.

Mm NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Merci, cher collègue. À quoi cela sert, un budget ? Un budget, cela sert à avoir des actions concrètes, et nous y voilà. Cette délibération concerne la répartition de subventions au titre des actions éducatives dans le cadre de référence qui est le Projet Éducatif De Territoire nantais Bien grandir à Nantes.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – S'il vous plaît, mes chers collègues. Je sais qu'après le vote d'un budget il y a toujours un moment de décompression, mais soyons attentifs aux actions éducatives et à leur subventionnement.

Mme NAËL, Adjointe – Donc, avec une série de subventions autour de l'accompagnement à la scolarité, avec un soutien à l'Étoile du Cens qui est un club de foot qui a initié et développé une action spécifique pour les enfants du club de foot qui s'appelle l'Académie U13 et qui permet à des jeunes d'être accompagnés tout au long de leur scolarité, notamment autour de la découverte des métiers.

Il y a dans cette délibération toute une partie autour de l'éducation artistique et culturelle, je n'en ferai pas le détail exhaustif, mais je tiens à souligner le développement de ces actions que l'on mène avec mon collègue Benjamin Mauduit, avec des projets autour du dessin, de l'écriture et de l'environnement, avec un projet qui s'appelle « Promenons-nous dans les bois », qui allie un regard interdisciplinaire en direction de 18 classes, un projet autour des arts visuels et de l'écriture de terrain qui s'appelle Observatoire de la ville, qui a vocation à faire en sorte que les enfants nantais découvrent l'ensemble de la ville et son agglomération, tant dans la richesse du patrimoine que dans la richesse architecturale, et puis des actions autour de la lecture et de

V – 30

l'écriture menées avec Paq'la lune sur le quartier Nantes Nord, ainsi que sur l'est de Nantes, un soutien à l'association Musique à l'Est qui permet le développement d'une fanfare sur l'école de la Bottière.

Je m'arrêterai là sur le détail, je voudrais juste dire que ces actions-là, c'est vraiment le sens de ce que nous souhaitons. Quand on parle d'éducation, quand on parle d'esprit critique, de citoyenneté, c'est bien aujourd'hui par l'éducation et la pratique culturelle et artistique que l'on répondra aux enjeux de l'éducation à la citoyenneté, chose dont on a tant besoin aujourd'hui dans notre pays.

Vous avez dans cette délibération la dotation BCD qui permet aux écoles de compléter leurs fonds de livres, ainsi que des subventions concernant des soutiens aux associations de parents d'élèves pour créer à la fois des cafés des parents avec l'association À l'abord'âge qui crée un nouveau café des parents, ou le nouveau projet pédibus de l'école Sully.

Il vous est demandé d'approuver l'ensemble de cette subvention pour un montant de 73 871 euros, ainsi que d'autoriser les services et Madame le Maire à faire en sorte d'aller chercher l'argent de nos partenaires puisque l'éducation, c'est un grand collectif.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Des interventions ? Pas de demande de parole ? Je précise que Madame Ghislaine Rodriguez ne va pas voter pour la subvention à l'association À l'abord'âge le café des enfants puisqu'il y aurait un conflit d'intérêts au moins théorique.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci d'ajouter « au moins théorique ».

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Très théorique, même. Je mets aux voix. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge – le café des enfants.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits, attributions des subventions facultatives et participation au titre de l'aide sociale à la restauration – Conventions – Approbation

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – La sixième délibération est celle qui concerne notre participation à l'enseignement privé sous contrat, la participation financière de la Ville, le montant des forfaits, les subventions facultatives et la participation au titre de l'aide sociale à la restauration.

Vous le savez : nous avons choisi depuis de nombreuses années, conjointement avec la Direction diocésaine puisque naturellement l'enseignement catholique sous contrat prend une part tout à fait considérable, même si elle n'est pas exclusive, de la scolarisation des jeunes Nantais en dehors du service public de l'éducation. Nous avons choisi une voie de conventionnement, une voie contractuelle qui nous permet tous les trois ans, puisque c'est le rythme fixé, de trouver les voies à la fois des progressions de financements qui sont nécessaires pour être conformes à la loi, mais aussi pour rester dans l'esprit qui est le nôtre de préférer affecter un certain nombre des moyens consacrés par la Ville à l'enseignement privé sous contrat, à des éléments concourant à la fois à des priorités partagées entre la Ville et la Direction diocésaine. Cela a été par exemple le cas sur l'équipement informatique, sur le numérique, et également pour préserver et favoriser un certain nombre d'établissements privés dont nous savons que leur recrutement, notamment dans les zones dites d'éducation prioritaire, n'est pas fondamentalement différent des écoles publiques qui sont sur le même territoire et qui doivent donc être accompagnées spécifiquement.

V – 31

Dans le cadre des discussions qui ont eu lieu et qui se poursuivent d'ailleurs, qui sont en voie d'aboutir, il a été décidé, et je remercie la Direction diocésaine d'avoir bien voulu considérer l'étape de contraintes financières dans laquelle nous sommes. Nous nous sommes donc mis d'accord pour que ce qui a été un peu une tradition à Nantes (mais pas que, d'autres communes prennent le même chemin), que la Ville de Nantes ne participe plus, progressivement bien sûr, pour les élèves non nantais, alors que c'était le cas jusqu'alors.

Cette extinction de notre participation au financement pour les élèves non nantais s'étalera, à la demande de la Direction diocésaine, sur trois ans. Nous étions prêts à étaler plus que cela, mais la Direction diocésaine a préféré cette option-là, donc nous aurons des baisses régulières liées en tout cas à la non-prise en compte des enfants non nantais progressivement sur trois ans.

S'agissant des forfaits, ils seront en augmentation pour 2016, notamment pour les écoles maternelles. Nous savons que nous avons là un certain retard. Et également une légère augmentation du forfait élémentaire avec toujours ce petit supplément pour les écoles dites « à aider », c'est-à-dire ayant une situation ou accueillant des familles en situation plus difficile.

La participation à l'accueil du midi vous est également décrite dans cette délibération avec un montant pour 2016 à 426 000 euros pour le service d'accueil périscolaire du matin et du soir.

Nous encourageons, et je dois le dire assez conjointement avec la Direction diocésaine, nous encourageons vivement les établissements privés sous contrat, et c'est la responsabilité de chaque organisme de gestion, à suivre la réforme des rythmes scolaires et à passer à quatre jours et demi. Et nous mettrons en place un dispositif d'incitation assez fort, y compris financière, aux établissements, à passer à quatre jours et demi. Puisque non seulement cela permettrait de donner accès à ce qui s'est appelé le fonds d'amorçage et qui est en fait un fonds de soutien plus pérenne de la part de l'État, mais également de ne plus financer et de ne plus participer à l'organisation et à la gestion d'un centre de loisirs qui est nécessaire pour les familles, qui a lieu le mercredi matin aujourd'hui et qui est quand même spécialement destiné aux jeunes Nantais scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat.

Alors, il y aura une voie d'incitation pour que les choses avancent, et je ne vous cache pas que si les OGEC ne sont pas pour l'instant toutes enthousiastes à cette idée, je crois que la Direction diocésaine partage notre diagnostic du caractère positif de cette réforme des rythmes au service des enfants, et donc des dispositions sont prévues dans cette délibération à ce titre-là également.

Je vous invite, en me réjouissant du caractère tout à fait constructif de ces discussions, qui sont sur le plan financier parfois vigoureuses... Mais avec Monsieur Bonamy, le Directeur diocésain, nous partageons le fait d'être assez durs en négociation et en affaires, tous les deux, donc au total cela se passe bien. Je pense que nous allons là encore trouver une voie d'équilibre non seulement pour l'année 2016, mais également pour les trois années à venir, dans le respect conjoint, et de la loi et de cet intérêt que nous portons et les uns et les autres à un aspect conventionnel et contractuel de notre relation.

Des interventions sur ce thème ? Oui, Madame ? Madame Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, M. Bolo. Chers collègues, des rumeurs agitent les écoles publiques et privées sur le sujet de la non-prise en charge des transports pour les sorties scolaires. Nous comprenons tout à fait cette mesure pour les élèves non communaux, mais pas pour les Nantais. J'espère que nous continuerons de soutenir les enseignants et les projets pédagogiques par le financement du transport nécessaire à ces sorties, qui ne peut incomber aux familles. Merci de bien vouloir nous éclairer sur ce point essentiel pour la vitalité des projets pédagogiques et l'égalité des familles devant les activités scolaires. Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Katell Favennec.

V – 32

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire Adjoint, chers collègues, en premier lieu, cette délibération me conduit à rappeler ce que sont les cinq grands principes qui fondent le système d'enseignement français : la liberté de l'enseignement, la gratuité, la neutralité, la laïcité et l'obligation scolaire. La Constitution du 4 octobre 1958 stipule : « L'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Évidemment, nul n'est censé ignorer la loi qui stipule que les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association bénéficient d'une participation financière municipale, versée ici sous forme d'une contribution financière par élève appelée « forfait communal ». Avec cette délibération, nous attribuons également 723 000 euros d'aide facultative.

Nous avons conscience que la méthode de financement de notre Ville est le résultat d'une approche négociée qui permet de contractualiser sur des engagements précis. Ainsi, parmi les dispositifs soutenus, l'organisation des rythmes scolaires permet de rétablir l'égalité de traitement des élèves et des écoles publiques ou privées. Nous avons pu constater combien cette question a motivé l'approche de certains parents d'élèves pour positionner leur enfant.

Nous savons également que la carte scolaire, même si elle connaît des dérogations, n'est pas sans conséquence sur le choix d'enseignement. Cependant, à l'heure où les besoins financiers se font cruellement sentir dans nos écoles publiques, nous mesurons combien l'intervention publique participe de l'évolution de l'enseignement privé catholique.

De ce point de vue, ce n'est pas le nouveau Président de la région Pays-de-la-Loire, Monsieur Retailleau, qui démentira, lui qui veut « dégraisser le mammoth régional » pour financer davantage les lycées privés.

Nous notons avec satisfaction que la nouvelle convention organise le contrôle des fonds publics attribués à l'Organisme de Gestion des Écoles Catholiques, OGEC. Il en est ainsi des actions dont l'OGEC rendra régulièrement compte et devra présenter un rapport d'activité annuel. C'est également le cas pour les comptes annuels de l'exercice écoulé qui devront être transmis à la ville, certifiés par un commissaire aux comptes. Enfin, l'OGEC s'engage à faciliter le contrôle par la Ville, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées.

L'association devra communiquer sur simple demande de la Ville tout document de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion. Tenant compte de ces éléments utiles à l'appréciation des enjeux, les élus communistes et républicains s'abstiendront sur cette délibération. Merci de votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, juste un mot rapidement, mais je disais tout à l'heure qu'il fallait renouveler les pratiques politiques : je pense que pour renouveler les pratiques politiques, il faut aussi sortir de la caricature qui consiste pour les élus communistes chaque fois à expliquer que les élus de droite sont contre l'Éducation nationale, contre le service public de l'éducation. C'est vraiment un truc qui me fatigue.

Il y a une réalité à Nantes et dans les territoires de l'Ouest où les écoles privées sous contrat d'association avec l'État occupent une place importante, mais tout cela dans le cadre d'un dispositif qui n'est quand même pas lié au Département, lié à la Ville de Nantes, qui est un dispositif national et qui s'applique à tout le monde. Les écoles privées participent du service public d'Éducation nationale.

Juste un point pour revenir sur la délibération. D'abord j'ai été un peu surpris, mais il y a sans doute une explication très simple, que ce soit vous Monsieur Bolo qui présentiez la délibération et pas Madame Naël, alors que l'on est sur une question d'éducation. Même si l'on est sur des rapports financiers, on est sur une question d'éducation. Juste une petite précision là-dessus.

V – 33

Et une deuxième précision pour être bien sûr d'avoir bien compris ce que vous disiez sur l'incitation financière pour encourager ces écoles privées à appliquer la réforme des quatre jours et demi. Je ne vois pas où cela est mentionné dans la délibération, si vous pouvez nous en dire un peu plus, et sur le mécanisme exact qui sera mis en place. Est-ce que c'est une incitation qui va se traduire par l'arrêt d'un certain nombre de financements pour les écoles et pour les OGEC qui ne passeraient pas aux quatre jours et demi, ou est-ce que c'est une bonification qui serait appliquée aux OGEC qui appliqueraient la réforme ? Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – D'autres demandes de parole ?

Alors, je voudrais d'abord rassurer Madame Rio sur le financement des transports. C'est simplement la modalité de ce financement qui a changé puisque désormais, comme c'est le cas pour les élèves du public et en tout cas à équivalence, les sommes qui étaient consacrées à l'aide au transport scolaire sont maintenant intégrées dans le forfait. Donc effectivement, une partie des augmentations de forfaits qui vous sont proposées aujourd'hui intègrent ce financement pour avoir une parité de système et de fonctionnement. Il n'y a pas d'arrêt du financement du transport, il y a intégration de cette dimension dans le forfait par élève, ce qui est aussi un mode de pérennisation et de garantie.

Je peux également rassurer Monsieur Bainvel. Vous avez, dans la délibération sur l'organisation des rythmes scolaires, trois écoles qui ont mis en place une organisation de la semaine sur 4,5 jours et qui bénéficient d'une aide supplémentaire de la Ville d'un montant global de 12 000 euros.

Donc, l'incitation, ce sera effectivement une aide supplémentaire puisqu'on le sait : l'organisation différente des rythmes scolaires peut conduire, pour les OGEC qui sont employeurs de leurs salariés, peut conduire à des surcoûts qui ne sont pas négligeables et que le budget de certaines d'entre elles ne pouvait pas aisément assumer.

C'est pour cela que ce dispositif sera prévu dans la convention que nous allons finaliser en tout début d'année avec la Direction diocésaine, qui précisera les montants supplémentaires qui sont accordés pour favoriser ce passage, étant entendu que comme cela génère à la fois des possibilités d'économies pour la Ville avec le centre de loisirs et des possibilités de recours à des financements d'État, tout cela s'équilibre de manière intéressante. Il n'est pas question évidemment de sanctions financières contre des OGEC qui ne souhaiteraient pas suivre le mouvement général.

Et pour terminer, j'allais l'oublier : rassurez-vous, Myriam Naël a été tout à fait active dans cette négociation. C'est vrai que le caractère financier et technique de la délibération et de la discussion (parce que sur les aspects éducatifs on s'est très vite mis d'accord) a fait que c'est moi qui l'ai rapportée devant vous, mais n'y voyez aucun signe particulier.

Je mets aux voix. Je vous remercie. Adopté.

Le Conseil approuve (abstention de 6 élus du groupe de la majorité - PC).

Dossier suivant, je crois que je donne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Politiques publiques petite enfance, éducation et adolescence – jeunesse – Contrat enfance jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire Adjoint. Chers collègues, l'objectif de cette délibération est de permettre la signature du nouveau contrat enfance jeunesse pour 2015-2018 avec la CAF. Ce contrat prévoit le versement de subventions CAF à la Ville pour un montant de plus de 25 millions d'euros pour les quatre années du contrat, qui intègre à la fois des actions antérieures et des projets de développement.

V – 34

Cela me permet de souligner l'effort important accompagné par la CAF et par la Ville pour faciliter la vie des familles et les aider à concilier leurs différents temps de vie. Cela se concrétise sur la période 2015-2018 par environ 330 places en accueil collectif qui verront le jour sur cette période, le développement de l'accueil d'urgence et de l'accueil occasionnel dans les quartiers prioritaires, ainsi que le renouvellement du soutien apporté par la CAF au lieu d'accueil parents enfants et au guichet unique petite enfance, à travers les quatre relais d'accueil petite enfance.

Le deuxième volet de cette convention concerne l'éducation et l'adolescence, avec des nouveaux moyens qui sont mis déjà, au niveau de la coordination opérationnelle du périscolaire. Egalement le développement d'activités sur les accueils de loisirs associatifs, l'augmentation des horaires d'ouverture des ludothèques ACCOORD, ainsi que le développement sur les accueils de loisirs ACCOORD, conformément aux attendus de l'actuel contrat de DSP.

Voilà en gros les grandes lignes des actions qui sont intégrées dans cette convention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Pardon, je me suis trompé de bouton. Je t'ai coupé la parole de manière tout à fait grossière. Coupé le micro, en tout cas. Je n'ai pas d'entraînement.

Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce dossier ? Oui, Maguy Salomon.

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Monsieur le Maire Adjoint, chers collègues, ce nouveau contrat enfance jeunesse nous semble tout à fait adapté aux évolutions récentes de la Ville de Nantes sur le plan des dynamiques urbaines, aux évolutions sociétales qui sont celles de notre XXI^e siècle. Ainsi, je voudrais souligner l'importance de la prise en compte dans ce nouveau contrat des nouvelles configurations familiales et des nouvelles contraintes des familles – par exemple les difficultés des parents, le plus souvent des mères isolées, à concilier travail et garde d'enfant. Cela passe d'abord par notre volonté de continuer à créer des places d'accueil comme nous nous sommes engagés à le faire. 330 places environ verront le jour pendant la durée de ce contrat, comme vient de le rappeler Ghislaine Rodriguez.

Nous souhaitons que ce gain quantitatif se fasse en respectant la diversité des modes de garde, en développant donc non seulement les crèches municipales, mais aussi d'autres formes de garde, privées ou associatives, car nous tenons à valoriser les initiatives citoyennes et nous pensons que le tissu associatif n'est pas source de gaspillage, mais gage de démocratie au niveau de notre Ville.

Il est important aussi que les Nantaises et les Nantais puissent profiter de ces différents modes de garde et qu'ils puissent, lorsque le besoin se présente, passer d'un mode de garde à un autre sans que cela devienne un parcours du combattant. Le guichet unique petite enfance est une première réponse à ce besoin que l'on peut avoir à un certain moment parce que l'on change d'emploi ou d'horaires de travail, parce que l'on doit déménager, parce que notre enfant ne se trouve pas à l'aise dans telle structure.

D'autres dispositifs sont également prévus dans ce sens, dans ce nouveau contrat. Par exemple, l'extension de l'amplitude des horaires d'ouverture des centres d'accueil ainsi que la mise en place d'un accueil d'urgence. Cela permet non seulement de dégager du temps pour les parents, mais aussi de diminuer leur stress lorsqu'ils sont (comme cela nous arrive à tous – moi un peu moins) pressés par le temps de récupérer leurs enfants et angoissés par la peur d'arriver trop tard.

Je retiens également de ce nouveau contrat la volonté de soutenir des espaces comme les ludothèques et les espaces ados. Ces espaces me semblent essentiels, car ils favorisent les échanges entre parents et enfants, mais aussi les échanges intergénérationnels, et permettent aux parents de confronter leurs pratiques éducatives et de trouver de l'aide lorsqu'ils en ont besoin. La fréquentation grandissante des ludothèques montre l'importance que les Nantais et

V – 35

les Nantaises donnent à ce type d'espaces de sociabilité et d'échange que nous souhaitons non seulement conserver, mais aussi développer.

Le dernier point que je souhaite mettre en avant est celui de la prise en compte des besoins spécifiques engendrés par les mutations de notre ville. Des nouveaux quartiers émergent et avec eux de nouveaux besoins, d'autres quartiers se renouvellent, et enfin, nous pensons surtout aux quartiers prioritaires comme Chêne-des-Anglais, Malakoff, Clos-Toreau, Bottière, Bellevue, dans lesquels notre présence est essentielle pour diminuer les inégalités qui peuvent parfois se creuser dans notre société. Je vous remercie de votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Je mets aux voix la délibération. À l'unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Toujours Madame Ghislaine Rodriguez pour la répartition des subventions de la petite enfance.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Associations petite enfance – Répartition de subventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci. Cette délibération concerne des associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement, des associations de services de garde d'enfants, de formation des intervenants à domicile auprès des enfants, et de soutien auprès des associations d'assistantes maternelles, également une subvention pour Athénor dans le cadre du dispositif Passerelles et dans le cadre aussi d'un colloque organisé par le CHU, « Être bébé dans une famille vulnérable ». L'ensemble de cette dépense monte à 9 800 euros.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Des interventions ? Des questions ? Des observations ? Je mets aux voix la délibération. Je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

La parole est à Nicolas Martin pour le dossier numéro 9.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Associations adolescence et jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Convention – Avenant – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Monsieur le Maire Adjoint, chers collègues, il s'agit là d'une cinquième répartition des subventions sur les associations adolescence et jeunesse, essentiellement des ajustements d'ailleurs de fin d'année notamment sur un certain nombre de conventions qui avaient été passées avec des associations conventionnées à plus de 23 000 euros et qui avaient nécessité un travail en deux temps nous permettant de regarder, en fonction du niveau de fonds propres de chacune de ces associations, leur capacité à faire un effort sur l'exercice 2015.

L'ajustement de la subvention annuelle de l'association à ADELIS habitat nous permet d'ajuster la subvention à hauteur de 10 000 euros, dont 5 000 euros au titre de l'activité socio-éducative en direction des résidents et 5 000 euros pour renforcer l'action de l'ANCRE.

Un versement complémentaire de 8 250 euros pour l'association Style Alpaga, qui nous amène à une subvention globale à hauteur de 54 000 euros pour l'exercice 2015 et enfin, une subvention complémentaire de 4 575 euros pour l'UFCV qui nous amène à un montant total pour 2015 de 25 800 euros et donc nous amène à passer une convention avec l'UFCV. L'UFCV étant une fédération qui agit dans le monde dans de nombreux domaines en direction de ses membres, mais aussi est partenaire de la Ville sur un certain nombre de chantiers en direction des jeunes et des adolescents.

V – 36

Enfin, dans cette délibération vous trouverez aussi une proposition de prolongation de la convention avec le CRIJ, avec lequel nous discutons aujourd'hui sur l'évolution du CIJ, Centre d'Information Jeunesse, qui va nous permettre de travailler sur cet exercice 2016, de retravailler les objectifs en commun dans l'intérêt des jeunes Nantais.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Des demandes de parole ? Pas d'intervention. Je mets aux voix. Je vous remercie. Adoptée à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Dossier numéro 10, Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Associations vie étudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci. Il s'agit ici d'une cinquième répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante, pour un montant total de 1 700 euros. En première partie pour le bureau des arts d'Audencia à hauteur de 1 200 euros afin de soutenir l'édition 2015 des Intercult', qui était programmée du 7 au 10 octobre 2015. Il s'agit d'un ensemble d'animations culturelles (expos, cinéma, spectacles vivants) réalisées dans divers lieux de la ville. Cette manifestation était bien évidemment ouverte à l'ensemble des étudiants de la ville de Nantes.

Enfin, à l'Association des étudiants de l'École centrale de Nantes à hauteur de 500 euros pour soutenir le club de théâtre de l'École centrale qui se produit dans le quartier nord à deux reprises durant l'année universitaire. Je vous demande donc d'approuver ce projet de subventions.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Monsieur Fournier.

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Merci Monsieur le Maire Adjoint. Je profite de cette délibération pour vous demander un point d'étape sur les microcrédits étudiants que nous avons soutenus dès le début de ce mandat, que vous aviez d'ailleurs proposés, cher collègue, parce qu'il est utile de rappeler que 30 % des étudiants jugent leurs ressources insuffisantes, d'après l'Observatoire de la vie étudiante, que les banques, on le sait, sont très frileuses pour donner des prêts aux étudiants et c'est un vrai souci. Et en plus il y a un décret du Gouvernement qui prévoit de réduire prochainement les APL pour les jeunes de moins de 25 ans qui exercent une activité professionnelle hors CDI et qui seront rémunérés en dessous de 1 290 euros par mois – sachant que les étudiants ne choisissent pas toujours la possibilité d'avoir un CDI ou non.

Mes questions sont donc les suivantes : combien de dossiers sont traités dans le cadre du microcrédit étudiant qui a été mis en place par la Ville de Nantes ? Et que prévoyez-vous, plus généralement, pour développer ce projet et ce dispositif qui me semblent vraiment importants, tant on a vu pendant les dernières élections l'abstention forte parmi les jeunes populations, ou parfois même un vote extrême ? Merci beaucoup.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Je redonne la parole à Robin Salecroix pour une réponse.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Du coup, ce microcrédit pour l'avance du dépôt de garantie a été proposé depuis sa mise en œuvre à une quarantaine d'étudiants pour lesquels il semblait être une solution, sans concrétisation malheureusement pour le moment. Mais je vais vous donner quelques éléments d'explication.

Il se trouve en effet, depuis que la Ville et le CROUS ont imaginé ce dispositif, Main dans la main, lors du dernier mandat et mis en place au début de celui-ci, que le ministère de l'Éducation nationale a développé trois mesures importantes en direction des étudiants précaires, d'une part avec l'abaissement des seuils de bourses, deuxièmement avec

V – 37

l'augmentation des crédits d'aide sociale dédiés aux aides annuelles et ponctuelles, et enfin avec la généralisation du dispositif de la CLÉ qui par glissement rend moins nécessaire la question de l'avance du dépôt de garantie.

On le voit : après plusieurs mois d'expérimentation, ce dispositif n'a pas rempli les objectifs qu'on lui avait donnés parce qu'il y a eu une évolution législative nationale, mais on doit noter que cet outil fait partie d'un panel de mesures volontaristes dont j'avais eu l'occasion de vous parler à la Ville dans le cadre de la lutte contre la précarité, comme l'est par exemple le fonds municipal d'aide, adossé au fonds national d'aide d'urgence que j'avais pu vous présenter lors d'un précédent Conseil.

On va regarder un petit peu dans quelques mois comment cela évolue, mais le fait est que pour le moment, avec les évolutions nationales, ce dispositif offert par la Ville dans le cadre de sa lutte contre la précarité n'a pas trouvé preneur avec les assistantes sociales du CROUS, en lien avec celles-ci. Voilà pour ce petit point d'étape, en toute transparence, avec la minorité.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – C'est vrai : je crois qu'il faut souligner que ces outils de microcrédit qui dans plusieurs domaines de la vie municipale et plusieurs domaines de notre action sociale sont des outils un petit peu nouveaux, qui sont dans la boîte à outils des travailleurs sociaux, ne sont pas toujours très utilisés, en tout cas suffisamment utilisés. Il y a un problème de non-recours qui est parfois difficilement compréhensible, qui fait que ce n'est visiblement pas dans les habitudes de proposer à des jeunes ces microcrédits. Probablement par crainte d'un phénomène d'endettement, ce qui est une crainte que l'on peut comprendre, qui est légitime, mais qui en l'occurrence, s'agissant de microcrédits accompagnés dans des conditions extrêmement précises et extrêmement encadrées, n'est pas réellement fondée.

Je pense que c'est un dispositif qui garde sa pertinence comme existant, comme à disposition, et des travailleurs sociaux et des étudiants, mais on ne peut qu'inciter, rappeler son existence, peut-être faire un peu plus de communication dessus, mais on ne peut évidemment pas imposer son utilisation à qui que ce soit, ce ne serait pas l'esprit. Monsieur Fournier, vous voulez rajouter ?

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Tout à fait, je pense que l'on partage en effet ce point de vue. L'objectif, c'est qu'il y ait en effet de moins en moins de difficultés pour les étudiants. J'imagine que de toute façon, dans cette assemblée nous dénoncerons l'éventuel décret du Gouvernement qui ferait que beaucoup d'étudiants qui n'ont pas, encore une fois, choisi leur contrat de travail et qui seront précaires, aient une hausse de leur loyer par une baisse des APL, et dans ce cas j'imagine que l'on trouvera peut-être une population à toucher par ce microcrédit si jamais le Gouvernement ne reculait pas sur ce point-là.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Je vois bien que votre préoccupation n'est pas essentiellement locale. Monsieur Salecroix, un dernier mot ?

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Les étudiants sont nantais et français, donc toute la législation, qu'elle soit locale ou nationale, tombe sur eux bien sûr.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Naturellement, Monsieur Fournier.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Juste rapidement : n'ayez aucune crainte, Monsieur Fournier, sur mon engagement auprès des étudiants, notamment pour dénoncer des mauvaises mesures gouvernementales quand il le faut. C'est d'ailleurs le propre des communistes, Monsieur Bainvel tout à l'heure en faisait la remarque. Lors du dernier Conseil d'administration du CROUS, d'ailleurs, j'ai soutenu au nom de la Ville une motion portée par les étudiants, qu'il s'agisse de l'UNEF ou d'InterAsso, justement dénonçant les baisses de crédits dans cette direction-là. N'ayez aucune crainte sur ma détermination.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Je sais que nous pouvons vous faire confiance. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

V – 38

Délibération numéro 11, le bureau des projets, Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Bureau des projets – Fonds de Soutien à l'Initiative Citoyenne (FSIC) – Dispositif de subventionnement associé – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Là, il s'agit donc de lancer le bureau des projets et de regarder son financement. Le bureau des projets a pour objectif d'encourager l'engagement et l'implication des citoyens dans la vie des quartiers.

Donc, les débats que l'on a pu avoir tout à l'heure, on n'a pas parlé d'abstention, mais c'est vrai que la moitié des citoyens s'abstiennent et effectivement le bureau des projets, même s'il faut regarder ces questions avec beaucoup d'humilité, participe à cet engagement, à ce lien à l'action publique que l'on souhaite développer, et donc de développer le pouvoir d'agir des habitants.

Cela s'inscrit dans le cadre du dialogue citoyen, en particulier qui est porté par Bassem Aseh, notre collègue. Et l'on a déjà pu voir que dans les différentes rencontres de quartiers, ce bureau des projets avait suscité un certain intérêt puisqu'au cours des différentes rencontres de quartiers, plus de 150 personnes se sont déclarées intéressées pour pouvoir participer à des comités d'animation dans les 11 quartiers.

Il s'agit, pour ces bureaux des projets, de développer le vivre ensemble, de soutenir la transition écologique, de promouvoir les solidarités locales, et ce bureau des projets, il est animé à la fois par moi-même et par l'Adjoint de quartier ou son représentant, l'élu référent, avec un collectif d'habitants, sept à huit personnes qui représentent des associations, qui représentent des porteurs de projets, qui représentent de simples habitants qui n'ont pas forcément de lien habituel avec la politique publique, mais qui à cette occasion peuvent se mobiliser parce qu'ils peuvent avoir un intérêt ou des propositions à faire.

Le bureau des projets, qu'est-ce qu'il fait ? Il accompagne les projets, il donne son avis, il soutient, y compris lorsque c'est seulement une idée, il aide à réaliser cette idée et à faire en sorte qu'elle puisse trouver son débouché au sein de la collectivité ou avec différents partenaires. C'est une possibilité pour tous les citoyens de pouvoir s'engager dans la vie locale.

Son financement maintenant, il s'agit d'un budget de 200 000 euros, que l'on vous demandera d'adopter avec deux parties dans ce financement : pour les projets qui sont portés par des habitants qui n'ont pas de structure juridique, là on propose un système de paiement de factures tout simplement après accord, jusqu'à 1 000 euros ce sera possible, et pour les projets plus importants (jusqu'à 5 000 euros) portés par les associations, là c'est un soutien qui interviendra comme une demande de subvention habituelle.

L'objectif, c'est de réaliser 10 à 15 projets par quartier, ce qui fait 100 à 150 projets pour l'ensemble de la ville. Je vous demande donc d'approuver la création du bureau des projets, je vous demande d'approuver également ce Fonds de Soutien à l'Initiative Citoyenne de 200 000 euros et d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – La parole est à Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Conseillère municipale – Merci Monsieur le Maire Adjoint. Mes chers collègues, il y a des délibérations que nous votons avec encore plus de plaisir que les autres. C'est le cas aujourd'hui avec la mise en place du bureau des projets, pour sa vie de quartier, pour sa proximité et pour la place qu'elle fait à la participation citoyenne.

Le groupe écologiste et citoyen a imaginé le bureau des projets, il l'a porté, il l'a façonné et il est l'un de nos engagements de campagne concrets. Quand on dit, on le fait, Monsieur Bainvel. Et quoi de plus beau que voir la manière dont le bureau des projets est aujourd'hui porté par

V – 39

l'ensemble de notre majorité, forte de sa diversité ? C'est un signal important que nous donnons aujourd'hui avec la mise en place de ce bureau des projets.

Après le débat sur la Loire, avant le grand débat métropolitain sur la transition énergétique, nous permettons de développer au cœur des quartiers nantais le pouvoir d'agir, mettant en place un dispositif simple qui permettrait aux acteurs associatifs et aux habitants de réaliser des projets dans l'intérêt de leur quartier et donc de s'impliquer directement dans la construction de la ville que nous voulons et que nous partageons.

Cela permettrait non seulement l'émergence de projets s'appuyant sur le vécu des habitants et donc au plus proche des besoins de chacun et de chacune, mais cela permettrait également à chacun et chacune de prendre part à la vie de son quartier, à la construction de sa ville autour de projets concrets, et ainsi de faire partie d'un collectif. C'est une vraie innovation que nous apportons aujourd'hui dans la manière de faire.

Cela permettra également d'avancer, Jean-Paul Huard l'a rappelé, par des petits pas, des exemples et des projets concrets sur la transition écologique et le développement durable. Pour reprendre les paroles de Rob Hopkins, qui est un chercheur dans l'innovation et la transition écologique, on ne passe pas facilement de l'indifférence totale aux problématiques liées au réchauffement climatique à l'implication pleine et entière au service de la planète.

Cela passe justement par l'implantation de projets collectifs comme un composteur dans un quartier ou une ressourcerie, des petits pas concrets au service du quartier, de l'implication citoyenne, de l'inclusion et de la transition écologique.

Jean-Paul Huard l'a rappelé : plusieurs projets émergent déjà et le bureau des projets commence réellement à se mettre en route dans tous les quartiers nantais. Nous nous en réjouissons et nous suivrons cela avec attention. Vous pouvez compter sur toute notre implication. Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. La parole est à Benjamin Mauduit.

M. MAUDUIT, Conseiller municipal – Merci Monsieur Bolo. Rassurez-vous : le bureau des projets n'est pas un projet, ou plutôt un bureau des projets copyrighté. Ce n'est pas non plus un espace technocratique issu d'un roman de Franz Kafka, encore moins un bureau politique dit « Politburo » qui serait téléporté directement de l'ère stalinienne des années 20.

Ce bureau de projets, qui je vous rassure est ouvert à l'ensemble des habitants de la ville, toutes tendances confondues, partisans, non-partisans, hommes, femmes, petits et grands, ce bureau des projets c'est un espace de délibération et de dialogue collectif aux portes et fenêtres ouvertes, où siègent des citoyens et des élus pour le bien commun. Un espace dont le but est de faire évoluer l'aménagement et la dynamique de son quartier au regard des usages de ses habitants.

Ce bureau s'inscrit en ce sens dans la volonté de Madame le Maire de changer les rapports des citoyens à nos politiques publiques, rendre la ville facile pour toutes et pour tous. Le bureau des projets permettra d'apporter aux citoyens davantage de transparence dans l'approche qu'ils ont des décisions budgétaires concernant leur territoire de vie. Il implique un contrat de confiance renouvelé entre élus et habitants : coconstruire de manière responsable, en privilégiant la transmission des savoirs et le sens commun, inviter les habitants à porter des projets, c'est les encourager à vivre une citoyenneté active et, comme dirait mon collègue Franckie Trichet, augmentée.

Porter à quelques-uns un petit projet de proximité, c'est participer à plus grand nombre au grand projet de notre ville, et c'est prendre le parti de nouer et de renouer avec celles et ceux d'entre nous pour qui l'action publique ne signifie rien ou plus rien. De Porto Alegre à Nantes, nous perpétons ici une approche moderne du dialogue citoyen où le temps du politique, du technique et des citoyens ne font plus qu'un.

V – 40

Ici, ni postures, ni veines oppositions sur des grands projets lointains. Se reposer sur l'expertise des usages et des pratiques citoyennes, c'est dépasser la démocratie de l'opinion, c'est instaurer un nouveau sens de la marche où les habitants sont à la fois prescripteurs, réalisateurs. Bâtir et faire œuvre de politique, au sens non partisan du terme, en participant à des délibérations démocratiques engendrant des prises de responsabilité collectives, et ainsi permettre à chaque quartier nantais de devenir un quartier de la création à part entière. Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci Monsieur Bolo. En entendant Monsieur Mauduit qui est allé un peu vite, alors je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais j'ai l'impression que l'on assiste à une révolution planétaire extraordinaire avec l'instauration du bureau des projets. Moi, je trouve qu'il y a des choses intéressantes là-dedans. Après, il ne faut pas que ce soit une nouvelle structure dans la galaxie du dialogue citoyen.

Depuis quelque temps, il y a une volonté d'associer les citoyens qui ont des attentes, qui ont envie de participer, et de le faire de manière différente. Vous avez créé beaucoup de structures depuis le début du mandat, et on le voit bien pour avoir participé à des réunions de quartiers que les gens, ils ont des questions sur le fonctionnement, sur l'articulation des différents dispositifs. Sans doute que d'ajouter un dispositif supplémentaire ne va pas aider à clarifier tout cela.

J'entends bien que c'est une proposition qui avait été portée par les écologistes, donc dont acte, j'ai envie de dire. Cela fera au moins un des engagements communs qui sera appliqué durant ce mandat. Ce sera peut-être le seul, on fera le bilan à la fin. Mais je crois qu'il ne faut pas que ce dispositif-là soit une fin en soi. La question d'associer les citoyens, de les écouter, etc., c'est très bien.

Maintenant la question, c'est : comment les projets vont être concrétisés ? Quelle application ils vont trouver en réalité ? Vous le savez, en tant qu' élu du quartier Breil-Barberie et avec d'autres collègues dans les autres quartiers, dans les réunions de quartiers, ce qui remonte c'est que les gens disent : « Ce n'est pas la première fois que l'on travaille, ce n'est pas la première fois que l'on produit des idées, ce n'est pas la première fois que l'on a des projets pour notre quartier, mais on produit, on se réunit, on crée des choses et puis il n'y a jamais d'application derrière. »

Le sujet, c'est cela et parfois même il y a des applications, c'est le cas sur le quartier Breil-Barberie, où les citoyens ont produit des choses, il y a eu une expérimentation, cela fonctionne et puis cela s'arrête du jour au lendemain, sans explication et sans qu'il y ait de financement derrière de l'action. Je crois qu'il faut que derrière ce bureau des projets, il y ait un engagement de la Ville sans doute sur plus de transparence sur les critères de concrétisation de ces projets, et puis d'expliquer, d'informer dans quelle mesure rapidement sont apportées des réponses aux gens, dans quelle mesure les projets pourront être concrétisés.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci Monsieur Bainvel. Fabienne Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Finalement, un bureau des projets, qu'est-ce que c'est ? Un nouvel outil de soutien aux projets collectifs d'initiative citoyenne, d'animation du dialogue citoyen. C'est un outil qui accompagne, qui encourage l'implication des citoyens dans la vie locale. Ce sont des initiatives qui favorisent les lieux sociaux de solidarité entre les habitants.

Je vais illustrer avec des exemples pratiques dont un, j'en suis sûr, parlera très très bien à Julien Bainvel. Le bureau des projets, cela aurait pu être par exemple la réappropriation de la place du 116^e-RI où, suite à la mobilisation concrète et importante des habitants, on a vu changer ce délaissé urbain. En six mois, les rêves des habitants sont devenus possibles, pour rendre la vie de quartier sur ce bout de la ville plus conviviale, plus agréable.

En début d'année, beaucoup d'habitants et de voisins qui ne se connaissaient pas se réunissent. Je vais relire ce que dit cette association, puisque ce sont les propos de l'association. « Les membres de l'association ont réfléchi ensemble en avril et ont fait émerger

V – 41

plusieurs projets, idées à soumettre à la Ville : compostage, aménagement de la place. La Ville a entendu leurs besoins et leurs attentes, puis ensuite dialogué pour s'accorder sur les modalités d'accompagnement de leur initiative, un calendrier, des étapes. L'association est aujourd'hui très satisfaite du soutien de la Ville et des aménagements et installations que le service des espaces verts de la Ville propose. » Bien des choses se sont décalées.

Je pourrais prendre un autre exemple : l'exemple du Remue-ménage de l'association Re-act qui intervient sur la rue des Hauts-Pavés et sur ce fameux vide-grenier avec des animations de la rue, des animations avec les commerçants, des animations avec les habitants. Je pourrais prendre de façon plus récente l'animation de la place Viarme qu'il y a eu le week-end dernier avec un bus, un concert, un magicien, et un Père Noël qui était là pour la collecte de jouets du Secours populaire.

Enfin, je pourrais resituer le banquet citoyen qui se déroule au parc des Capucins, qui a déjà réuni 250 à 300 personnes. Je vous ai situé des acteurs associatifs qui sont en attente, Monsieur l'Adjoint, de ce bureau des projets, qui portent d'autres projets et qui attendent de notre part, comme nous le faisons depuis longtemps auprès d'eux, des actions concrètes, réelles, calées : un début, une fin, une réalisation. Et je ne doute pas que nous arriverons à travailler sur ces projets. Merci.

M. BOLO, Adjoint – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Bolo. Monsieur Bainvel, on ne va peut-être pas faire le bilan du rapport qui a été présenté en janvier dernier, là, maintenant, tout de suite. Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais on aura l'occasion d'en reparler.

Ce qu'il faut retenir concernant le bureau des projets, c'est que ce n'est pas nécessairement un énième endroit où se passe le dialogue citoyen, c'est quelque chose qui a un objectif très précis, et cet objectif est celui d'aider ces différentes initiatives qui peuvent apparaître dans la ville pour qu'elles puissent être amorcées, pour qu'elles puissent démarrer, pour qu'elles puissent se lancer.

Parfois, il y a des habitants qui font partie de cette ville, qui ne font pas partie d'une association, parfois plusieurs habitants qui se mettent en collectif et qui ne savent pas forcément comment fonctionnent toutes les procédures autour de l'aide à la vie associative. C'est bien de ces initiatives-là qu'il s'agit, c'est bien de cela que l'on va traiter dans le cadre du bureau des projets.

Le bureau des projets, c'est quelque chose de paritaire. Vous avez évoqué la transparence tout à l'heure, ce sera difficilement plus transparent, dans la mesure où c'est quelque chose qui sera animé à la fois par les élus – donc Jean-Paul Huard l'évoquait, lui en tant qu'Adjoint en charge des bureaux des projets, mais également les élus du quartier –, et paritaire dans le sens où dans ce comité d'animation il y aura également des habitants. On pourra difficilement cacher des choses à des habitants qui sont présents naturellement. Tout cela se passera en public naturellement, et les comptes rendus seront mis sur le site collaboratif et qui est en train d'être testé actuellement et qui sera lancé en janvier.

Tout cela se fait à la fois dans une logique d'identifier les initiatives qui apparaissent dans les différentes parties du territoire nantais, et de les aider dans leur amorçage. Cela se passe comme cela aussi dans le monde des entreprises, je pense que Monsieur Reneaume pourra vous en parler. Tout ce qui est aide à l'amorçage, c'est quelque chose d'extrêmement important pour lancer des initiatives, qu'elles soient économiques, ou pour ce qui nous concerne qu'elles soient plutôt dans la logique de cohésion sociale ou dans la logique d'aménagements urbains, petits aménagements urbains.

Donc amorçage dans la logique à la fois financière, mais aussi conseil, et surtout conseil. Quand les habitants ont parfois des idées pour lancer un projet, ils ne savent probablement pas par quel bout le prendre, à qui le présenter, à quelle porte frapper, et pas uniquement pour trouver de l'argent. L'argent c'est important, mais parfois cela peut être aussi du matériel ou

V – 42

juste une information sur des éléments réglementaires, ou simplement être capables de le présenter à différentes autres personnes habitant le quartier et qui souhaitent s'agréger à cette initiative. Donc, c'est une façon de fédérer les énergies.

Évidemment, tout cela reste dans la logique du dialogue citoyen, vous l'avez souligné tout à l'heure : à la fois renforcer la cohésion sociale, mais également rendre l'action publique plus efficace, simplement parce qu'elle répondra aux attentes précises des habitants. Et tout cela se fait dans l'intérêt général naturellement, dans l'intérêt général, ce qui veut dire que c'est une action qui reste profondément républicaine – on a évoqué la démocratie tout à l'heure. Cela reste quand même quelque chose, des projets, des initiatives qui seront faits dans la logique de l'intérêt général.

Juste une petite anecdote parce que parfois les choses peuvent être présentées comme si c'était quelque chose de vraiment révolutionnaire. Je vous rassure, ce n'est pas une révolution planétaire que l'on fait, mais, par contre, dans le secteur économique, les entreprises aussi ont recours à ce type de choses. Cela s'appelle le *crowdsourcing*, à ne pas confondre avec le *crowdfunding* : l'idée de demander à la foule des personnes présentes à un endroit donné, sur un territoire donné ou sur un secteur donné, de donner leurs idées pour mieux résoudre un problème. Cela existe dans le domaine des entreprises et cela existe aussi dans le monde de la cohésion sociale. C'est ce qui sera fait dans le cadre de ce bureau des projets qui seront également une initiative collective, sans possibilité de copyright pour qui que ce soit naturellement, même si la petite anecdote citée tout à l'heure par ma collègue était drôle. Merci pour votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Pas d'autre intervention ? Jean-Paul, tu veux dire un mot ?

M. HUARD, Adjoint – Juste pour dire que l'on peut croire ou ne pas croire à la mise en place de ce bureau des projets. On peut considérer que c'est la même chose qui se renouvelle, etc. Pour nous, l'idée c'est de faire en sorte de renouveler complètement les pratiques et de se mettre en situation de permettre aux gens de pouvoir en discuter dans chaque quartier avec un budget dédié et avec des moyens dédiés.

Et pour ceux qui me connaissent, je ne laisserai pas passer les choses si les projets n'aboutissent pas. On fera l'inventaire régulièrement, y compris dans chaque quartier et au niveau de cet hémicycle également, mais je pense que c'est la concrétisation de ces différents projets et leur aboutissement qui permettra de vérifier sur pièces si cette proposition elle a un écho, et si elle se concrétise. Je pense que vous pouvez vraiment compter sur moi pour que l'on ne laisse pas les projets sans réponse et les propositions sans réponse.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. Non seulement il n'y a pas de copyright, mais en plus il y a l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération numéro 12, Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint, Président de séance, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint, Président de séance – Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de vous présenter la cinquième répartition des subventions des associations sportives. Je tiens aussi à le préciser tant que j'y suis parce que je voyais que sur *Presse Océan* ce matin ils dénombrèrent 151 clubs sportifs. Ce n'est pas tout à fait la réalité : on en a plus de 350. C'était une petite rectification qu'il me semble importante de faire.

V – 43

Des subventions qui vous sont présentées sur un tableau, on y voit des subventions :

- pour l'Espérance Saint-Yves, pour une aide à l'équipement pour réparer une pelouse synthétique, un bout de terrain de pelouse synthétique suite à une dégradation, un montant de 3 800 euros ;
- pour le Racing club nantais, dans le cadre du plan handisport et sports adaptés que nous avons eu l'occasion de signer avec mon collègue Jean-Jacques Moreau et Madame le Maire hier, 1 500 euros pour l'aide d'un équipement dans le cadre de l'accompagnement des licenciés ;
- des subventions liées à des manifestations sportives :
 - Nantes Plein contact qui organise une manifestation de boxe éducative, boxe anglaise, pour des publics féminins, demain et après-demain sur le quartier de Doulon (ce sera plus particulièrement sur le Grand-Blottereau), montant 2 000 euros,
 - la société des courses,
 - la Ligue d'athlétisme qui organise son grand championnat de France d'athlétisme indoor au stadium Pierre-Quinon,
 - les demi-finales du championnat de France élite qui auront lieu à Beaulieu le 20 février prochain,
 - et l'UNSS. Il y a une petite coquille, c'est le championnat de France UNSS qui aura lieu plutôt le 23 janvier et non le 23 février comme c'est présenté.

Ensuite, des subventions liées au fonctionnement pour la CSD, pour Nantes Hockey glace, pour de Don Bosco, et une subvention fonction sociale de solidarité pour Bellevue athlétique forme. On voit bien la diversité des clubs sportifs et la diversité des territoires.

L'ensemble de cette délibération, ce n'est pas une grosse délibération, c'est sur un montant de 36 042 euros.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Y a-t-il des demandes de parole ? Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Juste pour signaler que par rapport à ce vote, je ne peux pas prendre part au vote sur deux associations auxquelles je suis adhérent, qui vont recevoir des attributions de subventions.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – C'est noté. D'autres interventions ? Je mets aux voix. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Moreau pour le Racing club nantais et pour la Ligue d'athlétisme des Pays-de-la-Loire.

Dossier numéro 13, Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Plan handball IV 2015/2018 – Convention d'objectifs – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Dossier numéro 13, il s'agit de vous présenter plus spécifiquement une discipline. Il y a 100 disciplines à Nantes, mais il y a certaines disciplines, du fait du nombre de pratiquants, sur lesquelles on travaille sur un plan. Il y avait le plan football que j'avais eu l'occasion de vous présenter dernièrement, il y a les plans nautiques, aujourd'hui on va parler plus particulièrement du plan handball.

Le handball à Nantes, c'est une discipline qui prend de plus en plus d'ampleur grâce aux deux clubs au plus haut niveau que l'on a, le HBC Nantes et le NLA, mais aussi grâce à différentes manifestations que l'on a eues ou que l'on va avoir : je pense particulièrement au tournoi international qui a eu lieu en janvier dernier, ou prochainement (je pense que c'est le plus important) le championnat du monde en 2017 que nous organiserons au Hall XXL, et nous

V – 44

aurons la chance et l'honneur de recevoir l'équipe de France en avant-première. Bien sûr, l'équipe de France qui est championne olympique et championne du monde, faut-il le rappeler ?

Donc un engouement, une demande de plus en plus forte qui nous a conduits à travailler avec les six clubs nantais pour élaborer ce que l'on appelle un plan hand et qui a deux objectifs : accueillir au maximum les enfants et les pratiquants pour une pratique j'ai envie de dire la plus large possible, aider les clubs à se structurer, et améliorer les conditions de formation des encadrants.

On peut déjà dire que les précédents plans ont déjà répondu à ces objectifs avec une très haute augmentation, +46 % d'augmentation des licenciés, avec la création d'une école nantaise de handball et différentes actions qui vous sont présentées en annexe, avec 17 actions. Cela montre bien, s'il fallait le démontrer, que la Ville de Nantes ne soutient pas uniquement par l'intermédiaire de subventions ou d'équipements, mais aussi travaille avec les clubs pour définir des projets qui vont dans l'intérêt de tous et au bénéfice des Nantais. Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Patricia Rio.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci Monsieur. Je voulais simplement préciser et demander s'il y a besoin d'une mise à jour de la convention puisque le Président de l'OMS a démissionné.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Ali ?

M. REBOUH, Adjoint – En effet, avant que l'on écrive le plan, l'ancien président Jean-Yves Bieuzen, à qui je tiens quand même à rendre un hommage tout particulier pour son engagement, pour son implication au sein de l'Office Municipal du Sport, a démissionné pour des raisons qui lui sont personnelles, de son poste, et bien évidemment nous signerons la convention avec son nouveau Président Éric Girardeau, que nous avons eu l'occasion de voir hier aussi sur la signature du plan handisport et sports adaptés.

En tout cas, merci Madame Rio de m'y faire penser parce que cela me permet de rendre un hommage à Jean-Yves Bieuzen qui, vraiment, a fait un travail extrêmement précieux et à qui je rends encore un hommage aujourd'hui tout particulier.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Catherine Piau.

Mme PIAU, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la signature d'une convention et de surcroît une convention d'objectifs témoigne de la confiance et de la volonté de travailler ensemble dans un cap, un cadre commun, et là encore, il faut le souligner, en partenariat et avec une emprise territoriale.

C'est en qualité d'Adjointe du quartier Nantes Erdre que vous me permettez de me réjouir de la présence du club Porterie handball qui, avec la création de la section handball adapté, vient d'intégrer le quatrième plan hand. Et je salue la pugnacité de leur Présidente, Corinne Vermeil, pour la création de cette section qui était bien nécessaire, ainsi que le travail de mon collègue Ali Rebouh, Adjoint aux sports, et de ses collègues, qui grâce à ce contrat permettront d'enclencher j'en suis certaine la dynamique sur notre territoire pour le Mondial 2017 de handball, qui comme tu le précisais se tiendra au parc de la Beaujoire dans la salle XXL.

Je ne doute pas que Nantes Métropole et notre territoire seront regardés et nos liens construits avec nos clubs seront une véritable force pour valoriser ce travail au quotidien avec ces clubs. Et je n'oublie pas leurs bénévoles, qui partageront de ce fait ces beaux et grands temps sportifs.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Pas d'autre intervention ? Je mets aux voix cette délibération. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Dossier numéro 14, Aïcha BASSAL.

V – 45

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Avenants – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci Monsieur le Maire. Je vais donc profiter de cette délibération pour répondre aux questions qui ont été posées ce matin par Madame Houël. Peut-être rappeler que le Maire, dans un souci de transparence, avait souhaité et annoncé lors du premier Conseil municipal qu'une présentation complète de la politique d'accompagnement de la vie associative soit faite. J'avais donc procédé à cette présentation lors de la première commission cohésion sociale, et j'avais d'ailleurs envoyé à chaque membre de cette assemblée les documents par écrit. Mais je veux bien le rappeler avec plaisir de nouveau ce matin.

Comme vous l'avez dit et comme cela a été rappelé par Madame le Maire à juste titre, le soutien à la vie associative ne se résume pas qu'à un soutien financier. Il est bien sûr composé de plusieurs éléments, tout d'abord la mise à disposition de locaux que nous pouvons faire aux associations, que ce soient des locaux privatifs ou des locaux mutualisés. C'est aussi la mise à disposition de salles pour les événements. Ce sont aussi les maisons de quartier ressources, ce sont les moyens humains avec l'ensemble de nos agents qui travaillent sur les territoires, mais c'est aussi Le Cadran qui est la mission ressource d'accompagnement des associations, et c'est aussi le cofinancement des emplois aidés.

Juste donner quelques chiffres. Nous mettons à disposition pour les associations plus de 85 000 mètres carrés de locaux. Nous louons aussi, chez plusieurs bailleurs sociaux, des locaux. Cela représente pour la Ville un montant important puisqu'il y a plus de 800 000 euros dépensés chaque année pour permettre à ces associations d'avoir un local ou de faire leurs activités.

Ce sont aussi plus de 14 000 réservations ponctuelles, et ce matin il me semble que vous avez fait allusion à plusieurs associations dans le dossier 2 qui bénéficient d'une mise à disposition gratuite. Il s'agit tout simplement d'associations qui se trouvent dans la maison de quartier Madeleine-Champ-de-Mars. En effet, cette maison de quartier accueille des résidences d'artistes en lien avec le projet d'équipement porté par cette maison de quartier, et c'est à ce titre-là que nous mettons les locaux gratuitement.

Le montant des tarifs des loyers des locaux et des salles ont été évidemment et sont évidemment votés dans notre assemblée, mais je peux, si vous le souhaitez, vous renvoyer tous les éléments pour que vous ayez tout cela en tête pour les prochains Conseils municipaux.

Cela étant dit, je peux donc présenter ma délibération. Il s'agit de la cinquième répartition des subventions. Les subventions proposées à l'approbation de notre Conseil municipal porteront sur un engagement d'un montant de 35 967 euros répartis de la façon suivante :

- 3 500 euros de subvention de fonctionnement pour deux associations, la première l'Amicale laïque du Port-Boyer. La deuxième : l'association Deux travers et compagnie qui a des activités aux Dervallières, mais également à la Bottière et qui travaille notamment auprès d'un public porteur de handicaps.

- Ensuite, 11 600 euros pour des aides exceptionnelles pour quatre associations, la radio chrétienne Diffusion culture fidélité, le collectif du Dix, l'association Armadillo qui est le dans le quartier Madeleine-Champ-de-Mars, et l'association Jet.

- 20 867 euros pour des aides supplémentaires, cela concerne le complément des 25 % d'attribution de la subvention de fonctionnement suite au travail que nous avons engagé en début d'année. Vous avez l'ensemble des détails dans l'annexe 1.

Par ailleurs, l'attribution de ces subventions nécessite plusieurs avenants. Il est proposé l'approbation de l'avenant numéro 1 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et

V – 46

l'Association chrétienne pour la diffusion de la culture populaire en pays nantais – que l'on appelle Radio Fidélité.

Deuxièmement, l'approbation de l'avenant numéro 1 à la convention du 30 janvier 2015 entre la Ville et le collectif du Dix. Ensuite, l'approbation de l'avenant numéro 1 à la convention du 30 janvier 2015 entre la Ville et l'association les Am'Arts. Ensuite l'approbation de l'avenant numéro 3 à la convention du 28 juin 2015 entre la Ville et l'Amicale laïque des Marsauderies. Ensuite l'approbation de l'avenant numéro 2 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'association Prun'. Ensuite, l'approbation de l'avenant 1 à la convention du 10 octobre 2014 entre la Ville et le syndicat CGT Nantes. Et ensuite l'approbation de l'avenant numéro 8 qui prévoit la prolongation d'un an de la convention entre la Ville et l'association Regart's.

Nous avons également prolongé d'une année plusieurs avenants à plusieurs associations que nous qualifions de « lieux collectifs de proximité ». Il s'agit de l'association À l'abord'âge café des enfants, l'association RAPI, et également l'association Regart's. Ensuite, nous avons deux autres avenants, l'avenant numéro 1 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'association Radio Sun, et enfin l'avenant numéro 3 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'association Jet qui prévoit notamment un versement de 5 000 euros d'une subvention exceptionnelle pour le projet de l'association intitulée Sonolab.

Avant de vous demander, mes chers collègues, d'approuver cette délibération, je voudrais rappeler ici, profiter de ce moment pour réaffirmer l'engagement, le soutien et la confiance de la Ville auprès des acteurs associatifs, on le sait, dans un moment où nous avons besoin de l'action de toutes et tous pour plus de solidarité et plus de cohésion.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci Madame Bassal. Je crois qu'il fallait effectivement le rappeler. Y a-t-il des interventions ? Pas de prise de parole. Dans ce cas, je vais mettre aux voix en précisant que Ghislaine Rodriguez et Maguy Salomon ne participent pas, pour les mêmes raisons que tout à l'heure, à ce vote. Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge – le café des enfants.

Non participation au vote de Mme Salomon pour l'Amicale laïque des Marsauderies.

La parole à Katell Favennec, pour le dossier 15.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Espace Simone-de-Beauvoir – Renouvellement du projet associatif – Convention pluriannuelle 2016-2018 – Approbation

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Merci. Il s'agit du renouvellement du projet associatif et de la convention pluriannuelle 2016-2018 de l'espace Simone-de-Beauvoir. L'égalité femmes-hommes contribue à la cohésion sociale et constitue une composante essentielle de la Ville juste, facile et solidaire. La Ville de Nantes s'est engagée dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes. La démarche a associé l'ensemble des partenaires locaux pour coconstruire cette politique publique. Cette dynamique s'est poursuivie par la mise en synergie d'un réseau d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels autour du Conseil de l'égalité femmes-hommes. Un lieu facilitateur et accélérateur des initiatives des acteurs et des actrices nantaises.

Si le maillage des acteurs constitue un enjeu de réussite pour le territoire, les actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes se sont développées depuis les années 1990 grâce aux projets associatifs nantais, et plus particulièrement grâce à l'engagement de l'espace Simone-de-Beauvoir. Lieu de défense et de promotion des droits des femmes, l'espace Simone-de-

V – 47

Beauvoir joue un rôle de fédérateur des associations nantaises pour garantir pour toutes les femmes les droits à l'égalité, l'autonomie, la dignité, la solidarité et la citoyenneté.

Si la création de l'espace Simone-de-Beauvoir a marqué une réelle avancée pour l'affirmation du droit des femmes à Nantes, l'évolution de sa place dans la politique d'égalité développée sur le territoire par la Ville se traduit par le renouvellement de son projet associatif. Ce projet marque la volonté de l'espace Simone-de-Beauvoir de s'inscrire comme un lieu ressource. L'association souhaite aujourd'hui consolider ses actions par le renouvellement de son projet associatif. Dans le cadre du partenariat historique entre la Ville et l'association, il est proposé d'approuver la convention pluriannuelle 2016-2018 sur la base du projet associatif renouvelé.

Le soutien financier de la Ville de Nantes porte sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 107 000 euros pour l'année 2016, et sur la mise à disposition de nouveaux locaux mieux adaptés dont la location annuelle est estimée à 13 950 euros. Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Ville est engagée fortement en faveur de l'égalité, et plus spécifiquement sur l'égalité femmes-hommes. C'est un engagement fort pour construire une ville plus juste, une ville pour toutes et tous. Mais pour mener cette action résolue de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations, une collectivité, aussi déterminée soit-elle, ne peut agir seule. Nous avons besoin de l'expérience et de l'engagement de toutes et tous, experts et citoyens, acteurs associatifs, pour construire ensemble des réponses adaptées. C'est pourquoi je veux saluer la délibération que vient de nous présenter notre collègue Katell Favennec, car notre action est bien aussi d'accompagner les acteurs associatifs qui œuvrent en faveur de cette égalité. Nous avons la chance, à Nantes, d'avoir un espace pas comme les autres : l'espace Simone-de-Beauvoir qui a pour moi trois caractéristiques essentielles.

La première, c'est tout d'abord une volonté, un objectif, un combat, pour que soient garantis et appliqués les droits pour toutes les femmes.

La deuxième : l'espace Simone-de-Beauvoir c'est aussi une méthode, celle du travail en commun. Elle regroupe en effet, ce qui est assez unique en France, une vingtaine d'associations qui œuvrent à l'édification d'une société égalitaire, dans un esprit de mixité et de laïcité. L'espace Simone-de-Beauvoir, c'est enfin un lieu ouvert à toutes et tous dans le respect de chacun, qui permet accueil, information, orientation et sensibilisation.

L'espace Simone-de-Beauvoir, association historique sur le droit des femmes à Nantes, a retravaillé son projet associatif et a changé de lieu, avec un objectif d'ouverture physique, géographique, plus grand. Avec également l'ambition de s'ouvrir et de travailler avec d'autres structures du monde scientifique, économique et culturel.

Et il s'en passe, des choses, à l'espace Simone-de-Beauvoir ! Soutien aux associations qui défendent le droit des femmes, accompagnement de projets, soutien à la création et au développement de nouvelles associations, activités initiatives pour promouvoir le droit des femmes avec des conférences, des débats, accueil d'expositions, mais aussi des temps de convivialité et d'échanges.

C'est un espace qui se renouvelle et qui saura rester vigilant, attentif et militant pour la cause des femmes. Oui, la cause des femmes est essentielle parce que la dignité féminine ne se discute pas, ne doit s'accommoder d'aucune transaction, d'aucun compromis. La femme est et doit être l'égale de l'homme dans tous les domaines et quelles que soient les circonstances. Mais cette cause est aussi fondamentale parce qu'à travers le combat pour l'égalité des femmes, on mène le combat pour l'égalité réelle. Je vous remercie pour votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Merci Monsieur le Maire Adjoint. L'espace Simone-de-Beauvoir a récemment pris ses nouveaux quartiers sur le quai Ernest-Renaud. Il

V – 48

agit maintenant depuis 23 ans pour l'affirmation des droits des femmes à Nantes. La place de la femme et le regard porté par la société a considérablement évolué. Durant cette période, des progrès ont été enregistrés comme la loi sur la parité, la possibilité de donner le nom de famille maternel à un enfant a été instaurée, ainsi que le partage du congé parental. C'est une incitation pour les hommes à partager la responsabilité des enfants, ainsi que les tâches familiales.

Au niveau professionnel, l'écart salarial entre hommes et femmes demeure fort. Les femmes ont toujours plus de difficultés dans l'accès à l'emploi et n'accèdent pas aux mêmes responsabilités que les hommes. 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes. Ce chiffre éloquent nous montre le long chemin qui reste à parcourir.

Au niveau sociétal, les stéréotypes de genre perdurent et continuent d'entretenir un regard et une hiérarchisation des rôles féminin et masculin, réducteur pour les unes et valorisant pour les autres. Sur cette question du genre et du regard conservateur d'une partie de la société, j'en profite pour évoquer les discriminations envers les personnes transsexuelles dont le statut n'est pas encore reconnu dans notre pays.

Au niveau de certains droits acquis comme le droit à l'avortement qui a fêté ses 40 ans cette année, les obstacles ne sont plus légaux, mais financiers, humains et moraux. Je pense particulièrement aux femmes des régions rurales, des quartiers pauvres, les femmes migrantes et les femmes sans-papiers.

Pour les élus écologistes et citoyens, l'enjeu de lutte contre ces discriminations entre hommes et femmes est plus que jamais d'actualité pour construire une société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire. Le travail que nous menons collectivement à Nantes vise justement à agir concrètement dans ce sens au travers de nos politiques publiques. Je citerai en exemple l'expérimentation « Mode d'accueil et frein à l'emploi » menée depuis trois ans sur le secteur Nantes Nord, un dispositif qui permet de faciliter l'accès à un mode d'accueil pour les familles monoparentales au RSA.

Plus globalement, la Ville est signataire de la charte pour l'égalité et a mis en place un plan de 70 actions pour faire progresser l'égalité et participer à la lutte contre les stéréotypes. Nous saluons le renouvellement du projet associatif de l'espace Simone-de-Beauvoir, notamment en direction de la promotion des droits des femmes migrantes, ou encore pour une plus grande implication des femmes dans la vie locale. Nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci Pierre-Yves. D'autres interventions ? Oui, Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci. Moi, j'ai juste une question : dans l'objet de la convention, il est écrit en toutes lettres, mais entre guillemets : « développer des actions sur le genre et l'espace public ». Est-ce que l'on pourrait avoir des précisions sur cet objectif ?

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Certainement. Aïcha Bassal, puis Katell peut-être également ?

Mme BASSAL, Adjointe – Oui, peut-être quelques éléments effectivement. L'espace est en train de développer sur le quartier Nantes Nord une étude qui nous amènera, je l'espère, à voir comment aujourd'hui la ville se compose. En tout cas, la ville est faite aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Je vous donne un exemple qui va être assez parlant, notamment sur la question de l'éclairage. Cette étude est en train d'être menée. Nous aurons certainement le résultat courant juin et nous pourrons nous appuyer, en tout cas les urbanistes pourront s'appuyer sur cette étude pour concevoir la ville pour chacune et pour chacun.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Marc Reneaume, pour une courte intervention ?

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Le genre cela veut donc dire le sexe, en fait ? On est bien d'accord ?

V – 49

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Oui, en quelque sorte, ce qui n'est pas en soi une nouveauté. En tout cas c'est une révélation pour Marc Reneaume. Nous en sommes heureux.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Monsieur Bolo, on apprend tous les jours, même à mon âge. Non. Mais je pense que cette précision est importante pour certains d'entre nous. Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci. Katell, plus d'observation ? Dans ce cas-là, je mets aux voix cette délibération. Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil approuve (une abstention d'une élue du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de Mmes Bassal et Méziane.

Dossier numéro 16, le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique, Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Contrat d'Action Territoriale de Tranquillité Publique de la Ville de Nantes 2016-2018 – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues. Le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique 2016-2018 prend la place du précédent qui était le contrat annuel. Première modification. Vous vous apercevez que l'on est passé de l'annuel au trisannuel. Effectivement, à des moments, pour certaines actions il fallait s'inscrire dans un peu plus de durée, et l'année n'était pas suffisante pour améliorer certaines situations.

Le premier CAT qui a couru de 2014 jusqu'aujourd'hui, cela a été plus de 200 actions de proximité, aussi bien en matière de prévention situationnelle, prévention sociale, actions de police (+30 %), et il y a 11 secteurs dans lesquels la situation s'est améliorée. Donc, cette manière de faire, cette gouvernance spécifique à Nantes, on a l'intention de la continuer. Continuer toujours avec les mêmes principes, c'est-à-dire que chacun reste à sa place. La police fait de la police, la Ville fait de la prévention, les travailleurs sociaux font du travail social, l'éducation spécialisée fait de l'éducation spécialisée, la PJJ... je ne vais pas tous vous les énumérer parce qu'ils sont nombreux, ceux qui ont participé à ce CAT, chacun dans leur secteur. Cela me permet aussi, en les citant, de les remercier pour le travail accompli.

Alors, le CAT, c'est donc faire travailler ensemble ces différentes institutions sur des secteurs prioritaires. Ces secteurs prioritaires, on les a quelque peu baissés. On en avait plus de 20 sur l'ancien CAT, c'est trop, je le dis très clairement. Une priorité cela ne peut pas être tout. Il faut vraiment déterminer une priorité, des priorités, et les énumérer. C'est le cas.

12 secteurs prioritaires, 10 secteurs de veille. Comme on n'est pas trop dogmatique et que l'on est plutôt pragmatiques, chaque année au vu de l'évolution des secteurs ou si l'on avait vraiment des problèmes spécifiques dans certains autres, il y aurait la possibilité d'une réactualisation annuelle avec nos partenaires.

La gouvernance, eh bien elle ne change pas, je l'ai dit. C'est toujours une originalité à Nantes. Le comité de pilotage avec les trois autorités : le Préfet qui représente l'État, Madame la Procureure de la République qui représente la justice, et le Maire, donc, qui représente les institutions municipales.

C'est original, ce mode de pilotage. Cela veut dire que ce n'est pas la mairie qui dirige les effectifs de police, pas plus que la police qui dirige la police municipale, mais que les autorités s'entendent ensemble sur des objectifs communs, sur les priorités que je vous ai présentées précédemment. Cela, c'est important. C'est dans la continuité de ce que l'on a fait pour le Contrat Local de Sécurité puis sur le premier CAT. Ce mode de gouvernance est important.

V – 50

Ensuite, ce comité de pilotage se réunit une fois tous les trimestres, voire plus si c'est nécessaire.

Ensuite, on descend dans l'opérationnel. La cellule centrale mensuelle de tranquillité publique, pareil, il y a des représentants de la justice, des représentants de la police nationale, de la SEMITAN, des bailleurs sociaux, etc., en particulier les services de la mairie avec le Directeur général de la tranquillité publique et de la réglementation.

Chaque mois, chaque secteur est examiné. On vérifie les feuilles de route, ce que chacun a fait, les informations que l'on s'y échange, d'autant plus qu'avec la loi Taubira d'août 2015 maintenant la possibilité d'échanger sur le nominatif nous est donnée. Il n'y a plus de raison que certains partenaires ne parlent pas directement d'untel ou d'untel, ce qui permet de faire du travail fin, secteur par secteur.

Ensuite, on a un travail territorial au niveau de la ville par rapport à ces différents secteurs, ce que l'on appelle les GATTP, les Groupes d'Animation, vous les avez dans d'autres trucs, et il y en a un spécifique tranquillité publique par secteur.

J'ai voulu illustrer ce travail collectif par plusieurs diapos. Vous avez une photo en haut avec les médiateurs. Ce travail montre que ce n'est pas qu'un travail de police, le CAT, c'est l'ensemble des partenaires qui travaillent. Vous avez des médiateurs, vous avez des actions. En dessous, c'est un taxi je crois, ou ce n'est pas un taxi, c'est un véhicule d'auto-école. Cela veut illustrer une action qu'il y a eu sur Bellevue et aussi avec Malakoff, qui concernait par exemple la lutte contre les rodéos et en même temps le retour au marché de l'emploi. C'était favoriser, prendre un certain nombre d'individus qui avaient été pris un peu dans des conduites à risques, on va dire, pour ne pas dire plus, et les accompagner dans une action permis de conduire. C'était une manière aussi de les mettre dans des dispositifs communs qui permettaient un retour à l'emploi. Vous voyez : c'est une action de prévention.

En dessous, vous avez une autre image et d'ici je ne lis pas, mais je crois que c'est 13-18, c'est la question de justice, cela illustre le parcours Jeunes citoyens que l'on fait dans certains collèges et dont je vous avais parlé il y a quelques mois. Après, vous avez une image plus traditionnelle des services de police. Puis vous avez des habitants qui sont là, en bas des pieds d'immeubles.

Cela veut dire aussi que dans le CAT, ce qui compte beaucoup aussi, c'est cette mobilisation situationnelle. Sans l'habitant qui des fois sur certains secteurs perd un peu confiance au niveau des institutions, que ce soit la police, même la mairie des fois est touchée, il faut redonner de la confiance, il faut redonner du pouvoir à l'habitant, c'est ce que j'appelle un peu cette mobilisation citoyenne.

C'était illustré par le droit de pétition, mais cela peut être illustré par d'autres modes : se réunir avec les professionnels, voir quand on a mis en place ce que l'on appelle les interdits de quartier (et il faudra le faire), mieux informer les habitants des décisions de justice pour qu'ils se rendent compte que dans leur secteur il se passe des choses, mieux rendre compte pour qu'ils voient l'évolution de leur secteur. Ce que l'on veut faire avec ce nouveau CAT, c'est les associer à l'évaluation de leur secteur : est-ce qu'il va mieux ? Est-ce qu'il va moins bien ? Etc., comment cela s'est traduit dans ces trois ans. On veut mettre cela en place, qu'il n'y avait pas précédemment.

Ensuite, on a donc une feuille de route pour chacun des secteurs. Et surtout, ce que l'on veut faire aussi sur ce CAT, c'est (pas pister) individualiser les parcours des prédélinquants ou délinquants. On sait que l'on a réussi, j'ai envie de dire, sur la sectorisation. Des institutions comme la PJJ ou le SPIP, les services de probation sur Nantes par exemple se sont territorialisés. Ils sont venus sur notre démarche territoriale. Maintenant, on va aller plus loin : sur ces secteurs, on veut individualiser les parcours des uns et des autres qui des fois nous posent souci. Pas que dans le domaine coercitif – dans le domaine préventif, dans le domaine éducatif. Des fois, il nous faudra peut-être plus partir des individus qui posent problème plutôt

V – 51

que des faits. Parce que, le fait, c'est ponctuel. La dérive ou autre, mieux construire un parcours autour de cette personne-là, c'est aussi important, et cela a des répercussions pour traiter le secteur. Voilà la démarche de ce CAT 2016-2018.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Gilles, pour cette présentation très complète. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Pour dire tout le soutien du groupe écologiste à ce Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique, qui est vraiment une belle approche de ces questions dans une grande ville. Gilles Nicolas a remercié les services, je crois que l'on peut le remercier aussi parce que cela fait très longtemps et dans la longue durée qu'il porte cette approche. Effectivement, par rapport à d'autres approches plus médiatiques et aux tendances à faire des coups sur les questions de sécurité, on voit bien ici que c'est dans la longue durée et en ayant toujours la même approche dans la très longue durée que l'on arrive à des résultats.

Je voudrais dire aussi qu'il n'y a pas d'angélisme dans cette approche. Je crois que le chiffre qu'a donné Gilles Nicolas sur le fait que derrière c'est une augmentation de 30 % de l'action de police, mais mieux ciblée et plus efficace, c'est vraiment le chiffre que l'on doit aujourd'hui retenir.

Évidemment, c'est une meilleure connaissance du terrain, évidemment c'est plus de dialogue avec les habitants, ce sont plus d'acteurs concernés, c'est de ne pas faire des questions de réinsertion des angles morts, ce qui est quand même beaucoup le cas aujourd'hui. On sait très bien que l'intervention nécessaire évidemment, pour répondre à des problèmes de sécurité, n'a de sens que si derrière c'est suivi par d'autres actions, et je crois que c'est ce que l'on fait ici.

Je crois que derrière, c'est le sentiment dans cette ville que personne ni aucun territoire n'est abandonné. Évidemment – mais l'expression devient galvaudée –, c'est un peu le jeu à la nantaise, mais je dirais aussi que le jeu à la nantaise, finalement c'est le contre-pied de ce que l'on voit ailleurs et de cette vision finalement que sur les quartiers, ce qui marche c'est l'intervention lourde, massive, si possible sous l'œil des caméras, parce qu'il faut convaincre tout le monde que l'on agit, mais derrière le message national que l'on passe est plutôt un message anxiogène, très différent de ce que l'on fait ici au quotidien qui est évidemment beaucoup moins spectaculaire.

C'est l'occasion, mais on y reviendra cet après-midi, de revenir sur ce désastre (j'utilise le terme volontairement), ce désastre sécuritaire des années Sarkozy. Je crains malheureusement qu'il en reste encore quelque chose. La droite a vraiment une responsabilité dans la situation actuelle. Les années Chirac-Villepin où l'on a enlevé les subventions aux associations qui faisaient ce lien, finalement qui étaient un élément important de la chaîne de l'action publique de tranquillité, le fait évidemment que sous Sarkozy on a essayé vraiment de discréditer la police de proximité avec cette image des policiers qui jouaient au football, qui était totalement irresponsable, totalement irresponsable... On a besoin d'une police de proximité. Le fait aussi bien sûr que les effectifs ont constamment baissé, cela a déjà été dit dans d'autres instances.

Je crois que nous, on prend les choses dans le bon sens, vraiment, et que comme cela a été dit par d'autres ce matin, finalement cette approche nantaise est aussi comprise et reconnue par les électeurs, et que l'on est vraiment l'antidote au Front national. C'est peut-être un rêve avant les interventions qui vont suivre, mais je pense que l'on pourrait collectivement assurer la promotion de cette approche au niveau national parce que c'est une approche qui marche et c'est une vraie approche aussi pour répondre aux défis politiques qui sont devant nous. Je crains malheureusement que l'on ne trouve pas le consensus ici. On l'a presque trouvé sur d'autres sujets. Pourtant, c'est un vrai consensus à la nantaise et je voulais vraiment soutenir Gilles Nicolas dans cette approche, et l'ensemble de la municipalité.

Applaudissements

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Rozenn Hamel.

V – 52

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci Monsieur le Maire Adjoint.

Brouhaha

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – S'il vous plaît, mes chers collègues ! Que l'enthousiasme de Jean-Paul Huard à soutenir Ronan Dantec déclarant sa flamme à Gilles Nicolas ne vous trouble pas à ce point. Madame Rozenn Hamel a la parole.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, sans vouloir rentrer dans des débats stériles, je crois qu'on l'a suffisamment rappelé : nos électeurs attendent autre chose de nous. Le sujet de la sécurité est un sujet qui appartient à tout le monde et nous comptons bien aujourd'hui nous exprimer sur ce sujet. Je pense que manifestement, nous ne partagerons pas les mêmes opinions, Monsieur Dantec.

Donc, monsieur le Maire Adjoint, chers collègues, le Contrat d'Action Territoriale de Tranquillité Publique se fonde sur la transversalité des politiques publiques attachées aux actions de proximité. Comme il est indiqué dans le texte du contrat 2016-2018, la gestion quotidienne est renforcée dans tous les secteurs CAT (médiateurs de quartiers, police nationale, dispositif d'insertion socioprofessionnelle, service d'entretien), de façon à affirmer la présence de pouvoirs publics dans les espaces urbains fragilisés et d'endiguer les pratiques d'appropriation territoriale déviantes.

Permettez-moi néanmoins de souligner que cet aspect, dispositif de votre Gouvernement, mis en place sur les quartiers de Bellevue et de Malakoff, ne semble pas briller par son efficacité. Dois-je rappeler les coups de feu dans les quartiers précités au premier semestre, les agressions à l'arme blanche, les interruptions répétées des lignes de tram dues tantôt aux jets de pierre, tantôt au droit de retrait exercé par les conducteurs pour les incivilités et intimidations dont ils sont victimes ?

Face à cette délinquance, l'action du CAT est d'apporter une réponse policière et judiciaire aux phénomènes récurrents que sont le trafic de stupéfiants, les rodéos, les violences avec armes et les rassemblements sur l'espace public et dans les halls d'immeubles. Cette dernière problématique, récurrente à Nantes, que nous avons déjà portée à votre attention, a été relevée comme prioritaire sur Bellevue lors de l'état des lieux réalisé début 2015.

Dans ce contexte, je souhaiterais connaître les premiers engagements de cette réflexion puisque nous avons maintenant le recul de cette année et les mesures qui seront par conséquent prises dans le cadre de l'aménagement du Grand-Bellevue, de la ZAC décidée en Conseil métropolitain mardi dernier, pour répondre aux attentes fortes et légitimes des Nantais. Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci Madame Hamel. Monsieur Richard ?

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci Monsieur le Maire. On a déjà eu l'occasion d'échanger sur la politique de la Ville, sur la politique de la Ville dans les quartiers prioritaires. Je crois que l'on a déjà fait valoir nos divergences sur ce sujet. À l'époque, quand je souhaitais nommer les choses, vous me répondiez identité des quartiers, talent des jeunes, dynamisme des associations, toutes choses dont je conviens d'autant mieux que les personnes qui s'investissent dans les quartiers (je vais terminer, Madame Naël) le font avec un mérite tout particulier. Vous voyez que je suis aussi capable de reconnaître les choses.

Les problèmes d'insécurité et de délinquance, à l'époque, ils n'étaient pas nommés. C'est aussi pourquoi j'étais intervenu. C'étaient pourtant et ce sont pourtant des problèmes qui gâchent la vie de tant d'habitants dans ces quartiers. La lecture de ce Contrat d'Action Territoriale de la Tranquillité Publique pour les deux années à venir me donne aujourd'hui le sentiment que nous partageons le même langage.

Sur ces espaces, sur Malakoff en particulier où je me rends régulièrement et où j'ai pu écouter et entendre le témoignage des habitants, lors de l'état des lieux réalisé en avril pour les microsecteurs place Rosa-Parks, tour d'Auvergne, tour Madrid, vous avez parlé de

V – 53

rassemblements sur l'espace public, rassemblements dans les halls, ainsi que tensions dans certains équipements publics.

Le contrat évoque également les tensions récurrentes, les agressions parfois armées entre groupes et individus, et vous évoquez également un fort sentiment d'insécurité présent en cette fin d'année 2015 suite à des événements particulièrement violents. Il y a un an, nous n'avions pas le droit de parler de sécurité et il semble aujourd'hui que son évolution à Nantes nous permet enfin de nous mettre au travail, et nous nous en réjouissons.

Monsieur le Maire Adjoint, Madame le Maire, ce que je souhaite vous dire, c'est qu'en choisissant les bons mots, nous allons réussir les bonnes actions pour avoir les bons résultats. Savoir que nous travaillons désormais avec cette ambition commune nous rassure tous puisque, lorsque nous aurons mis en place cette politique de sécurité claire et efficace, qui est d'ailleurs en train de se mettre en place, au service de ces quartiers, alors nous pourrons enfin débattre du comment bien vivre ensemble pour les endroits concernés.

Côté flamme, Monsieur Nicolas, vous m'excuserez de ne pas vous la déclarer, mais, en tous cas, vous pouvez vous rassurer sur le fait que nous vous apportons notre soutien sur ce contrat, et je crois que les trois ou quatre derniers Conseils municipaux, je suis intervenu pour dire que je n'étais pas en accord. Aujourd'hui nous vous le disons, vous avez choisi les mots et je pense que nous engageons les bonnes choses pour que la sécurité arrive dans les quartiers concernés.

Pour revenir rapidement sur le contrat, j'ai quand même deux éléments et deux questions. J'aimerais en savoir plus sur la façon dont sont prises en compte les situations individuelles de mineurs exposés à la délinquance. C'est une des actions ciblées que vous proposez dans le cadre de ce contrat pour « soutenir » (vous utilisez le mot) « l'environnement » des adolescents exposés au risque de délinquance. On aimerait en savoir plus sur le sujet, car quand vous dites « soutenir l'environnement », je pense qu'il serait bien d'être assez précis sur ce sujet.

Je lis également avec intérêt qu'il est envisagé d'expérimenter la vidéoprotection dans un espace partagé. Trois questions techniques : quel espace ? Comment allez-vous exploiter les images ? Avez-vous déjà un premier retour ? Je ne sais pas où vous en êtes, sachant que sur la vidéoprotection, on la soutient, on l'a demandée et je crois que là-dessus on est collectivement tous engagés parce que c'était un point de votre programme, Madame le Maire. Sur ce sujet, j'espère juste une information régulière et peut-être la création de la charte que vous nous avez promise, Madame le Maire, et que cette fois-ci vous pourrez engager cette promesse de campagne, puisqu'évidemment nous serons derrière vous sur la vidéoprotection. Je vous remercie.

Mme le Maire reprend la présidence de la séance.

Mme LE MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord rassurer Monsieur Richard : ce n'est pas quelque chose dont on ne parlait pas puisque précisément, le premier Contrat d'Action sur la Tranquillité Publique datait de 2013. Donc, on est bien justement dans une action qui s'inscrit déjà avant sur le long terme, et je ne mentionne que cet élément-là pour démarrer.

Moi, je voudrais signaler et saluer quand même ce contrat qui est donc le deuxième, dans à la fois une illustration de ce dont on parlera un peu plus tard, du débat (puisque'on aura un débat dans le reste du Conseil), mais aussi de sa démarche assez pragmatique qui prend en compte vraiment les attentes des Nantais avec le ciblage des quartiers, comme l'a rappelé Gilles Nicolas.

Signaler aussi le bilan positif du précédent, puisqu'il y en a un : on a parlé des interdictions de paraître dans les quartiers, il y en a eu par exemple notamment sur le quartier des Dervallières

V – 54

et ce sont des choses qui ont une utilité, qui sont effectivement assez novatrices dans leur approche et qui répondent aux difficultés qui peuvent permettre d'y arriver.

Moi, je pense que l'on a sur cette amélioration, la deuxième étape de ce contrat, des choses assez intéressantes, toujours la gouvernance collective. Je ne reprendrai pas le jeu à la nantaise de Ronan Dantec, mais il y a aussi l'évaluation avec les habitants, car il faut aussi faire savoir ce que l'on fait et pouvoir mesurer avec eux l'efficacité du dispositif pour aussi recréer une confiance dans les institutions qui sont impliquées ici, et je pense aussi très intéressante cette notion de croisement des informations qui peut permettre une meilleure individualisation et une meilleure réponse adaptée quand c'est une forme de prévention renforcée et quand il faut passer à des mesures de sanction quand c'est nécessaire.

C'est aussi une étape supplémentaire après des choses que l'on a déjà évoquées lors du dernier Conseil municipal comme la maison de la tranquillité publique. Ce n'est pas quelque chose qui vient là non plus tout seul, cela s'inscrit dans un dispositif complet. Et je crois que l'on peut dire aussi que c'est une vraie reconnaissance par la Ville de Nantes de ce qu'est la demande des habitants, qu'on le traite de manière sérieuse, parce qu'elle le mérite, parce qu'effectivement ce sont des choses réelles aujourd'hui, que l'on reconnaisse le droit élémentaire à la sécurité et à la tranquillité publique sans faire de buzz, sans faire d'agitation ou du sensationnel.

L'essentiel, je ne reprendrai pas ce qu'a dit mon collègue Ronan, mais cet engagement sur le long terme, sur la durée, qui existe, qui est réel, et on ne peut pas dire que cela vienne de ce mandat, c'est la condition qui fait que l'on arrive à agir avec constance, avec clarté, aussi la clarté sur la responsabilité des uns et des autres, ce que peut faire la Ville, ce que peuvent faire l'État, la justice, la police municipale, la police nationale. Il est important pour tout le monde et aussi pour les habitants de savoir qui est responsable de quoi.

Après, c'est le rôle de la Ville, comme on l'a déjà fait précédemment, d'arriver à agir, à demander plus de moyens, des réponses adaptées, comme cela a été fait. Je laisserai Gilles Nicolas répondre sur Malakoff : il s'est impliqué sur ces questions-là pour avoir des réponses judiciaires adaptées. Je voudrais saluer notamment l'action de notre collègue. Parce que l'action efficace dans ce domaine prend du temps, se passe parfois au-delà des titres des journaux, et on est sous le feu de la rampe quand il y a des difficultés, parfois moins quand on est sur une action efficace qui peut prendre du temps pour arriver à résoudre des problèmes. C'est, je crois, toute l'action que fait Gilles Nicolas pour faire en sorte que les choses avancent, fonctionnent bien ou mieux, ou s'améliorent.

Et puis je voudrais insister, pour finir, sur cette question de l'intégration également des questions de prévention, d'éducation, et aussi de la réponse judiciaire. Là, je crois que l'on a une notion d'équilibre dans la réponse et le traitement des actions. On a un petit peu parlé en début de Conseil du résultat des élections régionales, je crois que c'est précisément par ce genre d'action que l'on arrive à être au plus près de la prise en compte des attentes des citoyens et que l'on arrive sur la longue durée avec pragmatisme, sérieux et sans effet de manche, que l'on arrive efficacement à lutter contre l'insécurité qui est une réalité, et aussi contre le sentiment d'insécurité qui est aussi ce qui mine beaucoup de nos concitoyens. C'est donc sans état d'âme et avec enthousiasme que le groupe socialiste, républicain et citoyen votera cette délibération.

Mme LE MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Monsieur Bainvel tout à l'heure nous demandait de ne pas caricaturer la minorité. Le problème c'est qu'elle se caricature elle-même en criant sur les résultats sur la sécurité, que ce soit au niveau national, mais également au niveau local. Rappelons quand même qui a supprimé des milliers de postes dans la police, qui a supprimé des milliers de postes dans la justice.

V – 55

Je pense que c'est le moment aussi de se dire les choses clairement et de relever un léger paradoxe que vous avez souligné lors du budget primitif. Quand vous parlez et que vous demandez toujours plus d'économies, toujours moins de personnel, à un moment donné il faut se dire que oui, effectivement nous aurons besoin des fonctionnaires, nous aurons besoin du service public dans ces quartiers pour assumer notre devoir de tranquillité publique. C'était en introduction, avant de débiter ma petite intervention sur ces différentes délibérations.

Si vous me le permettez, vu le lien entre les délibérations 16, 17 et 18, je souhaitais intervenir sur la globalité de ces thématiques. Il est donc soumis aujourd'hui à notre vote le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique, celui des transports, et évidemment la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale. Avec ces trois délibérations, nous donnons cohérence à un dispositif à même de répondre aux ambitions de tranquillité publique de notre majorité.

Il est complété par la maison de la tranquillité publique dont notre précédent Conseil municipal a décidé la création. À partir des conclusions de l'évaluation du premier Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique, il s'agit désormais de permettre les évolutions nécessaires à l'amélioration du dispositif. Nous sommes dans l'opérationnel, tant à propos de la gouvernance que de la définition des missions, des compétences et des responsabilités des acteurs de l'ensemble des partenaires.

Il s'agit également de traiter la question essentielle de la prévention de la délinquance, de la récidive, avec l'apport, le croisement des missions, et bien évidemment des compétences. L'évaluation qui sera réalisée par et avec les habitants et partenaires est également un atout que nous soulignons pour contribuer au mieux à la lutte contre les incivilités, contre la délinquance.

Quant au diagnostic de la délinquance réalisé dans les transports en commun, il atteste d'une hausse des faits déclarés entre 2013 et 2014. En revanche, il constate entre autres baisses celle de plus de 38 % de la délinquance générale entre août 2014 et août 2015. Sans développer davantage, ces quelques éléments permettent de mesurer l'utilité de la collaboration de la SEMITAN et des services de police que la CATTP transport propose de développer avec le groupe opérationnel police SEMITAN.

À l'heure où l'Assemblée nationale examine une proposition de loi portant sur la lutte contre l'insécurité et la fraude des transports publics, loi qui selon le Défenseur des droits Jacques Toubon confère à des agents privés de sécurité des prérogatives coercitives qui relèvent de missions de sécurité publique, la puissance publique, nous en sommes convaincus, doit plus que jamais définir précisément ce qu'est l'action publique pour préserver l'intégrité de nos concitoyens.

Enfin, nous avons à nous prononcer sur la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale. Sont ainsi rappelées les missions et prérogatives de la police municipale : présence sur les espaces publics aux abords des établissements scolaires, police des foires, marchés, fêtes, réjouissances organisées par la Ville, surveillance de la circulation, et bien d'autres.

Cette convention a donc vocation à parfaire l'articulation, la coordination entre police municipale et police nationale, celle-ci en charge notamment de l'ordre public, compétence exclusive (et nous aimons la rappeler) de l'État et à titre principal de la protection des personnes et des biens. Ces trois délibérations viennent donc fort à propos en réponse au débat portant sur les enjeux de la sécurité que nous aurons cet après-midi sur proposition de la minorité.

En premier lieu, les missions de police municipale sont clairement réaffirmées avec les objectifs définis pour répondre à l'ambition d'une police présente sur le terrain. Celle de la police nationale reste identique. Rien ne justifie donc une évolution de l'armement des policiers municipaux. En second lieu, chacun peut prendre la mesure que le Contrat d'Action Territorial

V – 56

Transport réaffirme une démarche volontariste en matière de lutte contre la délinquance dans les transports en commun.

Enfin, avec le recul et l'analyse factuelle qu'il permet, le débat sur la vidéoprotection porte désormais sur la vidéorésolution, utilisée très parcimonieusement tant la loi est restrictive à ce sujet. En tout cas, quelles que soient les formules utilisées (vidéosurveillance, vidéoprotection, vidéorésolution), toutes les statistiques attestent de la faiblesse des résultats obtenus en matière de réduction de la délinquance par cette méthode. Mais de tout cela, nous en reparlerons cet après-midi avec l'ambition de répondre ensemble aux défis de la sécurité auxquels notre société est confrontée, et nous aurons également une autre intervention. Merci.

Mme LE MAIRE – Merci. Myriam Naël, Julien Bainvel, et ensuite je redonne la parole à Gilles Nicolas.

Mme NAËL, Adjointe – Merci Madame le Maire. Je réagis juste aux propos de Monsieur Richard, car j'ai du mal à laisser passer des choses fausses qui sont dites dans cette assemblée. La question de la sécurité, même si j'entends que vous comprenez maintenant la manière dont nous abordons ce sujet dans une chaîne globale de la prévention jusqu'à la répression et dans un travail partenarial et collectif, était bien inscrite dans le cadre du contrat de ville que nous avons adopté dans cette instance à la Métropole, et sur toutes les fiches descriptives, quartier par quartier, les questions de sécurité étaient posées.

Dans le même temps, nous assumons que oui, il y a des difficultés qu'il faut résoudre sur certains quartiers, mais oui aussi, il y a des choses positives et des talents.

Mme LE MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Juste rapidement, je ne voudrais pas que l'on anticipe le débat de tout à l'heure et j'ai l'impression que Robin Salecroix a faim, et quand il a faim il s'énerve. Je vais faire rapidement.

Je trouve assez stérile de se renvoyer Sarkozy et de remonter à Villepin ou Chirac. Je trouve que cela n'apporte quand même pas grand-chose au débat, mais on pourrait citer, nous, Mitterrand, Taubira, le fait que la police de proximité n'ait pas été rétablie par le Gouvernement actuel, on pourrait dire beaucoup de choses.

Moi, je crois que ce qui est important et ce qu'attendent les gens, c'est qu'il y ait des solutions qui soient apportées à leurs problèmes d'insécurité. Qu'il faille faire de la pédagogie pour expliquer quel est le rôle de tel acteur, sans doute, mais derrière c'est qu'est-ce que l'on fait de concret.

Moi, je vais prendre un exemple concret qui concerne un quartier que je connais bien, qui est le quartier Breil-Barberie, avec un resserrement sur la rue Jacques-Feyder. Cela fait 10 ans, 15 ans que les gens de cette rue sont confrontés à de la délinquance, à des trafics de drogue, qu'ils alertent extrêmement régulièrement l'ensemble des acteurs et municipaux, et nationaux, et la Justice, et qu'ils sont confrontés à une absence de résultat, à une absence de sanction et à une absence d'intervention des forces de l'ordre sur ce secteur-là. On peut mettre en place un certain nombre de choses ; ce qu'il faut derrière, c'est qu'il y ait des résultats.

Mme LE MAIRE – Gilles Nicolas. Pardon, Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci Madame. Très rapidement et simplement, moi je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur Salecroix tout à l'heure. Juste sur un point : je pense qu'il faut vraiment arrêter d'essayer de faire croire que la droite n'aime pas les fonctionnaires. La question qui est travestie dans les propos que vous avez utilisés, cher collègue, c'est tout simplement que nous ne sommes pas tout à fait d'accord dans de nombreux cas sur les priorités qui doivent être mises en place. Mais je ne voulais pas laisser passer cette remarque, et je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme LE MAIRE – Merci pour cette précision. Il n'en demeure pas moins que dans cette assemblée tout le monde a de la mémoire, et que dans cette assemblée tout le monde se

V – 57

rappelle d'un certain nombre d'engagements précis sur ce sujet pendant la campagne municipale et d'une déclaration d'une candidate qui tweetait « pas tous fonctionnaires ». La mémoire de cette assemblée explique aussi la vigilance exprimée à l'instant par Robin Salecroix. Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Oui, Madame le Maire, chers collègues, moi je tiens déjà à remercier tous les intervenants. Moi, je pense qu'il y a une bonne tenue générale du débat sur ces questions-là et je crois que c'est important. Je le dis pour tous. Je les remercie de cette bonne tenue du débat.

Je crois qu'il faut rester sérieux et mesurés, quand on parle de ces questions-là, d'autant plus par respect pour les gens qui les vivent. Effectivement, vivre une situation de délinquance très proche, c'est très traumatisant. Mais les habitants savent aussi que Nantes, ce n'est pas le Bronx, c'est pas : l'insécurité, on ne peut plus sortir le soir, etc. Non, il faut avoir le sens de la mesure. Et on ne les a jamais niées et dans cette assemblée j'ai toujours désigné les choses par leur nom. Mais sachons garder le sens de la mesure.

Et quand on a vraiment des questions qui se posent avec beaucoup d'acuité, Dieu sait que l'on intervient. Vous rappeliez tout à l'heure l'épisode des coups de feu d'octobre. S'il y a un acteur qui a bien dit : « Il faut que cela cesse. », c'est bien la municipalité qui a demandé en préfecture une réunion avec les services judiciaires en y associant la police judiciaire, l'État, etc., pour que des mesures soient prises et que des moyens soient mis. Il est vrai que cela s'est calmé, mais sur ces sujets-là, les résultats sont toujours fragiles. Restons mesurés.

Alors, vous nous avez parlé Monsieur Richard je crois, et c'est intéressant, parce que c'est vrai que ce ne sont pas des choses que l'on peut beaucoup décrire dans les journaux... Qu'est-ce qui se passe quand on touche à l'environnement ou à des mineurs qui sont sur une mauvaise pente ? Comment cela se passe ? Bah, c'est du tricotage. On essaye vraiment de cerner la situation au mieux.

Je vais vous citer un exemple et je ne vais pas vous donner le lieu : il y a un secteur qui nous posait des difficultés assez prégnantes, eh bien on a commencé par du travail d'identification d'un certain nombre de ces jeunes. Ensuite, il y a eu une convocation des parents avec les enfants ou sans les enfants, qui a été faite par la mission prévention. On a vu la situation, pour certains, des fois, cela a été le départ d'une prise de conscience. Il y avait certains parents qui ignoraient ces situations-là.

On a vu quelles étaient les mesures qui pouvaient se faire en accompagnement. Il y a eu des situations qui ont été demandées avec plus de suivi au Conseil départemental, qui a des services pour cela. Des appels ont été faits aussi à l'Éducation nationale parce qu'il y avait de la déscolarisation, etc. Il y a eu ce travail qui a été fait déjà en amont avec les parents et avec d'autres services.

Ensuite, il y avait des problèmes plus délicats qui étaient directement des problèmes de délinquance, etc. On a sensibilisé certains habitants sur le fait qu'il fallait qu'ils portent plainte, leur redonner confiance, etc., et que cela puisse faire redémarrer certaines affaires de manière judiciaire.

On a eu un des « leaders » qui a été faire un petit séjour au centre de loisirs jeunes de la police. Cela a permis de l'aiguiller sur de nouvelles directions. Il y a trois autres jeunes mineurs qui ont été dans un chantier éducatif.

C'est vrai que cela ne peut pas faire un gros titre de presse, mais c'est quelque chose, ce type de travail, sur des secteurs prioritaires, sur des individus bien identifiés, c'est comme cela que l'on peut progresser. Alors on ne progresse pas toujours avec des résultats mirobolants, Monsieur Bainvel, j'en suis conscient. La rue Feyder oui, la preuve : on la remet au CAT. On n'est pas satisfaits des résultats obtenus, mais on en a quand même obtenu quelques-uns. Tout ce qui se passait autour de la Chaufferie ou autres, avec l'action que l'on a menée avec un certain nombre de jeunes ou autres, cela a donné.

V – 58

Ce n'est pas suffisant, on va se remettre au boulot sur ce secteur spécifique. Il y a eu tout un travail de fait avec les médiateurs, des entretiens faits par la mission prévention avec un certain nombre d'habitants, à une certaine adresse, et on va continuer à travailler parce que cela ne se résout pas comme cela (mais vous l'avez tous bien compris), d'un coup de baguette magique.

Le CAT, c'est une méthode de travail. Une méthode de travail originale qui associe tous les moyens disponibles pour essayer de résoudre à long terme ce que l'on peut essayer de résoudre au niveau de la Ville et des partenaires qui travaillent avec nous.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 17, Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique transport de la Ville de Nantes 2016-2018 – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération 17, on a essayé de faire comme le CAT, c'est une méthode qui nous plaît assez : on a essayé de faire sur les transports le même type de méthode. Je ne vais pas vous le refaire, mais c'est pareil : c'est prévenir les atteintes à la tranquillité publique, avoir une gestion plus opérationnelle et sanctionner les actes de délinquance.

Je vais citer quelques types d'actions pour mieux illustrer. Il y a un travail de prévention énorme qui est mené par la SEMITAN en direction des publics scolaires. Que ce soit par des petits films pédagogiques au niveau de la sixième-cinquième, des débats au niveau de la quatrième, en troisième la découverte des métiers, etc. Tout cela concourt à montrer comment le transport scolaire doit s'intégrer dans la ville et en particulier dans les bus. C'est cela, du travail de prévention. C'est cela, faire changer les comportements, inciter les jeunes à mieux se comporter. Pas que les jeunes d'ailleurs, parce qu'il y en a qui prennent les transports, qui sont loin d'être jeunes et qui ne se comportent pas de manière très correcte non plus. Cela, c'est du travail de sensibilisation.

Après, il y a des choses qui sont plus opérationnelles. Déjà la police municipale vient plus dans les transports en commun, etc. Nous, on veut que l'on y aille encore plus. Je souhaite que la police municipale, qu'on la voie encore plus dans les tramways, busways et compagnie. On va désigner d'ailleurs un référent au sein de la police municipale spécial transport, et donc avoir des opérations plus communes et plus ciblées avec la police.

C'est toujours pareil là : ce sont certains arrêts parfois, certaines lignes qui posent sujet. À d'autres, cela ne se passe pas. C'est travailler aussi avec les médiateurs. S'il y a un arrêt spécifique, on peut travailler avec les médiateurs de la ville, on peut travailler avec les médiateurs de la SEMITAN, avec la police municipale, avec la police nationale qui a une unité spécialisée. C'est cela : c'est se mettre en réseau et se donner des cibles (au bon sens du terme) communes pour essayer de traiter justement la problématique.

Pareil au niveau de la justice : on veut aussi que la justice s'intéresse à toutes ces questions-là, mais de l'incivilité à des faits plus graves que l'on soit sur quelque chose de plus dynamique. La désignation d'un délégué du Procureur dédié sur ces questions qui peut par exemple des fois convoquer deux parties prenantes, et faire un travail de médiation, est importante.

Voilà un peu le CAT. Même type de gouvernance que le CAT ville, le CAT transport qui je pense peut nous permettre de progresser dans le domaine de la sécurité dans les transports en commun.

V – 59

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Troisième et dernière délibération sur la sécurité, Gilles Nicolas, et après je vous propose que l'on fasse la pause déjeuner.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Sécurité et tranquillité publique – Convention de coordination entre la police municipale et la police nationale – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, la convention PN est un exercice formel qui est obligatoire pour les mairies de notre taille avec une police municipale forte. En même temps, je crois que cet exercice formel est intéressant parce qu'il permet de recadrer un petit peu les choses, et (cela a été dit par un des intervenants) les missions. Parce que ce n'est pas tout à fait la même chose, police nationale, police municipale, tout le monde le sait bien ici. Cela permet de repréciser les choses. Cela permet aussi de mettre en place des procédures très opérationnelles.

La police municipale à Nantes, on a été l'une des premières polices municipales à avoir une salle opérationnelle où vous voyez où se trouve votre patrouille nominativement, etc. La police nationale l'a aussi aujourd'hui, mais c'est venu après. La modernité un petit peu de ces deux types de services permet de bien se coordonner, voir s'il y a des dangers très prenants et qui ne sont pas de la compétence de la police municipale, mettre nos personnels qui n'ont pas à être sur ces lieux sur d'autres.

C'est l'échange d'informations opérationnelles et c'est notamment entre les deux sites. C'est aussi la codification un peu d'opérations communes. Ce sont les modalités pratiques qui sont importantes. La police, cela ne se fait pas sans fichiers et sans renseignements, comme vous le savez. C'est notamment l'accès à des fichiers opérationnels et des modalités d'accès pour la police municipale. Voilà. Tout cela est détaillé dans la convention qui vous est jointe.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. La délibération est donc adoptée à nouveau à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LE MAIRE - Comme vous le savez, cet après-midi nous poursuivrons la discussion. Juste quelques mots pour conclure sur ce sujet important avant la pause déjeuner. D'abord pour remercier Gilles Nicolas de son implication sur ce sujet et du temps de précision des explications apportées ce matin. Nous sommes une équipe pleinement mobilisée, collectivement mobilisée sur le sujet de la sécurité qui est un sujet premier, déterminant et important pour les Nantaises et les Nantais.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que dans le cadre du débat de cet après-midi puissent être invités un représentant du Préfet, Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet, mais aussi Madame la Procureure de la République, parce que je crois que quand on veut traiter sérieusement des sujets de sécurité il faut partir des réalités, mais il faut aussi partir des compétences de chacun.

J'ajoute un deuxième point sur cette question des compétences. Si j'ai souhaité que nous invitions cet après-midi Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet et Madame la Procureure de la République, c'est parce que je crois qu'il est essentiel de se rappeler pourquoi la sécurité, comme l'éducation, dans ce pays, sont des compétences régaliennes. Si dans ce pays, la sécurité et l'éducation sont, par les lois de la République des compétences régaliennes, c'est bien parce qu'il a été considéré dans l'histoire de notre pays que le seul moyen d'assurer au

V – 60

maximum l'égalité des territoires et donc l'égalité des citoyens, dans le rapport à l'éducation comme dans le rapport à la sécurité, c'était d'en faire une compétence régaliennne.

Et donc c'est bien dans ce cadre-là, dans ce cadre précis, que l'ensemble de l'équipe municipale, l'ensemble des services qui travaillent sur ce sujet sont pleinement et totalement mobilisés sur cette question importante. À Nantes, on ne choisit pas entre éducation et sécurité. On est exigeant sur l'éducation, on est exigeant sur la sécurité. Tous les engagements que j'ai pris lors de la campagne municipale sur ce sujet seront tenus, comme dans les autres domaines. Nous avons des débats, nous continuerons à les avoir, mais je le réaffirme clairement aujourd'hui et je souhaite que les délibérations qui nous ont été présentées ce matin, le débat que nous aurons ensuite, permettent à chacune et à chacun, je le dis, d'appréhender ces sujets avec plus de sérieux, avec plus de précision.

Parce que quand on sait à quel point cette question est importante pour les habitants, quand on sait à quel point elle fait partie du combat pour l'égalité, je crois que cela nécessite que dans notre enceinte, nous puissions être au bon niveau de discussion. Je crois que cela a été le cas dans les débats que nous avons eus ce matin au travers de ces délibérations, et je tenais à le souligner. Merci.

La séance est levée à 14 H 45.

La séance est reprise à 16 H 05.

Communication thématique : « Sécurité : quels enjeux à Nantes ? »

Mme LE MAIRE – Merci. Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous le savez : notre règlement intérieur prévoit l'organisation tous les trois Conseils municipaux d'un débat thématique. C'était, pour cette séance, aux élus de l'opposition municipale d'en proposer le sujet.

Nous allons aujourd'hui échanger autour de cette question importante : « La sécurité, quels enjeux à Nantes ? » La sécurité, c'est d'abord la première des libertés. Elles se répondent d'ailleurs l'une et l'autre. C'est un droit fondamental, reconnu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. À ce titre, chacun mesure que la sécurité fait donc partie intégrante de notre pacte républicain.

En premier lieu, je l'ai évoqué ce matin, il s'agit d'une compétence régaliennne de l'État dont la police et la justice sont le pivot central. Je voudrais donc d'abord démarrer ce propos en saluant et remerciant très sincèrement, vivement, Monsieur Buchaillat, Directeur de cabinet du Préfet, Monsieur Jean-Christophe Bertrand, Directeur départemental de la sécurité publique, et Madame Lamy, Procureure de la République de Nantes. Merci, au nom de notre assemblée, à vous trois.

Nous savons, je sais votre emploi du temps chargé, vos tâches lourdes et importantes. Nous apprécions donc à sa juste mesure votre présence cet après-midi au sein de notre assemblée. Si la sécurité est une compétence première de l'État, les Villes ont évidemment aussi un rôle majeur à jouer. Pour ma part, j'estime même qu'elles en ont le devoir, tant la sécurité est une attente, une préoccupation de nos concitoyens.

Nous avons ce matin délibéré sur le nouveau Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique pour les années 2016 à 2018. Il définit les principes, les objectifs que nous nous fixons en commun avec l'État, pour un partenariat efficace. Ce partenariat est essentiel. Je crois pouvoir dire, mais je vous laisserai nous le confirmer, qu'il est à Nantes singulier, particulièrement engagé, et surtout construit dans la durée, en cohérence et dans le travail sérieux qui nous mobilise ensemble.

V – 61

Oui, c'est faire preuve de volontarisme que de se mettre d'accord sur des objectifs communs, sur des secteurs d'intervention prioritaires, à partir des missions et des capacités d'action de chacun. Cette mobilisation collective, nous l'articulons avec la mobilisation de tous les leviers possibles en vue d'une réponse adaptée, convaincus que nous sommes qu'une politique de sécurité et de tranquillité publique doit se mener en lien avec une politique offensive en matière d'éducation, en matière de prévention, en matière de jeunesse.

Enfin, et parce que nous sommes à Nantes, un volet important et innovant (Gilles Nicolas l'a rappelé ce matin) concerne l'association des habitants à notre politique, d'abord sur l'évaluation avec eux du Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique, mais en ayant aussi à cœur de répondre au plus près aux problématiques de proximité. Je sais que c'est un sujet qui occupe souvent nos réunions partenariales, ces endroits où l'on partage de la manière la plus concrète, la plus précise, l'efficacité de notre mobilisation collective, toujours dans le respect du rôle de chacun.

C'est donc bien dans cet état d'esprit que nous sommes engagés sur ce territoire, avec certaines démarches innovantes – je pense au dispositif de traitement des pétitions, ou demain avec l'ouverture de la maison de la tranquillité publique.

Je conclurai cette introduction simplement en formant le vœu que ce débat nous permette collectivement de débattre et d'échanger en sérénité, dans le respect de l'importance que ce sujet a pour les Nantaises et pour les Nantais. La sécurité est une question majeure. La sécurité est une question importante pour le quotidien, mais aussi pour la qualité de la vie à Nantes. Merci encore aux intervenants qui sont présents avec nous cet après-midi.

Je laisse la parole à Monsieur Reneaume pour nous présenter le choix de ce sujet et tout de suite, nous vous demanderons de nous faire part de votre expérience, de votre regard avec le professionnalisme qui est le vôtre. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Je vous remercie Madame le Maire et je vous prie de bien vouloir excuser Laurence Garnier, au nom de laquelle je vais m'exprimer pour notre groupe. Je voudrais, si vous me le permettez, commencer par m'associer à vos remerciements à Madame le Procureur, à Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet, et à Monsieur le Directeur de la sécurité départementale.

Si nous avons proposé ce sujet au Conseil municipal, pour l'évoquer naturellement, comme vous le proposiez à l'instant, de façon extrêmement respectueuse entre nous, c'est bien sûr et malheureusement en lien avec les 130 morts et les 351 blessés de cet attentat du 13 novembre à Paris, et à Paris cela veut dire chez nous. C'est également en lien avec l'horreur, donc, mais aussi un petit peu plus loin de la vague d'émotion que cette horreur a suscitée à l'époque, que nous souhaitons pouvoir en débattre ensemble cet après-midi.

Parce que pour nous, effectivement, la sécurité est un droit de chacun et le devoir de tous, et que Nantes et la Métropole y ont forcément leur part à prendre, même si (nous sommes bien entendu tous d'accord) c'est d'abord et avant tout une responsabilité de l'État que nous devons accompagner.

Alors, nous savons que dans le département, il y a parfois des problèmes, pas seulement dans la métropole, mais comme nous sommes la ville centre, il nous semble que notre rôle et la position que nous avons autour de vous Madame le Maire pour cela, revêt une importance toute particulière en ce moment. On en a beaucoup parlé ce matin, de la sécurité, mais si nous voulons bien entendu que cette sécurité pour tous soit associée, il nous semble également important (et on en reparlera tout à l'heure) qu'elle soit aussi traitée en parallèle d'une nécessité que nous avons de savoir pendant le même temps qu'il faut la renforcer, accueillir ceux qui viennent ici à Nantes, pas forcément par choix.

Et le parallèle entre ces notions de sécurité et cette capacité d'accueil qu'il faudra savoir préserver en permanence pendant ce temps-là nous semble important. On espère de nos échanges, qu'après que chacun de nos groupes se sera exprimé, effectivement nous soyons

V – 62

mieux à même de prendre ensemble des mesures équilibrées qui à nos yeux s'imposent. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Monsieur Buchaillat, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de région.

M. BUCHAILLAT, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de région – Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, c'est avec plaisir que nous répondons à votre invitation d'effectivement poser quelques éléments de contexte, des éléments qui puissent vous être utiles, dans les missions que vous exercez au sein de ce Conseil municipal, pour vous mettre un peu en perspective la question de sécurité à Nantes.

Je me contenterai, moi, d'insister sur deux aspects très courts, puis je laisserai Jean-Christophe Bertrand rentrer un petit peu plus dans le détail pour vous donner un éclairage sur les caractéristiques de la délinquance à Nantes. Moi, je voudrais juste insister sur deux points : d'abord, le dispositif partenarial et dans un deuxième temps, mettre un petit peu en perspective la sécurité à Nantes par rapport à des territoires un petit peu comparables.

Premier point : sur le partenariat et vous avez fait le choix de renouveler cette stratégie ce matin en votant le contrat territorialisé, ce qui est très clair, c'est que ce qui caractérise cette ville, c'est qu'au-delà des contacts opérationnels très quotidiens qu'entretiennent la Ville et les forces de police, la combinaison de deux instances nous permet d'avoir un partenariat qui est très riche.

D'abord, la zone de sécurité prioritaire, mais qui est ciblée sur un quartier précisément, c'est un instrument de travail intéressant notamment parce que notre zone de sécurité est intercommunale. Cela permet là aussi d'avoir un regard au-delà de la frontière administrative et sur une logique de territoire.

Et puis le Contrat Annuel Territorialisé de Tranquillité Publique qui je crois est une méthode originale et innovante, et je dirais que je suis finalement, parmi tous ceux qui l'ont conçu, Madame le Procureur, Monsieur le Directeur étaient là, Monsieur l'Adjoint au Maire, je suis finalement le mieux placé pour en dire du bien parce que moi je le fais vivre, mais je n'étais pas là au moment de sa conception. Je ne suis en rien responsable de ce contrat, mais quand j'arrive avec mon regard extérieur, l'expérience que l'on peut avoir de dispositifs comparables sur l'ensemble du territoire, incontestablement cet outil est un outil efficace et original parce qu'il permet, en ciblant certains territoires, d'avoir une action extrêmement concrète.

C'est en ce sens que je souhaiterais développer mon propos. À la fois avec la ZSP et à la fois avec les instances du CATTP, nous avons finalement une même méthode de travail, et cette méthode de travail, ce qui la caractérise, c'est à la fois d'avoir su faire naître de la confiance entre les différents partenaires, et d'avoir un travail au plus près des terrains.

Dans les deux cas, ces instances associent l'autorité judiciaire, l'État, la Ville, les bailleurs sociaux, la SEMITAN, tous ceux qui sont au contact du territoire au quotidien. Juste une dimension temporelle, mais à travers ces instances, nous nous voyons avec la Ville, avec Madame le Procureur, toutes les deux semaines. Je crois que c'est assez rare sur des villes comparables.

Ce qui est intéressant, je le disais aussi, c'est le travail concret au plus près du terrain. Très clairement quand nous nous voyons, nous ne parlons pas de manière générale des phénomènes un peu abstraits. On fait un examen individuel, on fait un examen cage d'escalier par cage d'escalier, et je crois que c'est cette méthode qui permet d'apporter des solutions concrètes.

Enfin, l'intérêt de se voir tous ensemble là aussi sur des situations très concrètes et de parler d'individus, c'est que cela permet d'adopter une stratégie de réponse sur l'ensemble du continuum. Entre ce qui va relever de la prévention primaire jusqu'à la répression des actes délinquants. Je crois que c'est plutôt un gage de succès.

V – 63

Je vous l'ai dit : je souhaitais également mettre en perspective vos débats par une comparaison entre territoires un peu comparables. Comparaison n'est pas toujours raison. Très honnêtement, c'est un exercice que nous, nous faisons rarement. Au quotidien, ce qui nous intéresse n'est pas tellement de savoir comment on se situe par rapport à Toulouse ou Bordeaux. Nous, ce qui nous intéresse au quotidien, c'est d'agir sur les faits et les phénomènes que l'on constate.

C'est un exercice que l'on fait rarement, que l'on a fait pour ce Conseil municipal finalement. J'ai essayé de comparer les taux de délinquance par rapport à un certain nombre de villes comparables : Strasbourg, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, qui en termes de populations ou de territoires peuvent être comparables. Si l'on regarde sur les différents items de délinquance, comment se situe Nantes, avec le nombre de faits de délinquance rapportés au millier d'habitants évidemment, on s'aperçoit que globalement Nantes est plutôt moins impactée par les phénomènes de délinquance que les villes comparables.

C'est le cas sur la délinquance de proximité qui est finalement l'item presque le plus important parce que c'est cette délinquance qui touche au quotidien nos concitoyens. Nantes est quatrième sur cinq et encore, avec 0,3 point de plus que la cinquième ville, et dix points derrière la troisième. On peut dire qu'elle est plutôt quatrième ou cinquième ex aequo.

Vous le voyez sur les autres items : là aussi, Nantes se situe plutôt en retrait avec un impact de la délinquance un peu moins fort que dans d'autres villes comparables. Encore une fois, et je vais laisser Jean-Christophe Bertrand présenter plus concrètement la situation de la délinquance sur la ville, mais on peut dire : impact un petit peu moins grand, méthode de partenariat intéressante, encore une fois ces comparaisons on vous les a données aujourd'hui, ce ne sont pas des instruments de travail pour nous. Parce que, que l'on soit premier, troisième ou cinquième, l'intérêt pour nous est d'agir avec détermination pour mettre à la disposition de la justice les auteurs de faits de délinquance. Si vous me le permettez, je laisse la parole à Jean-Christophe Bertrand qui va entrer dans le détail sur la photographie de la délinquance à Nantes.

M. BERTRAND, Directeur départemental de la sécurité publique – Merci Monsieur le Directeur. Bonjour Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les Maires Adjointes, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux. Un petit zoom sur la délinquance à Nantes.

Première chose que je souhaite vous indiquer, c'est que les chiffres que je vais vous présenter sont des chiffres relatifs à la commune de Nantes puisqu'on est au Conseil municipal de Nantes, mais vous comprenez bien que nous raisonnons aussi, nous, sur l'aspect territoire, c'est-à-dire circonscription, de Nantes, avec les quatre autres communes qui appartiennent à la zone police. Aujourd'hui, je me contente des chiffres de la commune de Nantes.

Deuxième chose que je veux dire, qui est très importante : en 2015, la police nationale a changé d'univers statistique. Au 1^{er} avril nous avons adopté une nouvelle méthode de comptabilité statistique concernant la délinquance, à l'instar de ce que les gendarmes avaient pu faire il y a quatre ans en arrière. Donc, les chiffres que nous donnons en 2015 sont des chiffres qui pour les trois premiers mois de l'année relèvent de l'ancien univers statistique et depuis le 1^{er} avril du nouvel univers statistique, ces chiffres ne doivent pas être pris dans leur valeur absolue, mais plutôt comme une marque sur une tendance de la délinquance. Il ne faut pas s'appesantir sur le chiffre à la virgule près, mais c'est plutôt la tendance qui nous intéresse par rapport à ce que l'on a connu les années passées.

Le premier graphe que je montre, c'est la délinquance générale. C'est l'ensemble des faits constatés de délinquance, hors, évidemment, toute la délinquance concernant la sécurité routière. Vous voyez que sur les six dernières années, à part ce pic de 2013, on a une situation qui dénote une légère augmentation, mais on est dans une certaine forme de stabilité quand même ces dernières années. J'indique que sur le chiffre 2015, avec les réserves que je vous ai dites tout à l'heure, le ministère de l'Intérieur a chiffré le basculement du nouveau système

V – 64

statistique de la délinquance comme occasionnant mécaniquement une hausse de 5 % des faits constatés.

Deuxième item, le Directeur de cabinet en a parlé : ce que l'on appelle l'indice de performance des services, de pilotage des services. C'est ce que l'on appelait avant la délinquance de proximité ou la délinquance de voie publique. On vous a énuméré quelques-unes des infractions qui composent cet agrégat, c'est ce que l'on disait tout à l'heure, auquel nos concitoyens sont les plus sensibles. Ce sont les cambriolages, les dégradations, les vols de voitures, les vols d'accessoires, les vols à la roulotte, vraiment ce qui les touche réellement dans leur quotidien, alors qu'il y a d'autres infractions qui ne sont pas dans cet agrégat comme les infractions économiques et financières auxquelles évidemment on est moins sensibles.

Mais vous voyez que l'on a une chute assez importante cette année de cet agrégat sur les 11 premiers mois de l'année, comparés aux 11 mois des années précédentes. On atteint le chiffre le plus bas des six dernières années, et l'on espère évidemment que les chiffres, mais qui sont bons pour l'instant, du mois de décembre, viendront conforter cette tendance à la baisse et donc que l'on aura vraiment une bonne année 2015 en matière d'indicateurs de pilotage des services.

À l'intérieur des agrégats de la délinquance, vous l'avez vu tout à l'heure dans les comparaisons avec les villes d'à peu près même importance que Nantes, que l'on s'attache aux atteintes à l'intégrité physique. Vous voyez que cet agrégat, lui, est en hausse à peu près continue depuis 2010. C'est simplement le témoignage que l'on retrouve d'ailleurs partout en France et au-delà de la France, je serais même tenté de dire dans les pays occidentaux. On a connu, quand on regarde un peu sur le moyen-long terme l'évolution de la délinquance, on va dire qu'à l'époque des Trente glorieuses on a connu une importante augmentation des atteintes aux biens. À partir des années 70-80, un virage, et proportionnellement on a plutôt une augmentation des atteintes à l'intégrité physique que des atteintes aux biens. Cette courbe-là pour Nantes reflète cette tendance.

Dans ces atteintes à l'intégrité physique, on distingue les atteintes crapuleuses des atteintes non crapuleuses. Les atteintes crapuleuses à l'intérieur sont en baisse assez sensible cette année. Par contre, les non crapuleuses augmentent. Les non crapuleuses, ce sont toutes les violences issues de la sphère intrafamiliale, de la sphère du voisinage, ou les violences gratuites sur la voie publique.

Autre item : les atteintes aux biens. Je le disais. Vous voyez qu'en termes de proportions, on est dans des proportions beaucoup plus importantes dans les atteintes aux biens en termes de chiffres : plus de 16 000 faits constatés. Les atteintes aux personnes, c'est un peu plus de 3 500. Là, on a une tendance à la baisse qui est cette fois-ci assez marquée par rapport à l'année dernière et par rapport à 2013, et l'on revient sur le chiffre de l'année 2011. Une situation qui va s'améliorant dans ce domaine des atteintes aux biens.

Au-delà du constat des faits, ce qui évidemment, moi, m'intéresse c'est comment travaillent mes services, quelle est leur performance, donc quelle est l'élucidation que nous apportons par rapport aux faits que nous constatons, qui mesure le travail des fonctionnaires de la police nationale.

Sur cette première vue, vous avez donc le nombre de faits élucidés en matière d'indicateurs de pilotage des services. Vous allez me dire que cet indicateur est en baisse. Oui, il est en baisse de 3 %, mais je vous rappelle que les faits constatés sont en baisse de 9 %. Cela veut dire que le taux d'élucidation en 2015 est supérieur au taux d'élucidation en 2014.

En ce qui concerne les atteintes à l'intégrité physique, on a une augmentation assez importante des faits élucidés. Vous voyez : 26 %. Donc, une situation qui va s'améliorant, même si évidemment cette élucidation, comme vous l'avez remarqué tout à l'heure, n'empêche pas la croissance des faits constatés. C'est-à-dire que ce n'est pas parce que l'on est plus performant,

V – 65

que l'on arrête plus de personnes, que l'on solutionne plus de faits, que malgré tout cela a un impact sur l'évolution de ce type de délinquance.

Les atteintes aux biens : léger tassement du nombre de faits élucidés, mais un tassement dans une proportion inférieure à la baisse du nombre de faits constatés. Là encore, une performance de nos services qui est meilleure cette année qu'elle ne l'était l'année dernière.

Enfin, en nombre de personnes mises en cause, quelques éclairages. Parce que c'est important, et notamment pour les politiques municipales, de bien prendre conscience de la composition des personnes qui sont entrées en délinquance. Cette année, sur les 11 premiers mois, on a mis en cause, c'est-à-dire que l'on a apporté des preuves de culpabilité concernant les faits constatés, on a incriminé plus de 5 000 personnes, en hausse de près de 9 % sur l'année, et vous voyez, ce n'est pas une surprise, mais que l'on a une délinquance des hommes largement supérieure à la délinquance des femmes, et on a une augmentation des personnes qui sont mises en cause qui est beaucoup plus forte chez les hommes que chez les femmes.

Deuxième élément qui est important, c'est une aggravation de la délinquance des mineurs. Vous voyez que cette année, on a un nombre plus important de mineurs qui ont été mis en cause par le service que l'année passée. C'est une donnée qui est à prendre en compte. Et l'on a depuis plusieurs années un poids respectif des mineurs parmi les personnes mises en cause qui augmente. La part des mineurs est de plus en plus importante dans la délinquance.

Enfin, trois autres chiffres : les gardes à vue qui progressent aussi cette année. Je rappelle qu'il y a cinq ans, le législateur avait pris des dispositions législatives pour faire diminuer le nombre de gardes à vue. Elles avaient chuté dans un premier temps et on voit que l'on est de nouveau sur un *trend* ascendant concernant les gardes à vue qui sont prises dans nos services. Je rappelle que cela ne concerne que les gardes à vue de délinquance générale, et que l'on n'inclut pas évidemment toutes celles qui sont prises en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Les écrous, petite précision, ce sont les écrous, les personnes qui sont incarcérées à l'issue de la procédure. Ce sont des gens qui sont déférés. Cela ne veut pas dire que sur les 2 407 personnes qui sont placées en garde à vue il n'y en a que 207 qui sont écrouées. D'autres seront écrouées plus tard parce qu'elles ne feront pas l'objet d'une comparution immédiate. Elles font l'objet d'une COPJ par exemple. Donc, l'incarcération vient ultérieurement.

Et puis la part des étrangers parmi l'ensemble des mis en cause : une part qui s'est accrue cette année, c'est aussi une donnée qu'il faut avoir présente à l'esprit. Quand on parle d'étrangers, puisque c'est une donnée que l'on mesure dans les statistiques de la police et de la gendarmerie depuis 1972, ce sont les personnes de nationalité étrangère. Cela ne préjuge en rien de leur situation au regard du séjour. Il ne faut pas assimiler étrangers et personnes en situation irrégulière.

Au-delà de ces chiffres, quelle est notre action en matière de lutte contre la délinquance ? Grâce aux réquisitions notamment qui sont apportées, qui nous sont données par Madame Lamy, Procureure de la République, toutes les semaines, sur Nantes et l'agglomération nantaise, des SLIC, des Structures Légères d'Intervention et de Contrôle, c'est-à-dire que l'on procède au contrôle des identités, on procède au contrôle des véhicules, ouverture des coffres. Ce sont des opérations qui se déroulent plusieurs fois par semaine sur l'agglomération.

Opération de contrôle de caves d'immeubles, mais aussi, au-delà des caves, avec les bailleurs sociaux avec lesquels nous avons un partenariat très étroit, nous menons des opérations pour contrôler que les appartements qui sont inoccupés dans leur patrimoine ne sont pas squattés.

Nous menons aussi tous les jeudis soir, en partenariat avec la SEMITAN, des opérations TONUS. Ce sont des opérations qui font suite aux festivités nocturnes de nos étudiants.

V – 66

Des actions de sécurité routière, je vous ai mis quelques chiffres. Hier soir, ce matin plutôt, dès potron-minet, nous en avons une du côté du Hangar à bananes avec des conducteurs malheureusement sous l'empire d'un état alcoolique ou sous l'empire de stupéfiants.

Et puis nous avons un renforcement d'occupation, des partenaires, les autres services de police, des douanes et des services spécialisés comme la société ARGOS qui est une émanation des compagnies d'assurances, qui nous permet lors des contrôles de véhicules de démasquer les gens qui ont des véhicules faussement immatriculés et surtout dont les numéros ont pu être travestis sur les véhicules.

Au-delà de la lutte contre la délinquance, il y a aussi les actions de prévention que nous menons. Nous avons mené un certain nombre de réunions publiques notamment sur Nantes, d'information auprès de nos concitoyens en partenariat avec la mairie, avec la police municipale, avec Gilles Nicolas qui était à mes côtés, pour sensibiliser nos concitoyens aux mesures de prévention que l'on doit adopter face à ce phénomène assez endémique que sont les cambriolages.

Nous avons été aussi à la rencontre, toujours avec la mairie, en partenariat avec la mairie, sur les marchés, nous avons été au contact de la population. On distribue des conseils de sécurité à la fois par rapport au domicile, mais par rapport aux personnes âgées, notamment quand elles se déplacent sur la voie publique. Nous avons mené des campagnes qui ont été financées par la Préfecture dans le cadre du fonds de prévention de la délinquance, des campagnes d'information et de sensibilisation, toujours avec des affichages via la SEMITAN. Je rappelle que nous avons un compte Twitter, Police nationale 44, sur lequel nous diffusons entre autres des messages de prévention, et puis les policiers formateurs antidrogue qui se déplacent dans l'ensemble des lycées de Nantes et de l'agglomération.

Vous voyez : ce sont près de 7 000 personnes que nous avons touchées sur l'année scolaire 2014. Cette année, on aura des chiffres qui seront à peu près équivalents puisque ce sont des gens qui travaillent à plein-temps dans ces fonctions-là. Cela nous a permis de toucher un maximum de jeunes pour les sensibiliser aux dangers pas simplement de la drogue, mais de l'ensemble des conduites addictives et ces conduites addictives, c'est évidemment aussi l'alcool, mais de plus en plus on les sensibilise à l'addiction à l'Internet.

Nous avons aussi des actions en matière de prévention routière. On est, je crois, un des seuls commissariats où l'on a encore une équipe à plein-temps qui fait de la prévention routière à travers deux pistes. Vous voyez le nombre de jeunes que l'on a passé sur la commune de Nantes l'année dernière : 6 900 jeunes de primaire qui ont été sensibilisés aux dangers de la route et à qui on a fait faire de la piste d'éducation routière.

Un petit mot sur le centre loisirs jeunesse qui prend en charge des jeunes, on en a pris 50, qui sont exclus des établissements scolaires de la Ville de Nantes, des jeunes qui sont déscolarisés. Nous les prenons avec nous pendant entre une semaine et 15 jours pour de nouveau les sensibiliser, faire des rappels sur la citoyenneté, et ensuite, on les raccompagne dans leur établissement. On a plutôt des bons retours de nos partenaires de l'Éducation nationale sur la mise à profit du séjour qu'ils ont fait au sein du centre loisirs jeunesse de la police nationale.

Et puis, enfin, juste un petit mot pour les référents sûreté. Ce sont des fonctionnaires spécialisés dans les diagnostics de sécurité. De préférence, on va sur les secteurs sensibles évidemment, cela peut être les administrations, cela peut être des établissements publics, des sites Seveso, mais on fait pas mal de diagnostics dans les professions à risques, les bijouteries, les débitants de tabac pour la prévention des vols à main armée dont ils ont tendance à être la cible privilégiée. Voilà ce que je pouvais vous indiquer dans le temps qui m'était imparti, et je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Je donne maintenant la parole à Madame Lamy, Procureure de la République.

V – 67

Mme LAMY, Procureure de la République – Merci, Madame le Maire. Je voudrais d'abord vous faire part de mon expérience. J'ai choisi dans ma carrière d'effectuer une certaine mobilité géographique, ce qui m'a permis de découvrir plusieurs villes et d'avoir des données de comparaison qui ne sont pas aussi techniques que celles que vous venez de donner, mais qui sont personnelles.

Certes, je ne m'appuierai pas sur mon expérience dans de toutes petites villes comme Dieppe ou Lons-le-Saunier, mais j'ai aussi exercé à Melun, Rouen et Lille, et je peux vous dire qu'en comparaison avec ces trois villes, Nantes connaît très peu ou même pas de vrais phénomènes de violence urbaine, contrairement à ce qui peut se passer à Lille notamment. Et même que la situation des quartiers nantais n'a rien à voir avec celle de certaines de ces villes. Je pense notamment à des quartiers comme Lille Sud où la situation est autrement préoccupante.

Toutefois, les magistrats du Parquet qui œuvrent à la permanence doivent, il est vrai, régulièrement traiter des infractions qui se concentrent dans certains quartiers. Je ne peux vous donner aucun chiffre parce que malheureusement, notre outil statistique est ce qu'il est, mais il ne permet pas de dégager des statistiques, certainement pas par quartier et d'ailleurs pas par ville. Il est hors de question d'avoir ce type de statistiques.

Les infractions qui sont particulièrement présentes et pour lesquelles on intervient beaucoup dans les quartiers, c'est surtout le trafic de stupéfiants, trafic qui peut expliquer certains épisodes de violence que l'on a eu à connaître et qui entraînent, certes, des désagréments importants pour tous les habitants, notamment je pense aux occupations des halls d'immeubles.

La situation particulière de ces quartiers a été prise en compte très tôt par le Parquet de Nantes puisque les premiers groupes locaux de traitement de la délinquance ont été créés il y a 10 ans, en 2005. Ils se sont ensuite limités, ces groupes locaux de traitement de la délinquance, à certains quartiers, notamment Bellevue et Malakoff. La délinquance nantaise se caractérise aussi par le rôle important joué par l'alcool – alcoolisation des auteurs, mais aussi alcoolisation des victimes qui deviennent des proies faciles. C'est particulièrement vrai en fin de semaine où certains sont à l'affût des étudiants qui tiennent à peine debout, pour s'attaquer à leur portefeuille ou à leur smartphone. Toutefois, notre impression, et elle est confirmée par ce que vous venez de dire Monsieur le Directeur, c'est que depuis quelques mois, le nombre de vols avec violence régresse.

Pour répondre en temps réel à cette délinquance du quotidien, le Parquet de Nantes s'est organisé. Cinq magistrats sont affectés au service de permanence majeure. À tour de rôle, ils reçoivent les appels des enquêteurs pour toutes les affaires nécessitant une décision du Parquet, notamment en ce qui concerne les comptes rendus pour les affaires qui vont donner lieu à garde à vue. Ils donnent les orientations, assurent le déferrement et requièrent aux audiences de comparution immédiate.

Depuis un peu plus d'un an, parallèlement, fonctionne un bureau de suivi des enquêtes. Il est tenu par deux magistrats et il assure le suivi des enquêtes au long cours qui nécessitent plusieurs appels au Parquet et une véritable direction d'enquête par le Parquet. Ce bureau, pour simplifier, fonctionne un peu comme un cabinet de juge d'instruction.

Une partie importante des dossiers suivis par ce service est composée de dossiers de stupéfiants. Les enquêteurs ont maintenant un interlocuteur unique, ce qui facilite grandement les échanges, et résultat (de cause à effet peut-être, mais il y a aussi une réorganisation au sein des services de police) : le nombre de procédures de trafic de stupéfiants a notablement augmenté, notamment sur le secteur ZSP. L'accent est également mis sur les confiscations. Pour exemple, en ZSP en 2014 il y a eu une saisie de numéraire de 400 000 euros.

Le Parquet s'attache à individualiser la réponse pénale en tenant compte de la gravité des faits, des antécédents et de la situation sociale de l'auteur. Au-delà du simple rappel à la loi notifié par un délégué du Procureur, sont développés les placements sous condition dont l'objet est de réparer le trouble causé par l'infraction, soit en réparant le dommage, soit en régularisant la

V – 68

situation infractionnelle, soit en effectuant des stages dont le but est de sensibiliser les auteurs d'infractions sur les conséquences et des raisons de leurs actes. Il y a des stages en matière d'usage de stupéfiants, de délinquance liée à la route et de violence conjugale. Les poursuites devant le tribunal correctionnel sont engagées dès que le fait est grave ou à l'encontre des récidivistes.

Le Parquet, bien sûr, participe aux réunions, non seulement des cellules ZSP, mais aussi celles du CATTP. Cette participation au niveau du Parquet permet une analyse plus fine de la situation dans les différents quartiers. Elle permet d'adapter la réponse judiciaire pour lui donner plus de cohérence. Lorsqu'un magistrat du Parquet a une procédure, notamment un compte rendu téléphonique, l'enquêteur précise que l'infraction a été commise dans tel ou tel quartier, telle ou telle rue, faisant partie d'un quartier prioritaire, et la décision peut être différente selon que l'infraction est commise dans un quartier suivi au niveau du CATTP ou en zone de ZSP, si cela se passe en campagne par exemple. Parce qu'on tient compte de la situation du quartier.

Adapter la réponse judiciaire, c'est aussi opter pour des mesures spécifiques selon la localisation de l'infraction. C'est dans ce cadre qu'ont été développées les interdictions de séjour et les interdictions de paraître. Elles consistent à interdire à une personne de mettre les pieds dans une rue, dans un quartier, dans une ville, voire un département. Dans notre cas, c'est plutôt dans un quartier. Ces interdictions sont systématiquement requises au tribunal correctionnel lorsque l'auteur d'une infraction est identifié comme un perturbateur de quartier, et ces interdictions sont également proposées dans le cadre des compositions pénales. Fin 2014, 33 interdictions de paraître étaient actives. Je n'ai pas les chiffres pour cette fin d'année 2015.

J'indiquerai également, en ce qui concerne la délinquance des majeurs, que le service de probation qui suit les personnes qui ont été condamnées, notamment dans les mesures que l'on appelle de « milieu ouvert », s'est réorganisé il y a quelques mois. Auparavant, les travailleurs sociaux, les fonctionnaires de ce service étaient dispatchés selon les mesures qui suivaient. Il y en a qui étaient plutôt sur le travail d'intérêt général, d'autres sur les mises à l'épreuve. Pour coller justement à cette politique qui permet de s'adapter aux situations de ces quartiers, le service de probation s'est réorganisé et maintenant, les éducateurs sont répartis selon une répartition géographique, ce qui permet de mieux connaître les lieux où ils suivent les personnes condamnées.

Un petit focus sur la délinquance des mineurs. La politique pénale des mineurs obéit à la nécessité d'apporter une réponse pénale systématique, diversifiée, graduée et adaptée à la personnalité du mineur. Le taux de réponse pénale pour les mineurs demeure très élevé puisqu'en 2014 il était de 96,1 %.

Bien sûr, pour les mineurs, les mesures alternatives forment l'essentiel des réponses pénales. Elles apportent une réponse adaptée afin de permettre au mineur d'intégrer au mieux la portée de son acte et la progressivité de la réponse pénale. La multiplicité des réponses alternatives mises en œuvre par des éducateurs fortement sensibilisés à cette dimension éducative offre un regard pertinent sur les difficultés et l'évolution des mineurs. Il n'est pas rare d'ailleurs que les informations ainsi obtenues permettent une orientation vers une assistance éducative.

Les rappels à la loi sous condition prennent toute leur valeur éducative au bénéfice des mineurs orientés vers une structure sanitaire ou sociale en matière d'usage de stupéfiants ou d'alcool, ainsi que pour ceux qui sont convoqués aux fins de mise en œuvre, là aussi, d'un stage de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de stupéfiants.

S'agissant des mineurs récidivistes ou des auteurs de faits empreints d'une certaine gravité, notamment les violences, les vols à l'arraché, les incendies volontaires, à ce moment-là le déferrement devant le juge des enfants est privilégié. Il faut en effet dans ce cas apporter une réponse forte et adaptée aux actes posés, mais il est nécessaire d'arrêter, d'interrompre la dérive du mineur et de prévenir la réitération en mettant un terme à la situation ayant contribué au passage à l'acte.

V – 69

La plus grosse difficulté tient à l'insuffisance, voire à l'absence de structure sur le territoire. Il y a 10 ans, Nantes comptait trois foyers PJJ. Il n'y en a plus un seul. Le plus proche Centre Éducatif Fermé se trouve à Rennes où, il est inutile de le préciser, les places sont chères. Ce n'est pas sans conséquence. Lorsque je suis arrivée il y a trois ans, vous vous souvenez certainement de ce jeune qui avait plongé dans la Loire pour échapper aux services de police et qui s'était noyé. Huit ou 15 jours auparavant, il avait été remis en liberté parce qu'il n'y avait pas de place en CEF. Comme il avait 14-15 ans, la procédure oblige à passer par la case contrôle judiciaire avec placement en CEF avant de placer en détention – sauf en matière criminelle, mais on n'y était pas.

Au niveau des mineurs, il existe un groupe local de traitement de la délinquance des mineurs qui est en place pour la Ville de Nantes depuis la fin de l'année 2010. Il s'inscrit dans le cadre du dispositif de prévention de la Ville de Nantes, d'abord CLS puis CATTP, et repose sur deux principales instances : la commission d'étude des dossiers individuels qui sélectionne les situations nécessitant un suivi, et la commission technique où s'élaborent les réponses adaptées aux mineurs, aux mineurs à risque ou en situation de délinquance.

Ces deux commissions se réunissent en moyenne quatre fois par an et évoquent un nombre significatif de mineurs. Chaque séance de travail se consacre à un groupe de mineurs rattaché à un quartier particulier afin de mieux intégrer la logique de bande et la dimension territoriale, ce qui permet donc de mieux appréhender ce type de délinquance.

Ce GLTD fait preuve d'une efficacité certaine, car il parvient dans la plupart des cas à définir une orientation pour le mineur. La clé de cette réussite repose sur la composition des commissions réunissant les intervenants qui connaissent le mieux le mineur (travailleur social ASE, éducateur PJJ, proviseur), et toutes ces personnes collaborent sans retenue dans le cadre d'une charte de confidentialité. Je dirais qu'une centaine de situations de mineurs a été évoquée dans ce GLTD en 2015. Voilà, en ce qui concerne la situation.

Je voudrais profiter de mon intervention pour vous dire que les Parquets, et pas seulement le Parquet de Nantes, se mobilisent au mieux pour remplir leurs missions, mais qu'ils le font dans une situation qui est difficile, conséquence d'une non-prise en compte de la crise des Parquets depuis plusieurs années. Et que les choses soient claires : quand je dis « plusieurs années », c'est de très nombreuses années. La situation n'est pas nouvelle.

Les missions dévolues aux Parquets connaissent une véritable inflation et se multiplient dans tous les domaines. À titre d'exemple non exhaustif et qui se limite aux réformes les plus récentes (mais on pourrait remonter dans le temps) : réformes multiples de la procédure pénale qui alourdissent et complexifient la procédure, réforme de l'application des peines, participations et animations de plus en plus nombreuses des instances partenariales (même si je considère que c'est une bonne chose, et tout le monde en est convaincu), nouveau dispositif de prise en charge des mineurs isolés, étrangers, généralisation du téléphone grand danger dans le cadre des violences conjugales.

Ces différentes réformes font actuellement peser sur les Parquets une obligation de résultat sans que les moyens aient suivi. Pour vous donner un exemple, mon intervention aujourd'hui, et c'est le cas pour toutes les réunions auxquelles je participe ou que j'anime, je l'ai faite seule. Je n'ai pas de cabinet pour préparer aucune réunion, pour faire les comptes rendus d'aucune réunion. Il y a un cabinet du Procureur dans les 12 plus grosses juridictions, mais comme Nantes est la 15^e juridiction française, le procureur fait tout de A à Z. C'est aussi pour cela que vous n'avez pas pu bénéficier de présentation sur les écrans comme cela a pu être fait en début de cette réunion.

Un seul chiffre : 6,58 % des postes de magistrat du Parquet ne sont pas pourvus actuellement et à Nantes, sur 23 magistrats je compterai deux postes vacants à compter du 1^{er} janvier. On continuera à faire notre travail, mais sachez que les conditions de travail de tous les Parquets, je ne parle pas seulement de Nantes, sont actuellement très difficiles. Je tenais à vous le dire aujourd'hui également.

V – 70

Mme LE MAIRE – Merci. Au nom de l'ensemble, je crois pouvoir le dire, des membres du Conseil municipal, merci une nouvelle fois à chacune et à chacun d'avoir accepté notre invitation. Je sais que vous avez souhaité pouvoir nous laisser poursuivre ces débats à l'issue de vos interventions. Merci pour la qualité des informations partagées, et puis merci surtout pour la qualité du partenariat au quotidien. Vous l'avez dit les uns et les autres, vous l'avez traduit à la fois par des démarches, par des process très concrets, mais aussi vous l'avez rappelé, Monsieur le Directeur, par la régularité de nos temps d'échange et de discussion. Vraiment, vous le savez, nous sommes, je suis particulièrement attachée à tout mettre en œuvre pour préserver la qualité de ce partenariat. Merci à vous.

Applaudissements

Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – De quoi parle-t-on quand on évoque l'insécurité ? De l'insécurité réelle subie par la victime d'un acte de délinquance ? Des trafics, des règlements de comptes qui alimentent les faits divers ? Des incivilités qui dégradent au quotidien le vivre ensemble ?

Certains et certaines se plaisent à tout mélanger afin d'exploiter les peurs qu'ils se sont ingéniés à répandre. D'autres, parfois les mêmes, se complaisent dans une approche émotionnelle qui, le temps de la communication passé, ne résout pas le problème de fond, mais nourrit le sentiment chez les habitants de l'impuissance des pouvoirs publics sans expliquer ni proposer d'alternative.

Mais je suis sûr que tous ici, nous sommes éloignés de ces attitudes peu responsables. Alors oui, débattons des questions de sécurité, et pour commencer, entendons-nous sur un diagnostic commun. C'est pour cela que j'ai souhaité, avec Madame le Maire, que l'État dont c'est la compétence principale vienne nous présenter ce diagnostic. Je remercie à cet égard la qualité des interventions de nos partenaires.

Une fois les faits objectivés et les responsabilités posées, je pense qu'il nous faut parler stratégie, méthode. Depuis plusieurs années, je défends la ligne d'une Ville qui assume clairement ces questions en proposant une démarche globale et transversale de traitement de l'insécurité. Pour ce faire, la Ville fait le pari d'un partenariat exigeant et fédérateur de l'ensemble des moyens disponibles. Elle veut être à côté de l'État et de la justice pour constituer la troisième autorité qui fixe les orientations locales : le CLS hier et aujourd'hui le CAT en sont l'illustration.

Cette exigence d'action, la Ville se l'applique à elle-même en prenant pleinement sa part dans la gestion des questions de prévention. Mon camarade Omer Demirel vous en parlera. Mais à Nantes, en matière de sécurité, la Ville porte deux ambitions fortes : la proximité et le pragmatisme.

La proximité tout d'abord. Le citoyen est excédé quand on ne répond pas à ses préoccupations quotidiennes en matière de sécurité. Beaucoup de citoyens souhaitent que l'État accroisse les moyens affectés à la sécurité des personnes autant qu'il s'occupe de la sécurité de la République. Dans ce domaine, je ne peux que regretter avec les habitants la disparition de la police de proximité et des postes de police au cœur des quartiers.

C'est pour cela que la Ville avait demandé un renfort d'effectifs pour la police nationale de Nantes, afin de renforcer ses missions au plus près des Nantais. Cette demande de proximité, la Ville y prend sa part avec ses moyens propres. C'est le sens du projet de la maison de la tranquillité publique. C'est aussi l'orientation donnée à la police municipale.

Autre caractéristique nantaise : le pragmatisme. En matière de lutte contre la délinquance, et notamment le trafic des stupéfiants ou l'usage des armes, la Ville ne se substituera pas à l'État, vous l'avez bien compris. Elle n'en a ni le pouvoir, ni les compétences. Mais elle facilitera l'action de la police contre les faits les plus préoccupants. En la matière, la Ville n'a pas de

V – 71

tabous, y compris pour la vidéoprotection, dès lors que cette dernière peut contribuer à plus d'efficacité.

La Ville comprend parfaitement l'intérêt que des images peuvent apporter en élucidation. La preuve : en Conseil municipal il y a quelques mois, nous avons fait voter une délibération concernant l'achat d'une caméra ultraperformante pour la mettre à la disposition de la police sur des objectifs partagés. Si l'on respecte la méthode de gouvernance décrite plus haut, d'autres aménagements de ce type sont possibles.

Mais protéger, c'est aussi accompagner les victimes vers la plainte et lutter contre le non-recours. C'est expliquer et relayer les bonnes mesures de protection. C'est construire et mettre en œuvre, avec l'État et la justice, des pratiques innovantes comme les interdits de quartiers.

Vous l'avez compris : la Ville ne fera pas de la sécurité un enjeu polémique. Les questions de sécurité ne doivent se nourrir ni d'un déni de réalité, ni d'une surenchère sécuritaire fondée sur des monoréponses peu opérantes. La Ville croit en revanche à la force de l'action collective, mettant en place une chaîne coordonnée de réponses mobilisatrices, privilégiant des objectifs locaux, alliant pragmatisme et proximité, tant dans le champ de la prévention que de la répression. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je vous propose maintenant que nous ouvrons la discussion, donc je donne la parole pour commencer à Pierre-Emmanuel Marais.

Pierre-Emmanuel MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, nous nous sommes engagés auprès des Nantaises et des Nantais avec quelques mesures phares en termes de sécurité : la création de l'Office de tranquillité publique, la mise en place d'un îlotage de proximité, l'utilisation de la vidéoprotection, et enfin une sécurité renforcée dans les transports.

À l'heure où certaines de ces mesures commencent à être appliquées, il est toujours important de s'interroger sur la réalité de cette insécurité, ou du moins sur le sentiment d'insécurité à Nantes.

Pour nous, c'est d'abord la crise économique qui, en privant un nombre croissant de personnes d'emploi, crée une société de précarisation et d'insécurité. Mais évidemment, la question de l'insécurité n'est pas exclusivement réductible à l'insécurité liée à la crise économique. L'UDB a ainsi porté via la délégation de Sonia Méziane une série d'initiatives concrètes en faveur des femmes pour lutter contre leur insécurité.

La création d'arrêts à la demande dans les transports en commun nocturnes, l'implantation du téléphone pour femmes en grand danger, la lutte contre les violences de genre, la création d'un centre post-traumatique sont autant d'exemples de politiques mises en place à Nantes pour lutter avec force contre les violences que peuvent subir de nombreuses personnes. L'UDB, au sein de la majorité, continuera à développer une vision réaliste, pragmatique et volontariste sur les questions liées à l'insécurité.

Mais sur certains sujets, nous nous interrogeons. Ainsi, la vidéoprotection a fait preuve d'une efficacité assez faible dans d'autres villes. En effet, les éventuels effets dissuasifs sont globalement annulés par des phénomènes de déport de la délinquance. Quant à l'armement des policiers municipaux, autre sujet, on peut raisonnablement en revenir aux missions de la police municipale : garantir la tranquillité dans l'espace public, faire de la médiation par une présence visible et non agressive, donc sans arme. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, tout à l'heure Madame le Maire vous avez rappelé que la Ville de Nantes ne choisissait pas entre l'éducation et la sécurité qui faisaient partie des deux objectifs du programme municipal et de la Ville de Nantes. Je dirais que le bon républicain ne choisit pas entre la liberté et la sécurité. Je m'explique.

V – 72

Souvent, on a opposé ces deux droits fondamentaux. On les a présentés comme incompatibles, la sécurité ne pouvant se faire qu'au prix d'une restriction des libertés – liberté de circulation, liberté d'action, etc. C'est sur cette opposition que jouent souvent les débats politiques, certains accentuant plutôt la nécessité de protéger et de réprimer, quitte à empiéter sur les libertés individuelles, tandis que d'autres privilégient plutôt la prévention pour respecter ces libertés, quitte à renoncer à tout protéger et à accuser certains sentiments disons sécuritaires.

Or, en fait, un bon républicain ne se pose pas ces questions, pourquoi ? Parce que pour lui, il s'agit d'une conception individualiste des droits de l'homme et nous, nous nous référons non pas à la Déclaration des droits de l'homme qui est une déclaration à laquelle se réfèrent les pays anglo-saxons et à mon sens la Cour européenne des droits de l'homme, mais nous nous référons à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce qui ne change pas tout bien sûr, mais ce qui modifie quand même quelque peu la conception que l'on se fait de la liberté.

En effet, dans ce cadre, la liberté n'est pas la protection d'un domaine privé, mais la participation à la vie publique, et ce en vue de la détermination du bien commun et de la constitution de ce que j'appellerais un « nous ». En effet, la question politique, c'est la question de la constitution de ce nous. Et c'est face à l'absence de cette question et en tous les cas de cette réponse qu'ont pratiquée les politiques pendant longtemps que cette question nous est revenue en boomerang sous sa forme la pire, c'est-à-dire sous forme effectivement d'un parti politique qui a pour slogan : « On est chez nous. » Et là, le « nous » renvoie effectivement à quelque chose de terriblement exclusif et que je crois nous combattons tous et aussi sous la forme bien entendu de l'abstention.

C'est de cette façon-là aussi que l'on combat le sentiment d'insécurité et que l'on assure la sécurité des citoyens. C'est la participation à la vie publique.

Alors, vous me direz, tous ces propos très théoriques, comment les traduit-on ? Je crois qu'effectivement, à la Ville de Nantes, on a commencé à traduire ces exigences d'une part en proposant tout un réseau, toute une structure de dialogue citoyen, c'est-à-dire d'instances qui permettent la participation de chacun, effectivement, à la vie publique dont le dernier a été discuté ce matin – il s'agissait du bureau des projets.

Nous approuvons l'ensemble de ces structures, mais je rappelle quand même que le projet de gauche est un projet émancipateur, c'est-à-dire qui vise à émanciper l'individu de son appartenance géographique, sociale, voire culturelle, et que le souci de la proximité, le souci légitime et l'attention légitime à la proximité et aux quartiers ne doit pas nous faire oublier la construction d'un projet commun.

Ce projet commun, je crois qu'il renvoie aussi (et c'est un élément de cette cohésion sociale) à ce que j'appelle l'identité d'une ville. L'identité n'est pas nécessairement un gros mot. Je ne me situerai pas dans le débat sur identité malheureuse/identité heureuse, qui a alimenté le débat politique et de façon intéressante – la politique c'est du débat. Moi, je proposerai ce que j'appelle l'identité attractive. Cette identité attractive, c'est une identité qui permet d'attirer, comme son nom l'indique, vers soi par la qualité de ce que l'on propose, l'identité que l'on propose, et dans cette identité, j'ajouterai un élément, parce qu'il faut que ce soit vivant, l'imaginaire. Il faut créer un imaginaire qui constitue ce « nous ».

Dans ce cadre, dans cette optique, je remarque que le débat Loire que vous avez engagé au titre de Nantes Métropole (mais c'était quand même la Ville de Nantes qui était porteuse et qui justement a fait adhérer les autres communes) était un très bon exemple de ce projet fédérateur et possédant un certain imaginaire qui je crois est important en politique. On ne fonctionne pas qu'avec des concepts, on fonctionne aussi avec de l'imagination.

Je rappelle qu'il a rassemblé plus de 40 000 habitants autour de cinq séances avec 116 cahiers d'acteurs, 27 auditions publiques, quatre séminaires, etc. Donc, l'ampleur de ce débat et de la participation citoyenne témoigne du fait que l'on peut constituer un élément fédérateur de l'identité attractive de Nantes.

V – 73

En outre, ce débat a contribué à construire et doit contribuer à construire ce que j'appelle un espace public dans les deux sens du terme, c'est-à-dire symbolique et empirique. C'est-à-dire qu'il faudrait qu'il y ait effectivement des espaces publics qui soient des espaces où les citoyens se rencontrent, et pas seulement, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, dans les espaces commerciaux. Nous devons donc continuer à travailler et à faire vivre ce projet au quotidien pour que la sécurité ne soit pas simplement l'absence de peur ou d'agression physique. Parce que la vraie sécurité, c'est l'assurance que je ne suis pas dans une situation de concurrence permanente ou de lutte pour la reconnaissance de ma petite différence avec autrui, mais dans la participation constructive à l'œuvre commune au sein d'une ville attractive.

Mme LE MAIRE – Merci. Monsieur Rénéaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci Madame. La sécurité est aujourd'hui bien plus essentielle qu'hier. Il a fallu deux drames récents pour nous faire prendre conscience parfois de nos insuffisances. Il est absolument évident pour nous tous, on l'a vu ce matin, qu'il fallait la renforcer avec les moyens que l'on trouvera et des moyens appropriés, équilibrés – mais l'état d'urgence n'étant que l'un de ses moyens.

Mais au-delà de tout cela, il faudra mettre en place des mesures durables, Monsieur Nicolas l'a expliqué, et il faut du temps. Et pendant le même temps, il faut que l'on soit capables de préserver notre façon de vivre aussi et en particulier, je le disais tout à l'heure, notre capacité d'accueil vis-à-vis de ceux qui n'ont pas d'autre choix que de s'exiler.

Au côté de la sécurité, dont on a beaucoup parlé, il nous semble que nous avons à nous interroger sur nos attitudes dans deux buts : premier but, éviter les amalgames dangereux. Cela paraît essentiel, mais c'est peut-être bien de le rappeler. Et puis deuxième but : dans la durée également, essayer de mieux faire grandir chacun de nos concitoyens sans exclusive. Il y a bien entendu dans ce but une forme d'idéal, mais je voulais souligner un point qui nous paraît important aujourd'hui, qui est la confusion qui est parfois établie entre laïcité et laïcisation.

La laïcité, c'est un devoir d'État. (Il y en a que cela fait rigoler, cela me réjouit aussi, ne vous inquiétez pas.) La laïcité est un devoir d'État qui est premier et qui s'impose à chacun de nous. La laïcisation, à nos yeux, c'est un petit peu différent. C'est peut-être une forme de religion qui voudrait supprimer toutes les autres religions. Cela ne nous paraît pas forcément sain quand on pense et que l'on se rappelle que l'histoire commune qui est la nôtre, c'est-à-dire l'histoire de notre pays, est une histoire chrétienne. Je ne prends aucun parti en disant cela au nom de notre groupe. Je désigne juste un fait.

Et je veux juste insister sur le risque. Ce risque vient probablement de certaines confusions, mais il peut peut-être aussi, en s'interrogeant, être une forme d'expression de nos difficultés face à la différence. Et c'est là que je voulais en venir. Nous sommes tous différents. Chaque pays est différent de son voisin et je pense, et nous pensons, pardon, que le respect commence d'abord par la reconnaissance de ces différences si l'on veut aller vers une acceptation sincère de ces différences.

Et pour nous, la France a une vraie personnalité par sa culture, son histoire, par son style de vie et sa capacité à accueillir qui est largement reconnue dans le monde et qui est généralement plus reconnue dans les endroits où il y a le plus de souffrance, ce qui n'est pas un hasard. Pour bien accueillir et pour essayer de ne pas provoquer d'exclusive, il nous semble qu'il faut se rappeler cela de temps à autre.

La question est : sommes-nous capables tous ensemble, question que nous nous posons, que nous souhaitons partager, de démultiplier cette personnalité de la France pour la faire vivre dans le collectif, pas du tout pour dominer, mais peut-être pour mieux rayonner, pas pour niveler, mais pour mieux diversifier, certainement pas pour gommer nos différences, mais au contraire pour les additionner et les respecter ?

Pour cela, il nous semble qu'il y a trois idéaux de notre République Française qui peuvent être conjugués avec trois mots. Si l'on essaie de mieux conjuguer la liberté avec le respect, si l'on

V – 74

essaie de mieux conjuguer l'égalité avec les différences, et si l'on veut bien conjuguer de temps en temps, quand c'est nécessaire, la fraternité avec la sécurité, voire même de temps en temps quand c'est nécessaire la fermeté, je pense que l'on peut s'approcher un peu de solutions mieux vécues et mieux partagées.

Bien sûr, il faut apporter le même soin à chacun de ces trois idéaux, mais pour ne rester que sur la sécurité, et tout en continuant ce qui est entrepris et ce qui a fait le vote à l'unanimité ce matin, j'ai plaisir à le rappeler, nous pensons, nous, qu'il est important d'engager une vraie réflexion sur les conditions dans lesquelles pourrait être armée une partie du personnel municipal et sur les conditions de leur formation et de leur encadrement, c'est le premier point.

Nous pensons aussi que peut-être qu'il serait possible de réorienter, et ce n'est pas une critique du passé, ce sont des souhaits d'évolution dont on souhaiterait débattre, une part des missions de cette même police municipale – mais cela a été vu ce matin, c'est en cours et on s'en félicite – en particulier dans les transports en commun, mais aussi peut-être dans certains lieux de vie nocturne : quand on entendait tout à l'heure le Directeur de la sécurité, cela peut nous pousser à cela.

Troisièmement, développer (et s'il y a une expérience qui est en cours, on rappelle combien on est intéressés à pouvoir connaître ces enseignements de façon extrêmement précise et réfléchie) la vidéoprotection en accord avec les habitants concernés. Et puis bien entendu, dans le sens de l'accord qui est passé entre la Ville de Nantes et la police nationale, nous souhaitons aussi le renforcement des liens, mais aussi des effectifs de la police nationale sur notre territoire, dans le cadre des annonces qui ont été faites récemment par le Gouvernement.

Tout cela, nous l'évoquons simplement dans le but de rechercher ensemble et pour nos concitoyens bien sûr le meilleur équilibre entre nos droits, nos devoirs et nos libertés.

Mme LE MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, j'ai quand même envie de réagir un petit peu à ce que je viens d'entendre, Monsieur Reneaume. En tout républicain, vous avez commencé votre intervention par : « évitons les amalgames ». J'ai noté quelques mots que vous avez utilisés : « attentat, laïcité, exilés », dans les premiers mots de votre intervention. J'ai quelques doutes sur la capacité justement à ne pas rentrer dans des amalgames quand on utilise ce genre de champ lexical sur un débat sur un droit fondamental pour tous qui est la sécurité.

La sécurité effectivement, je pense pour ma part que c'est un droit fondamental, au même titre que la santé, l'éducation ou le logement. À ce titre, il doit être respecté partout et pour tous. Il n'y a pas de droit de l'homme sans sécurité ni de sécurité sans respect des droits de l'homme.

Ce combat, partout où la sécurité est menacée, repose sur les principes républicains qui fondent sa légitimité. Je suis moi-même convaincue, comme l'a souvent rappelé Gilles Nicolas, qu'il n'y a pas de fatalité à l'impuissance publique face à la délinquance. Bien sûr, loin des discours dogmatiques ou des gesticulations, je crois que dans ce domaine il faut avoir un maître mot, celui de l'efficacité. Je le dis sans angélisme.

Notre politique nantaise a une ambition, une ambition inédite : mettre en œuvre une stratégie globale et partenariale reliant à la fois prévention et répression. Indissociables dans les faits, ces deux dimensions trouvent leur place dans une démarche cohérente et pragmatique. Gilles Nicolas nous l'a rappelé : les deux principes forts de notre action pour la sécurité, c'est proximité et pragmatisme, pour répondre aux besoins des Nantaises et des Nantais.

Alors, cette chaîne de l'éducation à l'insertion, de la prévention à la répression, au quotidien nous y travaillons et nous n'avons, me semble-t-il, pas attendu qu'il y ait malheureusement des actes tragiques dans notre pays pour nous interroger sur la question de la sécurité, pour savoir comment travailler, pour aller chercher nos partenaires de la police nationale, de la justice, pour que cette chaîne effectivement soit efficace.

V – 75

Si ce matin nous avons pu voter ce contrat de tranquillité publique, c'est bien parce qu'il y a du travail qui est mené depuis très longtemps dans cette ville. Ce n'est pas en deux mois que l'on met autant de partenaires différents autour de la table pour les mettre d'accord.

Alors au quotidien, nous menons des actions, cela a été cité par les précédentes interventions. Je noterai pour ma part les chantiers de remobilisation, les médiateurs de quartier, le travail avec les bailleurs sociaux qui au quotidien se réunissent et travaillent, identifient les personnes et essaient d'accompagner les personnes vers un avenir meilleur, on va dire : la maison de la tranquillité publique, le téléphone d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales, la prévention situationnelle dans les aménagements urbains. Donc oui, nous faisons des choses dans le pragmatisme.

Oui, c'est compliqué. Oui, il y a des difficultés. Bien sûr, aucune solution n'est miraculeuse. Oui, il y a des lenteurs, on le sait, on rencontre nous-mêmes des personnes qui parfois aimeraient que nos administrations soient plus réactives, que les lenteurs des procédures s'effacent, que les professionnels partagent mieux les informations pour plus d'efficacité. En tout cas, nous sommes au travail sur cette question-là et depuis très longtemps, parce qu'effectivement, la sécurité est un droit pour tous, dans tous les quartiers nantais.

Alors, des expériences innovantes, nous l'avons vu, sont conduites ici – certains comme Ronan Dantec disant qu'il fallait justement porter cela au niveau national. Je suis pour ma part assez favorable aussi à cela, mais je pense que nous devons aussi perpétuellement nous interroger, regarder nos actions, regarder nos analyses face à une société qui bouge, qui évolue et dont les maux ne nécessitent pas toujours les mêmes remèdes.

Mme LE MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Oui, Madame le Maire, chers collègues, le débat que nous menons aujourd'hui est important. Il vient mettre en lumière notre capacité à faire société, tant au regard des garanties des libertés publiques qu'elle suppose que de la mission nécessaire et vitale de protection de la population qu'elle confie à la puissance publique.

La demande de sécurité est forte et légitime de la part de nos concitoyens entre les vols de portables, les cambriolages, ou plus dramatiquement les agressions, la nuit. Chacun a le droit de circuler librement, de jour comme de nuit, dans tous les lieux de la ville, de vivre dans son habitation sans avoir à ressentir un sentiment d'insécurité.

Madame le Maire, vous l'avez rappelé en introduction : c'est bien en référence au socle républicain (liberté, égalité, fraternité) que doit se penser la sécurité des biens et des personnes. Un peu plus d'un mois après les attentats meurtriers du 13 novembre, le contexte sécuritaire dans lequel nous sommes est particulier. C'est pourquoi il nous faut être particulièrement attentifs et dissocier les situations d'insécurité des attentes sécuritaires.

Bien sûr, il y a le choc, il y a l'émotion, et des réponses doivent être apportées. Les élus écologistes et citoyens approuvent les moyens supplémentaires affectés pour l'état d'urgence et en même temps, ils appellent à rester vigilants pour que les libertés publiques soient respectées. Attention par exemple à ne pas confondre risque de terrorisme et engagement citoyen. Nous regrettons également les tentatives de surenchère autour des réponses à apporter en termes de sécurité, qui peuvent être source d'amalgames et de sape du travail de fond effectué sur notre territoire depuis plusieurs années.

Je veux parler de la communication des élus de la droite et du centre qui ont proposé dès la semaine suivant les attentats une série de mesures dont vous nous avez fait l'exposé aujourd'hui également. Mes chers collègues, ce n'est pas en surfant sur la peur et sur des événements sinistres que nous répondrons aux enjeux posés par les questions de sécurité. En effet, on ne peut envisager la sécurité uniquement sous l'angle de la répression et de la politique du chiffre comme cela a été le cas pendant trop longtemps avec son cortège d'incohérences et de postures.

V – 76

Nous avons été plusieurs à le dire ce matin et nous regrettons, avec Gilles Nicolas, la suppression de la police de proximité en 2003, la fermeture des tribunaux et la suppression de plus de 12 000 postes de policiers et de gendarmes entre 2007 et 2012. Nous sommes contraints aujourd'hui de travailler dans ce contexte de moyens sans doute dégradés et insuffisants, comme l'a rappelé Madame la Procureure. Attention également à la reprise de certaines idées de l'extrême droite telles que la déchéance de la nationalité.

Pour les élus écologistes et citoyens, une politique de sécurité publique juste et efficace repose avant tout sur l'équilibre entre prévention, dissuasion, sanction, réinsertion et médiation. Ces différents niveaux d'intervention renvoient à des compétences bien spécifiques avec l'État et ses missions régaliennes d'un côté, et les collectivités de l'autre. Nous avons vu ce matin et à travers les interventions tout à l'heure, l'importance de la coopération entre les différents acteurs.

N'oublions pas que la police municipale intervient dans le cadre de la gestion de l'espace public. La lutte contre la délinquance ne doit pas être de la responsabilité des agents municipaux. Cette proximité au plus près des citoyens instaure une relation de confiance avec les habitants. Dans ce cadre, nous considérons qu'il n'est pas du tout nécessaire que la police municipale soit armée. En revanche, ils doivent pouvoir être dotés de protection individuelle adaptée, car il s'agit évidemment de ne pas mettre en danger ces policiers.

Les élus écologistes et citoyens soutiennent également l'ilotage de proximité dans les quartiers nantais voulu par Madame le Maire. Cela permettra d'investir davantage dans la médiation et dans la présence sur le terrain auprès des habitants. Nous parlons bien ici d'investir, car le fait de créer un lien durable avec la population ne peut en aucun cas être considéré comme du temps perdu. Cela évite bien des conflits par la suite.

Nous demeurons par ailleurs très critiques vis-à-vis de la vidéosurveillance. Cela représente un gouffre financier pour les communes qui assurent le coût des investissements, de maintenance et de visionnage des images par des agents, lesquels ne sont plus, de fait, sur le terrain. Et tout cela au final pour une efficacité discutable et contestable. Le CNRS estime qu'un tiers des caméras de vidéosurveillance en France sont non opérationnelles, car mal entretenues ou placées au mauvais endroit.

La Cour des comptes explique quant à elle que seuls 3 % des faits de délinquance sont élucidés grâce aux caméras. À Lyon, ce chiffre est même en deçà, avec seulement 1 % des faits élucidés selon la police nationale. Au niveau des coûts, ce sont plus de 600 millions d'euros par an au niveau national qui sont octroyés dans la vidéosurveillance, sans en mesurer le retour sur investissement.

C'est pourquoi, dans un contexte d'environnement économique dégradé et de développement de la précarité, qui constitue un terreau idéal pour la délinquance et les flambées de violence, le groupe écologiste et citoyen se positionne clairement pour continuer à mobiliser nos énergies et nos ressources financières dans des réponses innovantes, au plus près de la population.

Cela passe par le soutien aux initiatives dans les quartiers et les associations de proximité, notamment celles qui agissent au plus près des habitants. Cela passe par le soutien aux actions entre les générations, entre les cultures, entre les habitants, pour créer du lien social et du vivre ensemble. Cela passe par un espace public repensé avec un renforcement de la présence humaine dans le centre-ville comme dans les quartiers périphériques, de jour comme de nuit, et le développement de notre capacité à aller vers les publics qui se sentent délaissés. Cela passe aussi par le renouvellement urbain tel que nous l'avons déjà engagé dans nos quartiers prioritaires, le Grand-BelleVue, à Nantes Nord ou encore Bottière-Pin-Sec.

En agissant sur les politiques d'urbanisme, de logement, d'emploi, de développement économique et en même temps sur l'accès à la culture, à l'éducation et à la santé pour tous, nous actionnons les leviers pour désenclaver économiquement et socialement des quartiers tout en offrant une meilleure qualité de vie. En redonnant du pouvoir d'agir aux habitants par le

V – 77

renouvellement des pratiques de dialogue citoyen, la mise en place de budgets participatifs, le bureau des projets, nous actionons les leviers pour restaurer la confiance entre les personnes elles-mêmes et vis-à-vis de l'institution, préalable indispensable au sentiment de sécurité.

Autant de mesures que nous devons poursuivre pour répondre à la colère sociale et à la violence urbaine. Cette ambition, nous la partageons collectivement au sein de la majorité, comme l'a montré notre vote du budget ce matin. Soyons persuadés que c'est d'abord dans cette direction que se construisent, de façon durable, le bien vivre ensemble et la ville de demain. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Omer Demirel.

M. DEMIREL, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, la sécurité est un sujet important. Chaque Nantais, chaque Nantaise ou bien chaque Nantaise et chaque Nantais doit pouvoir vivre dans notre ville en toute quiétude. Il ne s'agit pas de penser avec angélisme. Il ne s'agit pas de penser uniquement par la répression. La prévention a une place fondamentale.

C'est en assumant la continuité et la transversalité de nos actions que nous réussirons. J'en suis convaincu, et je le redirai : cette question est l'affaire de tous. Elle doit donc reposer sur une approche globale, transversale et partenariale. Les actions sur le long, le moyen, le court terme, ont un unique objectif : celui du bien vivre ensemble.

Nos compétences sont limitées en la matière, contrairement à un champ qui me concerne et nous concerne tous : la prévention. Depuis la loi du 5 mars 2007, le Maire coordonne notamment la prévention de la délinquance à l'échelle de la ville. La Ville de Nantes, à travers la mission prévention, se mobilise pour éviter que les jeunes ne basculent dans la délinquance. La Ville s'appuie également sur 30 médiateurs de quartiers employés par Optima, association porteuse du marché, qui ont pour mission de renouer le dialogue, désamorcer les tensions, faire de la prévention auprès des jeunes.

La Ville de Nantes est aujourd'hui reconnue par les partenaires institutionnels, les bailleurs sociaux, les associations. Persuadés que seuls nous ne pourrions rien faire, nous avons la vocation de fédérer le maximum d'acteurs. J'insiste sur un point : celui de la réponse individualisée. Parce que les parcours des jeunes sont différents, les réponses le seront aussi. C'est la difficulté de notre action, mais c'est aussi son efficacité.

Alors, ce n'est pas toujours facile. Des situations plus sensibles existent. Nous avons la possibilité de traiter ces situations dans le cadre du groupe local de traitement de la délinquance piloté par le Parquet. Ce groupe se réunit huit fois par an. On y retrouve un pédiatre, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance. L'idée, c'est ensemble de trouver la meilleure prise en charge dans la médiation et le dialogue.

Au cœur de cette vision bien entendu, les victimes prennent toute leur place. Elles font l'objet d'une attention spécifique par le renforcement des dispositifs d'aide, d'écoute et d'accompagnement. C'est ce que nous faisons, en lien avec des associations exemplaires comme l'ADAVI, ou en travaillant sur le non-recours avec l'association Nouvelles voies. Nantes doit être à la hauteur de ces enjeux. Une politique de prévention doit incarner des positions claires et des propositions fortes. Ce n'est pas l'affaire d'un service, d'un élu ou d'un groupe de personnes, mais bien l'affaire de tous. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Hervé Grelard.

M. GRELARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, avant de faire mon intervention au nom des élus centristes de ce groupe, je voudrais juste dire à Madame Naël que je connais les valeurs qui animent mon collègue Marc Reneaume, et que son propos était vraiment de prévenir les amalgames, et que je trouve assez injuste de votre part de vouloir l'accuser justement d'en provoquer.

Je reviendrai sur les événements qui se sont passés en cette fin d'année puisque ce sont eux qui ont amené le groupe à vouloir débattre de la question de la sécurité, et ce 13 novembre

V – 78

dernier c'est la liberté qui a été attaquée en plein cœur de Paris, ayant des résonances dans toute la France et bien au-delà.

Le temps du deuil et du recul passé, il revient aux élus que nous sommes de répondre dans un esprit de concorde à la menace qui pèse, mais cette menace est bien plus large que certains manipulateurs voudraient nous laisser entendre. Oui, effectivement le Front national réalise des scores importants dans de nombreuses régions, y compris dans les Pays-de-la-Loire. Mais ce n'est pas parce que la question sécuritaire y est particulièrement prégnante.

Pour répondre aux craintes exprimées par ce vote, nous devons embrasser la sécurité dans son acception la plus large. J'en veux pour preuve le score fait par ce parti, à Nantes ou encore dans un certain nombre de grandes villes. Là où l'on devrait se sentir le plus en insécurité, finalement ces scores sont assez relatifs, au regard de la progression de ce même parti sur l'ensemble du territoire national.

Ce sont souvent des problèmes sociaux, des problèmes sociétaux qui engendrent ce repli citoyen, ce repli électoral. Alors, j'exhorte une certaine droite dite « décomplexée » à ne pas courir derrière le Front national quand nous voulons mettre en place une politique en matière de sécurité. J'exhorte aussi une certaine gauche sans doctrine ni stratégie en matière de sécurité, à sortir des postures et à proposer des réponses concrètes pour répondre à la montée de l'insécurité.

En effet, ni la gauche ni la droite n'ont su soigner les maux dont souffre notre société, qu'il s'agisse de l'insécurité économique d'un pays privé (ou presque) de croissance, de l'insécurité sociale qui frappe des milliers de ménages en galère, de l'insécurité culturelle d'une nation qui doute d'elle-même, ou encore de l'insécurité vitale, attisée par le terrorisme.

Gauche et droite peuvent bien se renvoyer la balle. L'évidence est qu'elles ont été l'une et l'autre incapables d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et des dangers. Cela demandera une reconstruction en profondeur, voire une refondation, pour contrer le populisme et réhabiliter la politique.

Nous devons toutefois assurer la protection de nos concitoyens par la mise en œuvre d'une politique de sécurité adaptée à la menace qui pèse sur tous. Le centre prône une politique équilibrée et coordonnée à l'ensemble des échelons européens, jusqu'à l'échelon local. Parce que ce sont toutes ces actions finalement qui se complètent et qui font la performance. À l'échelon européen, je ne m'y étendrai pas, je me suis déjà exprimé sur ce sujet-là, je pense qu'il faut faire le deuil d'une Europe qui n'aurait pas de frontières, assumer la nécessité de les contrôler, renforcer les moyens à travers notamment l'agence FRONTEX et puis la création d'un véritable ministère. Au plan national, mon parti politique notamment a proposé la création d'une garde nationale pour relayer les forces de l'ordre.

Au plan local maintenant, au-delà de l'indispensable mobilisation des forces de police municipale vers des missions de sécurité des personnes et de prévention des violences, nous devons réfléchir à leur armement et au déploiement de la vidéoprotection. Aujourd'hui, 31 % des polices municipales sont armées, contre 41 % des polices nationales. Posons-nous la question pour Nantes bien sûr, car cette mesure mérite un accompagnement à la fois des personnels, il faut, je crois, ne pas se dispenser de demander leur avis, les former, les encadrer dans cet usage, et je crois aussi que la question de la consultation de la population, comme vous le disiez Madame le Maire, c'est une compétence régaliennne. Je serais d'avis que l'on puisse, sur un sujet comme celui-là, organiser une consultation bien plus large de la population des Nantaises et des Nantais pour savoir s'ils acceptent que notre police municipale soit dotée d'armement.

Si nous avons le devoir de répondre à la menace immédiate par une politique de sécurité construite, je reste convaincu que sur le moyen et le long terme, nous ne pourrons vaincre la radicalisation, la montée des extrêmes, le sentiment d'insécurité, que par un travail éducatif et

V – 79

une refondation du pacte social qui nous unit. Nous avons le devoir de remédier au malaise de la jeunesse et de stopper les atteintes faites aux valeurs de notre République.

Et nous le savons : la radicalisation dans les établissements scolaires concerne aussi l'académie de Nantes. Pourtant, le terrorisme et les terroristes ne sont pas l'expression d'une radicalisation de la population musulmane, il ne faut pas le croire. Ils reflètent une révolte générationnelle qui touche une catégorie précise de jeunes, et le constat est bien triste, mais ces jeunes choisissent l'islam parce qu'il n'y a que cela sur le « marché » de la révolte radicale.

Madame le Maire, au lendemain des attentats de novembre, je vous avais exhortée par courrier à organiser des assises républicaines, en concertation étroite avec les composantes politiques locales, les acteurs éducatifs, les acteurs associatifs, culturels, culturels, pour définir les conditions d'une refondation de notre pacte social local et les conditions de mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs et sociaux. Car il y a urgence à nous mobiliser dans un esprit de concorde, pour réenchanter nos idéaux républicains.

C'est pourquoi je regrette vivement que vous ayez négligé cette offre républicaine en ne saisissant pas cette même main tendue. Je le regrette d'autant, même plus, Madame le Maire, que je suis profondément convaincu que souvent, là où l'État stérilise la politique, ce sont les territoires qui la fertilisent. Je renouvelle aujourd'hui mon offre pour permettre cette refondation. Je renouvelle l'offre finalement d'un pacte citoyen à la nantaise, comme vous aimez le dire, par lequel chaque Nantaise et chaque Nantais seraient invités à apprivoiser l'autre.

Je rappelle la définition que Saint-Exupéry donnait de cet apprivoisement dans *Le Petit Prince* : la définition de ce verbe, cela signifie « créer du lien ». Créer des liens avec ses voisins, avec des associations, dans des cercles divers et variés, ou encore dans l'entreprise, s'engager régulièrement aux côtés de personnes isolées, en détresse, ou simplement en difficulté passagère, porter secours, porter attention, passer son brevet, s'engager dans un service national, ce ne sont là que quelques pistes.

Je renouvelle mon offre, Madame le Maire, pour que nous puissions nous donner, nous redonner les moyens de tisser la trame de notre société et ainsi ensemble créer les liens pour donner du sens à notre ambition partagée de plus de fraternité.

Mme LE MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier les trois intervenants qui nous ont permis d'objectiver un certain nombre de débats, ainsi que l'opposition municipale pour sa proposition de débat portant sur la sécurité à Nantes après l'abomination des assassinats du 13 novembre dernier.

Parce que notre pays a été profondément marqué par la nature et la violence de ces attentats, parce qu'ils ont concerné près de 500 victimes, dont 130 morts, parce que les barbares ont frappé dans ces lieux de vie et de culture où se retrouve notre belle nation, libre, diverse, tumultueuse, tous et chacun en ont été profondément marqués.

Dans ce contexte, nous avons la responsabilité de faire œuvre utile. Nous devons nourrir des débats responsables, contribuer à repérer les causes, construire les réponses appropriées tant au plan international que national, et immédiatement, parce que les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent le pacte républicain sont aujourd'hui attaquées. Elles nécessitent de rejeter ensemble avec la plus grande fermeté la haine, le racisme, les discours islamophobes, les amalgames et la stigmatisation.

Et je dois vous dire à mon tour que j'ai eu un peu de tristesse en écoutant Marc Reneaume tout à l'heure pour qui j'ai de l'estime et qui nous avait habitués à des échanges courtois et responsables, de l'entendre parler de racines chrétiennes, de la même manière que j'ai été profondément choqué, comme beaucoup peut-être, par le tweet de Bruno Retailleau depuis Notre-Dame-de-Paris parlant de civilisation debout.

V – 80

Cette République-là n'est pas la nôtre. Simplement parce qu'alimenter le choc des civilisations, c'est alimenter le rêve des terroristes de division et de fracture de la communauté nationale. Alors, il nous faut comprendre et agir. En premier lieu, tirer les leçons du passé et des guerres menées par diverses coalitions des forces de l'OTAN depuis 15 ans au Moyen-Orient et en Afrique qui ont accéléré le chaos et fertilisé l'emprise actuelle des terroristes.

Il faut frapper DAESH en préparant la paix, la résolution diplomatique des conflits de la région, et ce ne sera possible que si la France retrouve une voix forte, libre et indépendante. Bien sûr, l'urgence est à la protection de tous et chacun. De ce point de vue, l'état d'urgence dont on mesure déjà les dangers ne pourra être éternellement reconduit. Il était clairement nécessaire, mais nous n'acceptons pas qu'il puisse être prétexte à des assignations à résidence de militants écologistes, de la même manière qu'il nous est insupportable et révoltant que des syndicalistes puissent être traités comme des criminels de droit commun.

Le pacte républicain doit donner droit à la sécurité pour tous. Ce n'est pas un hasard si les révolutionnaires de 1793 ont inscrit dès l'article 8 de leur Constitution : « La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés. »

Or, de la même manière que l'on ne prête qu'aux riches, ce sont trop souvent les plus défavorisés qui sont confrontés aux problèmes d'incivilité et de criminalité – les épisodes de violence que vient de rappeler par exemple Madame le Procureur. C'est précisément parce que nous prenons ce sujet particulièrement au sérieux qu'il doit être préservé des coups de menton et des solutions pour certaines démagogues.

Peut-on sérieusement penser résoudre les problèmes par le petit bout d'une lorgnette, fût-elle vidéo, ou par un équipement supplémentaire, fût-il légal ? En l'état, la création de près de 10 000 postes annoncée dans la police et la gendarmerie, la justice, les douanes, sont autant de mesures utiles qui démontrent à nouveau que l'avenir ne se prépare pas en réduisant le nombre de fonctionnaires, les moyens humains d'abord en quelque sorte.

Les dispositifs se mettent en place à tous les niveaux, national comme local. Ils appellent au sens des responsabilités et nous nous inscrivons pleinement dans le partenariat exigeant et fédérateur dont mon ami Gilles Nicolas parlait à l'instant, tout comme les demandes fermes d'effectifs de police nationale supplémentaires qui ont été émises par Johanna Rolland.

La lutte contre le banditisme et le crime sont des compétences de l'État et de la police nationale garantes de l'égalité et de la protection sur tous les territoires, notamment celui de la Ville dont nous avons vu ce matin ensemble qu'elle prend toutes ses responsabilités avec le Contrat d'Action Territoriale de Tranquillité Publique et la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale pour œuvrer à la tranquillité publique des Nantaises et des Nantais.

Avec une maison de la tranquillité publique, avec l'ambition de renforcer la police municipale, nous voulons innover et rester à l'offensive. Nous croyons, nous, à la coopération, à la complémentarité, à l'effort collectif le plus fort de tous les pouvoirs publics dans la souveraineté et les compétences de chacun, et nous croyons enfin à la formidable force de l'idéal républicain à condition de refonder son pacte social et citoyen, pour que chacun retrouve confiance dans la maison commune, dans la solidarité fraternelle, dans son exigence d'égalité, dans son invincible inspiration à la liberté d'agir, de créer, de croire et de penser, fidèle en cela à la sagesse de Victor Hugo : « C'est une chose étrange à quel point la sécurité de la conscience donne la sécurité du reste. » Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je pensais que le sujet de ce jour était un peu plus concentré sur la sécurité dans le sens local, à l'échelon local. À croire que les explications de notre collègue Gilles Nicolas et les indicateurs qui ont été énoncés par la Préfecture, par la Direction départementale et par Madame le Procureur nous ont un peu,

V – 81

peut-être, convaincus que, même s'il y a encore beaucoup de choses à améliorer, on était dans une situation certainement meilleure que dans d'autres villes comparables.

Du coup, j'ai été un peu étonné que certains sujets aient été abordés avec un focus tellement fort fait sur les événements du 13 novembre – et c'est vrai que ces attentats du 13 novembre, nous n'avions pas eu l'occasion d'en parler, mais c'est très bien, nous en avons parlé. J'ai été aussi étonné que le sujet de la laïcité et de la laïcisation, de l'histoire de ce pays soient mis sur la table dans un débat sur la sécurité. Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris le lien entre laïcité et sécurité, mais ce n'est pas très grave. Nous pourrions en parler tout à l'heure.

En ce qui concerne la sécurité en tant que telle, je voudrais juste rappeler un mot de Lionel Jospin qui soulignait que la sécurité, garante de la liberté, est un droit fondamental de la personne humaine. Et je pense qu'en ce qui concerne ce pays, que ce soit Lionel Jospin avec Jean-Pierre Chevènement ou par la suite Jean-Marc Ayrault avec Manuel Valls et désormais Manuel Valls avec Bernard Cazeneuve, ce pays et la gauche qui est au Gouvernement montrent bien que la sécurité n'est pas l'apanage de la droite ou de la gauche, que la sécurité est bien quelque chose qui concerne les deux parties de l'échiquier politique, et que la gauche le prend très au sérieux.

La gauche le prend très au sérieux, notamment parce que c'est quelque chose qui a été au cœur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui date de 1789. Je me permets de vous rappeler l'article 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. » Évidemment, dans ce contexte-là, à cette époque-ci, la sûreté est ce qui protège l'homme de l'arbitraire qui vient d'autrui, que ce soit l'arbitraire qui était l'État à l'époque, mais c'est aussi l'arbitraire qui peut venir de tout autre citoyen ou de corps intermédiaires.

Et quand on parle d'association politique, c'est ce contrat qui nous lie les uns aux autres en tant que citoyens dans cette République, contrat qui nous lie dans la République française mais contrat qui nous lie aussi à l'échelon local.

Nos solutions sont des solutions qui sont fermes et républicaines, avec une police qui est présente sur le terrain. On a évoqué la police de proximité, on a également évoqué les recrutements qui ont été faits et qui sont encore planifiés pour la police et la gendarmerie, de l'ordre de 5 000 pour le pays, à mettre en relation avec les coupes budgétaires et les coupes en termes d'effectifs qui ont été faites pendant les cinq années du quinquennat de Nicolas Sarkozy, 13 000 postes de policiers et de gendarmes en moins. Il faut essayer de rattraper cela autant que faire se peut, de manière que la police soit sur le terrain le plus souvent possible.

La gesticulation ne suffit pas. Le verbalisme ne suffit pas. Parfois, certains, je ne dis pas toute la droite naturellement, mais parfois certains claironnent sur tous les toits qu'ils veulent renforcer l'autorité de l'État alors qu'en réalité dans les faits, au-delà des discours, ils ne feront que l'affaiblir, et affaiblir l'État, c'est également affaiblir l'autorité de la République, naturellement.

Il ne suffit pas de le claironner, encore faut-il se donner les moyens du volontarisme affiché, et ceux qui en parlent le plus ne sont pas nécessairement ceux qui en font le plus. Le Gouvernement à son échelle, et nous ici en tant que Ville de Nantes à notre échelle, chacun le fait selon ses propres prérogatives.

En ce qui concerne nos domaines d'action, la police municipale, les médiateurs dans les différents quartiers de la ville, les médiateurs dans le centre-ville (puisque cela concerne aussi le centre-ville), la brigade de contrôle nocturne, les agents de surveillance de la voie publique ainsi que la sécurité civile puisqu'elle est aussi concernée et la mission de prévention, toutes ces actions, tous ces leviers sur lesquels la Ville de Nantes peut agir dans ses prérogatives sont aujourd'hui mis en œuvre. Nous intervenons auprès des autorités de l'État chaque fois que notre connaissance du territoire permet d'aider les forces de police et la justice, qui relèvent de l'État naturellement. Donc, chaque fois que nous avons connaissance d'un certain nombre

V – 82

d'informations qui peuvent les aider, nous leur transmettons les informations pour que leur action soit la plus proche possible du contexte local.

Nous avons lancé également le chantier de la maison de la tranquillité publique. Cette fois-ci, on aborde la sécurité non plus seulement par le biais de ceux qui bousculent la sécurité, mais par ceux qui sont bousculés par l'insécurité. Ce lieu physique et numérique assurera l'accessibilité aux ressources disponibles, que ce soient des informations, que ce soit de l'orientation ou du suivi des demandes des habitants qui s'adressent à ce lieu qui sera disponible dans les prochains mois. Une écoute et un accompagnement pour nos concitoyens qui sont confrontés aux difficultés liées à la tranquillité publique.

C'est ce que nous proposons. Cela concernera des problèmes de voisinage, des problèmes de bruit, des problèmes de propreté, de stationnement, mais aussi d'incivilités et probablement d'autres que je n'ai pas listés ici.

Le développement de l'îlotage est également prévu à notre programme. Les travaux commenceront aussi à la réflexion et à la conception de tout cela. Et puis la vidéoprotection qui a été évoquée. On peut l'appeler vidéosurveillance, on peut l'appeler vidéoprotection, on ne va pas faire une dissert de philo ou de linguistique sur le terme. Il s'agit bien de protéger nos concitoyens. La vidéoprotection, qui est donc également incluse dans notre programme, est quelque chose qui a été abordé par nous ici, en octobre 2014, puisque nous avons décidé à l'époque ensemble dans ce Conseil municipal qu'un dispositif vidéo unique serait utilisable par les forces de police sur certaines enquêtes particulières, dans certains contextes particuliers. Il n'y a pas de tabou.

Pour conclure, je dirais que nous sommes de ceux qui considèrent que chaque maillon de la chaîne doit être renforcé pour que la chaîne tout entière soit la plus solide possible, la plus efficace possible. L'éducation est renforcée par le Gouvernement, par la création de 60 000 postes d'enseignants. Ils éduquent aux savoirs essentiels, mais forment aussi les citoyens en devenir. C'est autour de la figure du professeur que les citoyens en devenir apprennent à vivre avec leurs concitoyens. Ils construisent les prémices de la vie commune, de la vie en société, et la prévention se fait aussi au travers d'eux : ma collègue Myriam Naël l'évoquait il y a quelques minutes.

Ensuite, il y a le maillon de la police. J'évoquais tout à l'heure les 5 300 postes de gendarmes et de policiers créés à l'échelon national. Il y a également le maillon qui est évidemment à renforcer, qui est celui de la justice. Là, le Gouvernement a commencé à faire et a prévu pour les prochains mois 3 100 postes supplémentaires de magistrats et d'agents pénitentiaires. Madame la Procureure nous expliquait tout à l'heure les manques qui peuvent exister, en particulier j'ai retenu le chiffre de deux postes de magistrats qui seraient à pourvoir à partir de janvier.

Nous sommes dans un monde où les difficultés qui touchent la société touchent d'abord les plus démunis de nos concitoyens. C'est dans cette logique républicaine que nous soutenons par l'éducation, par la prévention, par la police et par la justice, l'égalité de tous face aux droits et devoirs. Ce droit à la sécurité est évidemment aussi un droit que nous promouvons pour nos concitoyens les plus démunis. Merci, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci. Merci à Bassem Asseh d'abord d'avoir rappelé le titre de notre débat d'aujourd'hui : « Sécurité, quels enjeux à Nantes ? », titre que vous avez choisi. Puisqu'il s'agissait bien cet après-midi de faire un point sur les enjeux en matière de sécurité dans notre ville, permettez-moi de repartir de ce qui constitue pour moi la seule feuille de route, sur ce sujet comme sur d'autres : les engagements, lors des élections municipales, que nous avons pris devant les Nantais.

Je me suis permis de les ramener cet après-midi, je les tiens à la disposition de tous ceux qui les auraient quelque peu oubliés. Nous en avons 10 et nous démarrions en disant cela, en citant l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui énonce, je cite, que

V – 83

« tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Nous ajoutons : la sécurité publique est un droit fondamental, reconnu par la République, qui doit la sûreté à ses citoyens. Il s'agit d'une compétence régaliennne de l'État. Pour autant, cette question nous concerne tous, Omer Demirel l'a rappelé tout à l'heure, élus locaux et citoyens, parents, éducateurs, responsables publics et associatifs, car ensemble nous agissons au quotidien pour le mieux vivre ensemble à Nantes.

Sur cette base, nous nous sommes engagés sur 4 axes, 4 axes et 10 propositions. Le premier axe : agir en proximité, au plus près des préoccupations des habitants. Sur cet engagement, nous avons deux propositions concrètes. La première : la création de l'office de la tranquillité publique, nous l'avons ensemble votée lors du dernier Conseil municipal. La deuxième proposition concrète, c'est effectivement la mise en place d'un îlotage adapté sur les quartiers nantais. Nous y travaillons et je voudrais saluer à ce moment la mobilisation particulière de Gilles Nicolas, mais aussi de Didier Fillion-Nicollet et de l'ensemble des services pour trouver, étape après étape, les bonnes conditions de mise en place sur ce sujet.

Le deuxième axe sur lequel nous nous engageons, c'était l'investissement sur le long terme par la prévention. Et je veux ici remercier Omer Demirel d'avoir rappelé la manière dont nous travaillons sur ce sujet. Je ne veux pas tout détailler ici. Simplement, vous demander si chacun ici mesure par exemple qu'ont été reçues l'année dernière 50 familles pour ce que l'on appelle le rappel à la règle, 50 familles qui à un moment donné se sont retrouvées soit dans une situation difficile avec leurs enfants, avec leurs jeunes, soit parfois dépassées, Gilles Nicolas l'a expliqué tout à l'heure. Ce rappel à la règle, c'est aussi cela le rôle de fermeté, le rôle d'éducation à la citoyenneté que nous nous donnons les moyens de remplir ici.

Le troisième axe sur lequel nous nous engageons, c'était cette idée de mieux sécuriser l'espace public. Cela a été évoqué tout à l'heure, je pourrais multiplier les exemples, j'en donnerai un concret. Tous ceux qui connaissent bien le quartier de Bellevue ne peuvent que constater le travail qui a été fait sur les rodéos, sous les trois porches, qui cassaient les pieds (excusez-moi l'expression) au quotidien des habitants qui nous expliquaient qu'ils n'en pouvaient plus. Eh bien, ceux qui doutent de l'intérêt très concret de l'aménagement urbain en amont, je vous invite à aller rencontrer les dames qui habitent deux étages au-dessus et qui nous disent comment concrètement leur vie s'est améliorée.

Dans cette idée de la sécurisation de l'espace public, oui, nous avons pris un engagement pragmatique que j'assume pleinement comme tel, la vidéoprotection là où c'est efficace. Cet engagement comme les 10 autres engagements que nous avons pris devant les Nantais sera tenu.

Et puis il y avait aussi des points sur la quotidienneté. Permettez-moi de donner un deuxième exemple concret. Notre engagement numéro 9 était celui d'une ville plus propre. Eh bien, là aussi je vous invite à constater que nous avons mis en place une commission propreté qui nous permet de mieux identifier les auteurs d'incivilités, là aussi avec parfois une fermeté assumée, des convocations en mairie, et parfois même, quand c'est nécessaire, de la verbalisation.

Enfin, le dernier axe de notre engagement, nous l'avons intitulé : « apporter aux victimes une aide plus efficace » avec un engagement très concret : créer une consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violences. Eh bien, cet engagement, là aussi, Mesdames et Messieurs, est respecté. Les services de la Ville travaillent dessus, dans un objectif transversal, en croisant les regards, avec une équipe pluridisciplinaire.

Alors oui, nous avons pris 10 engagements et sur ce sujet comme sur les autres, notre cap est clair. Notre feuille de route, c'est celle que les Nantais nous ont donnée. C'est à celle-là que nous nous efforçons, que nous nous mobilisons pour répondre. J'ai rappelé ce matin pourquoi je crois que nous devons avoir une position offensive, décomplexée et ambitieuse en matière de sécurité. J'ai rappelé ce matin pourquoi cela avait du sens que la sécurité comme l'éducation soient dans ce pays une compétence régaliennne de l'État, parce que c'est le seul moyen d'assurer l'égalité des territoires et l'égalité des citoyens.

V – 84

Alors, à Nantes, c'est bien dans cet état d'esprit que nous sommes. Oui, la sécurité cela fait partie de notre combat pour l'égalité. C'est la raison pour laquelle nous sommes profondément engagés sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous sommes mobilisés et lucides sur le chemin qu'il nous reste à parcourir, lucides sur les impatiences parfois, lucides sur les attentes. C'est la raison pour laquelle nous refusons les gesticulations, l'instrumentalisation, la polémique politicienne, parce que ce sujet est trop sérieux, trop important pour nos concitoyens, pour qu'on le laisse à des basses polémiques.

Oui, ici nous travaillons avec engagement, avec efficacité sur ce sujet. Nous avons pris 10 engagements devant les Nantais, ces 10 engagements seront tenus. Merci.

Je vous propose après ce débat thématique que nous reprenions l'ordre du jour là où nous l'avions laissé. Je vais donc donner la parole à Pascale Chiron pour nous parler du Programme Local de l'Habitat.

Mme CHIRON, Adjointe, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Programme Local de l'Habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Avis de la Ville de Nantes

Mme CHIRON, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Délibération 19, effectivement une modification et une prorogation pour la période 2014-2018 concernant le Programme Local de l'Habitat.

Un petit rappel pour commencer : en 2004, nous avons voté notre premier PLH pour une période 2004-2009. En 2010, nous avons voté notre deuxième PLH pour une période de 2010 allant jusqu'à 2016. Ce PLH s'inscrit dans une vision globale à horizon 2030 et sont fixés des objectifs de construction neuve, élevés et également territorialisés. Est fixée aussi une volonté de diversifier l'offre de logements. Ce PLH montre une logique de développement cohérent, durable et solidaire pour notre agglomération.

Pour être conforme, il doit prendre en compte la loi MLLE qui nous demande une évaluation à mi-parcours, également la loi Duflot qui propose une modification de ce PLH. De plus, le Conseil communautaire d'octobre 2014 a validé la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Métropolitain qui construit avec objectifs et orientations stratégiques l'ensemble des orientations de nos différentes communes. Est mis en parallèle un calendrier conjoint concernant le Programme Local de l'Habitat, mais également le Programme des Déplacements Urbains. Donc, ce PLH qui arrive enfin pour décembre 2016 doit avoir une prorogation de deux ans.

Premier point, concernant l'évaluation à mi-parcours qui a été réalisée, elle a été engagée en 2013, elle a été engagée évidemment en même temps que l'ensemble des politiques publiques de Nantes Métropole. Elle nous a montré deux axes prioritaires, à savoir que le contexte réglementaire a évolué avec la loi Duflot qui oblige un passage de 20 % des logements sociaux à 25 %, avec l'obligation de rattrapage pour la période 2025.

Deuxième point réglementaire : la loi ALUR qui renforce le rôle des EPCI, mais également de la Conférence intercommunale du logement et du plan partenarial. Deuxième point important de ces enseignements : c'est le contexte sociodémographique. En effet, nous avons une croissance sur notre territoire qui est toujours positive, entre 0,6 et 0,8 % par an. Nous avons également un rythme soutenu de la construction neuve et enfin, troisième point, nous sommes dans un contexte de crise économique où la précarisation d'une grande partie de la population est vraiment à prendre en compte puisque nous avons 60 % des demandeurs de logements sociaux qui ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM.

Deuxième point : une volonté politique réaffirmée. Évidemment, sur Nantes Métropole la priorité est très claire. Elle est de proposer un logement en réponse aux besoins et selon les ressources de chacun afin de permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire

V – 85

métropolitain. Quels que soient leurs revenus, tous les citoyens de l'agglomération doivent pouvoir accéder à un logement répondant à leurs attentes et à leurs besoins, point essentiel.

Effectivement, une actualisation est nécessaire. Les objectifs sont du coup aujourd'hui fixés à la hauteur de 5 500 à 6 000 logements par an pour répondre aux besoins de la population présente puisque vous savez que sur notre territoire évidemment, il y a aussi les évolutions de notre société à prendre en compte. Je parle et je pense bien sûr au vieillissement de la population, de la décohabitation des jeunes, des familles monoparentales ou recomposées, etc. Je pense aussi aux évolutions liées aux besoins en logement, en réponse à la croissance démographique, puisque nous devons permettre l'accueil de plus de 100 000 habitants d'ici 2020, dont 87 % sont déjà issus du solde naturel.

Et enfin, un petit rappel puisque la production de logements constitue un enjeu économique très fort pour les entreprises du BTP, pour les PME, les PMI artisanales locales. On dit qu'environ un emploi et demi correspond à un logement construit. Évidemment, c'est un point très important.

Donc une augmentation à hauteur de 5 500 à 6 000 logements par an, c'est mesuré et équilibré sur notre territoire, et au sein de la production de logements, la place du logement social doit également être renforcée. La demande de logements sociaux continue d'augmenter. Nous avons aujourd'hui une demande qui atteint plus de 27 000 demandes actives sur le territoire. Les objectifs en matière de logements sociaux sont réévalués à cette hauteur, ce qui correspond à une fourchette entre 1 800 et 2 000 logements sociaux par an, soit 33 % de la production neuve annuelle.

La production de logements abordables, en accession comme en locatif, c'est-à-dire le PLS, constitue un autre pilier de la politique métropolitaine qui permet de recouvrir une gamme plus large de parcours résidentiels dans la Métropole et qui s'adresse bien entendu aux ménages aux revenus intermédiaires qui peinent à accéder au marché privé. Les objectifs quantitatifs du PLH sont ainsi confirmés à hauteur de 1 300 logements abordables par an, 500 en locatif (c'est-à-dire le Prêt Locatif Social) et 800 en accession, soit 22 % de la production neuve annuelle. L'habitat participatif y concourt également.

Concernant les nouvelles dispositions en matière de logement social, nous avons donc évoqué les 2 000 logements sociaux par an pour pouvoir répondre aux nouvelles dispositions en matière réglementaire puisque le seuil minimal de logements sociaux passe à 25 % avec une date butoir en 2025.

Un chiffre : sur le territoire, il manque 11 681 logements sociaux pour atteindre ces 25 % du parc de résidences principales. La question, c'est la production de 2 000 logements sociaux à produire chaque année pour notre territoire, et bien entendu la répartition sur les 24 communes.

Néanmoins, à l'échelle communale, compte tenu du taux de logements sociaux de chaque commune, le volume de logements sociaux peut couvrir jusqu'à 100 % de leurs capacités de production. Bien entendu, c'est impossible pour certaines communes. Au-delà du nombre de ces logements qui seraient à construire, se pose la question de la capacité réelle des communes à les construire, à laquelle il faudrait rajouter bien sûr les contraintes naturelles, les zones humides, le PEB, etc. Je pense aux communes de Saint-Léger, d'Indre, de Vertou ou de La Montagne.

Toutes les communes de la Métropole se sont engagées dans le PLH à réduire leur déficit en logements sociaux et ont fait des efforts réels pour la période précédente, je tiens à le souligner. On l'a vu d'ailleurs tous ensemble au moment du bilan triennal sur l'effectif de rattrapage des différentes communes.

Il s'agit aujourd'hui de maintenir cette dynamique de production de logements sociaux dans tout le territoire en assurant une production en cohérence avec les besoins et la capacité à faire des territoires. L'enjeu est bien de continuer à produire, pour chacun d'entre nous.

V – 86

C'est pourquoi la Métropole souhaite mobiliser une possibilité réglementaire qui est offerte aux EPCI par ces différentes lois, c'est-à-dire la mutualisation. La mutualisation, qu'est-ce que c'est ? C'est le fait de pouvoir répartir le nombre de logements à rattraper à l'échelle intercommunale, dans une recherche de solidarité et d'équilibre des territoires. Cette mutualisation peut donc être proposée aux communes qui n'ont pas la capacité suffisante à produire des logements sociaux, et ce sous deux conditions. Ici, on peut voir encore une spécificité du PLH à la nantaise. À savoir que bien sûr, il faut des communes qui aient un taux SRU supérieur à 25 %. Cela tombe bien, il y a Nantes et Saint-Herblain.

Enfin, deuxième condition particulière à Nantes, c'est que ces communes s'engagent à construire 35 % de logements sociaux dans leur production neuve globale. C'est-à-dire que c'est un seuil supérieur à leur production antérieure et c'est aussi un seuil qui a été travaillé avec l'ensemble des services des communes concernées. Cette validation sera soumise évidemment au Préfet. Elle sera contrôlée tous les trois ans. Si ces 35 % ne sont pas respectés par la commune, alors le constat de carence, c'est-à-dire l'amende SRU multipliée par cinq, sera déclenché et ça, c'est le Préfet qui en portera évidemment la responsabilité derrière.

Juste pour info, les communes qui ont demandé cette mutualisation, Basse-Goulaine, Bouaye, La Montagne, Orvault. Mais pour la période 2017-2019 : Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Les Sorinières et Vertou. Pour finir sur cette évaluation et modification, une actualisation des fiches communales PLH des 24 communes bien entendu est obligatoire puisqu'il faut répercuter à l'échelle de chaque commune. Avec mon collègue Pascal Pras, nous avons rencontré l'ensemble des 24 Maires pour ensemble discuter des objectifs, des opérations point par point, des chiffres très précis en termes de logements sociaux. Et j'ai également rencontré les bailleurs pour pouvoir anticiper sur cette production de logements au niveau de notre territoire.

L'objectif fixé pour la commune de Nantes, c'est de 3 000 logements par an pour la période 2014-2018, dont 800 logements sociaux par an. C'est presque la moitié de l'effort de la construction totale de la Métropole, c'est plus que sur la période précédente aussi.

Vous avez en annexe la fiche communale qui a été mise à jour et vous pourrez regarder la liste des différentes opérations qui vont nous permettre de maintenir ce dynamisme sur le territoire avec les grands projets urbains actuels et futurs – je pense à l'île de Nantes, Erdre-Porterie, Pirmil, Champ-de-Manœuvre, Bas-Chantenay, Doulon-Gohards, bref, vous avez toute la liste.

Il nous reste juste à voir les actions qui sont nécessaires pour modifier et intégrer dans les trois prochaines années, à l'intérieur de ce Plan Local de l'Habitat, à savoir l'actualisation des besoins en logements neufs, ce passage de 5 500 à 6 000 logements neufs par an dont 1 800 à 2 000 logements sociaux et 1 300 logements abordables, la politique de peuplement métropolitaine qui a été renforcée, je vous le disais, avec la Conférence intercommunale du logement, l'élaboration du plan partenarial et la maison de l'habitant, et enfin la mise à jour de certaines fiches plus précises avec des besoins spécifiques puisqu'effectivement nous avons besoin de réactualiser les fiches concernant le logement des jeunes, des personnes âgées, et bien sûr l'intégration des projets ou des actions nouvelles dans les quartiers prioritaires ou en direction du parc privé existant.

Juste un dernier point pour vous dire qu'hier, la fondation Abbé Pierre a sorti son rapport. Malheureusement, le constat est qu'aujourd'hui il y a encore 3,8 millions de mal-logés en France. Évidemment, le logement est un besoin vital, nous en sommes tous convaincus, et nos collectivités sur l'ensemble de notre territoire, mais ici particulièrement, devront plus que jamais être volontaires parce que c'est évidemment une question de dignité, Madame le Maire. Je sais votre engagement personnel, c'est pourquoi je vous proposais chers collègues d'émettre un avis favorable à cette proposition de modification et de prorogation.

Mme LE MAIRE – Merci. Alain Robert.

V – 87

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, sur ce dossier dont vous comprenez tous l'importance, vraiment je voudrais saluer le travail qui a été engagé. À l'échelle de Nantes Métropole tout d'abord, puisqu'aujourd'hui on aborde, c'est vrai, plus spécifiquement la partie communale, mais on rappelle aussi les objectifs à l'échelle de l'agglomération, et c'est vrai, un travail de fond qui a été engagé par Pascale Chiron et Pascal Pras qui sont allés à la rencontre de chaque commune, qui sont venus discuter. On a pu déterminer comme cela à la fois les objectifs globaux à l'échelle de l'agglomération et en même temps la contribution de chacune des communes à la réussite de cette question essentielle du logement.

Voilà pourquoi vous avez trouvé en annexe un document extrêmement complet, exhaustif. Parce que ce ne sont pas des chiffres lancés en l'air. Ce sont véritablement des chiffres qui ont été calculés à partir certes d'une volonté politique, mais qui peuvent s'appuyer sur des opérations urbaines, sur des ZAC que nous allons poursuivre, sur d'autres que nous allons lancer, sur des orientations d'aménagements qui sont inscrits sur différents sites du territoire de la ville, sur des servitudes de mixité sociale qui là encore imposent une quotité de logement social sur des sites y compris privés, et toute la production que nous avons avec la promotion privée dans le cadre des nouvelles règles de nos PLU que nous avons modifiés en 2013 et qui obligent à la réalisation notamment de logement social.

On porte vraiment sur ce mandat des objectifs extrêmement forts. Les chiffres sont assez impressionnants. Ils sont réalistes. Parmi évidemment ces chiffres globaux de logement, nous faisons un effort particulier en faveur du logement social. On est obligés de le rappeler parce que le logement social, je crois que l'on en a parfois une image bien erronée. C'est un logement classique qui est offert à toute la population dans son immense majorité puisque 70 % des salariés de l'agglomération peuvent y prétendre, et cela correspond à des itinéraires résidentiels qui correspondent aux attentes sociales que nous rencontrons tous les jours : le besoin de décohabitation des jeunes, des couples qui peuvent se séparer, des personnes âgées qui ont besoin de logements bleus pour vieillir le plus longtemps possible à domicile, des salariés qui viennent à Nantes parce qu'ils y ont trouvé un emploi. On a vraiment une diversité extraordinaire de situations, et le logement social aujourd'hui est en mesure d'y répondre, avec ses outils.

Construire, tu l'as rappelé Pascal, c'est aussi un enjeu économique colossal. Moi, je ne cesse de rappeler dans toutes les réunions que construire, c'est aussi donner du boulot. C'est soutenir le bâtiment et les travaux publics. C'est répondre à une demande sociale, mais c'est aussi donner à terme des recettes fiscales. Cela a été rappelé aussi par Pascal Bolo ce matin.

Pensez que le secteur du logement est le seul secteur où pour 1 euro investi, la recette fiscale État, collectivités territoriales et organismes sociaux compris, rapporte autour de 3 à 4 euros pour 1 euro investi. C'est donc un secteur qui nous permet de nous inscrire dans un cercle vertueux, car à la fois il répond à des enjeux sociaux de société extrêmement importants et en même temps, il est le gage du développement de la ville, de l'agglomération et donc de la réponse à des besoins diversifiés. Donc, je tiens à saluer ce travail.

J'ai bien entendu que la Ville de Nantes va être sollicitée plus particulièrement sur la question de la mutualisation, c'est-à-dire, si vous l'avez compris, que l'on va nous demander à nous, Ville de Nantes, de faire un effort supplémentaire par rapport à d'autres communes pour des raisons un petit peu complexes (présence de zones inconstructibles, contraintes techniques et réglementaires).

Je crois que c'est un effort que nous pouvons accepter à la condition que la volonté politique des communes concernées reste bien forte et que notamment cet objectif de 35 % de la construction neuve sur laquelle elles se sont engagées soit bien réalisé. Je pense qu'il en va de la cohésion sociale et d'une volonté politique commune et partagée qui doit se mesurer à l'échelle de toutes les communes de l'agglomération. Et je compte, je lance un appel, sur les efforts des uns et des autres pour au niveau de nos collègues des autres communes faire en sorte que cet objectif commun soit partagé.

V – 88

Je salue aussi évidemment l'engagement financier qui est consacré à ces logements dans un contexte évidemment, on l'a vu lors des différents débats que nous avons pu avoir aussi bien à Nantes Métropole qu'ici, dans un contexte évidemment dur au niveau budgétaire, avec, il faut le dire, là encore des réductions de financements qui peuvent émaner notamment de la part de l'État. Nous avons choisi de maintenir un cap, vous l'avez affirmé, Madame la Présidente, dès le début du mois de septembre, maintenir le cap sur les aides à la pierre qui vont nous permettre de réaliser nos objectifs en matière de construction de logement social.

Donc ce PLH marque à la fois une ambition politique et en même temps un jeu collectif à l'échelle de l'agglomération. Le groupe socialiste, républicain et citoyen salue à la fois le contenu et l'état d'esprit, et salue le fait que Nantes, encore une fois, sera à la pointe de ce combat pour le droit au logement pour tous. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci Madame le Maire. Nous partageons le principe de mutualisation de l'effort pour la production de logements sociaux entre les communes. Nous nous interrogeons en revanche sur le pourcentage de logements sociaux prévu dans notre parc immobilier à Nantes, qui atteint voire dépasse déjà le seuil réglementaire des 25 %. Nous le savons : notre ville compte seulement 37 % de propriétaires. Aussi, il est étonnant qu'une place plus importante ne soit pas faite au logement abordable et donc aux primoaccédants.

À titre d'exemple, nous trouvons extrêmement regrettable que des programmes majeurs en cœur de ville tels que Désiré-Colombe ou encore la maison d'arrêt ne prévoient aucun logement abordable. Il est peut-être bon également de rappeler que le logement social, au prix imposé actuellement au promoteur, n'est pas sans impact sur le prix de vente des logements neufs dits libres. Ce qui limite l'accès à ces logements aux classes moyennes, qui trouvent preneurs majoritairement auprès d'investisseurs.

En conclusion, si la production de logements sociaux demeure une nécessité, un parcours résidentiel complet devrait pourtant permettre à chacun d'évoluer tout au long de sa vie et d'accéder à la propriété. C'est une question d'ambition pour les Nantais. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je rappelle juste au passage qu'à l'échelle de l'agglomération de manière globale, et à l'échelle de la Ville de Nantes de manière globale, c'est justement un des curseurs que nous avons bougés dans ce mandat puisque nous avons fait le choix de maintenir le volontarisme qui est le nôtre sur le logement social et de monter d'un cran sur la question de l'abordable. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, le PLH est un outil partagé par l'ensemble des communes, garantes d'un engagement fort en matière de diversification de l'habitat sur le territoire de la Métropole. L'actualisation et la prorogation proposées pour la période 2014-2018 vont dans le sens d'un renforcement de la politique de l'habitat diversifiée, menée dans la Métropole depuis 2004.

En effet, un effort accru en termes de logements sociaux doit être porté. Quand il manque 11 000 logements sociaux dans la Métropole pour respecter la loi, et que plus de 27 000 demandes sont en attente, dans le même temps, 70 % des ménages de l'agglomération sont éligibles à ces logements, 70 % des ménages dont le pouvoir d'achat permet d'y accéder. Qui sont-ils ? Des cadres, des employés de mairie, des salariés du privé. C'est énorme et cela nous concerne tous.

Cela montre d'ailleurs que le logement social ne s'adresse pas seulement à une part résiduelle et désespérée de la population. Permettez-moi d'insister sur les 45 % des demandeurs aux ressources inférieures à 30 % des plafonds des logements très sociaux financés en PLAI.

Au-delà de ce contexte local, les nouvelles dispositions législatives imposent cette réactualisation pour notamment atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux à

V – 89

l'horizon 2025. Il nous est ainsi proposé de valider le principe de la mutualisation qui veut que les communes n'ayant pas la capacité de construction nécessaire puissent voir leur effort reporté sur d'autres communes, soit celles qui dépassent l'objectif SRU. La contrepartie pour ces communes est l'obligation d'un effort supplémentaire de 35 % de logement social dans leur construction totale d'ici 2018.

Dans la Métropole, Nantes est la principale ville concernée avec Saint-Herblain. Nous ne pouvons que nous satisfaire de voir l'objectif de logements sociaux relevé dans notre commune pour soutenir cet effort de construction. Toutefois, nous resterons vigilants à ce que toutes les communes de la Métropole proposent du logement social sur leur territoire.

Les élus communistes n'ont cessé de condamner les Villes (dois-je préciser souvent de droite ? Ce que l'on vient d'entendre confirme cette frilosité à construire du logement social et prôner le tous propriétaires) qui traînaient les pieds pour la construction de logements très abordables et se trouvaient ainsi hors la loi.

Ces Maires récalcitrants ont profité de trop de mansuétude de l'État. Espérons que cette mutualisation comblera cette lacune. Il en va de l'égalité territoriale avec tous les habitants de notre métropole.

À nos yeux, les 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU ne sont pas un plafond, mais un plancher. La dernière période a confirmé le dynamisme de notre Ville en termes de production de logements sociaux, notamment avec une part qui dépasse les 25 % à Nantes. Le groupe des élus communistes et républicains ne peut que se satisfaire de cette réalisation. Toutefois, comme nous l'avions déjà exprimé en 2010, chaque Nantais qui en a besoin doit pouvoir accéder à ce logement. Nous avons émis des points de vigilance sur les publics spécifiques comme les personnes âgées, les personnes porteuses de handicaps et les jeunes. En effet, chacun de ces publics avec ses spécificités et ses besoins propres doit être pris en compte dans la construction de ces logements abordables. Quand le montant des pensions des retraités n'augmente que de 0,1 %, les personnes handicapées ont toujours aussi peu accès à l'emploi, et quand les 15-30 ans sont la frange la plus précaire de notre ville, prendre en compte leurs besoins en termes de logements devient alors une nécessité.

Il en est de même pour l'habitat spécifique pour les gens du voyage aujourd'hui sédentaires, depuis de nombreuses années présents sur notre territoire dans des lieux indignes de notre temps.

Le temps des études est largement dépassé. Une délibération nous est proposée aujourd'hui pour réhabiliter un terrain familial, mais il faut aller plus loin et surtout plus vite. L'HLM est le remède moderne de la crise sociale. Il a été le creuset d'intégration et de promotion sociale de nos populations. Il doit le redevenir, car le logement social, en aidant à assurer ce droit pour tous, est l'un des piliers de notre modèle républicain.

C'est pourquoi les élus communistes rappellent que les aides de l'État sont essentielles pour produire ces logements à loyer modéré. Or, les aides à la pierre ont vu leur montant baisser au fil des années et régulièrement amputés par des gels de crédits.

Ce désengagement a de réelles conséquences dans notre ville, avec l'exemple de Nantes habitat qui fait le choix de vendre des logements en bloc pour dégager des liquidités afin d'assurer la rénovation d'autres logements. Proposer à chacun un logement digne à la hauteur de ses moyens doit donc être une priorité de notre Ville. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Pascale Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Juste un petit mot pour repréciser quelques points vis-à-vis des interrogations. Merci aux uns et aux autres pour votre soutien, merci aussi de re-souligner évidemment ce désengagement de l'État, mais de souligner l'engagement de notre collectivité et de Nantes Métropole à maintenir le cap, en tout cas sur cette question du logement social, à maintenir aussi la volonté et la dynamique sur le territoire.

V – 90

Concernant la mutualisation, juste deux petits points. Que l'on ait bien en tête que si l'on n'utilisait pas cette opportunité réglementaire, alors vraiment (et Alain tu l'as dit), il y aurait une rupture dans la production globale sur l'agglomération, et je crois qu'il faut que l'on soit vraiment très très attentifs à cela. Oui, effectivement on veut continuer à construire du logement social en priorité et il faut que l'on soit vigilants là-dessus.

Certaines communes ne peuvent pas construire par leurs spécificités : la commune de La Montagne, la commune d'Indre, la commune de Saint-Aignan. D'autres, il ne faut pas se voiler, ne sont pas très motivées ou ne le souhaitent pas. On les connaît, mais ce n'est pas une nouvelle non plus.

Par contre, toutes ces communes payent encore aujourd'hui leur taxe sur le manque de logements sociaux qu'elles ont dans leur territoire. Le fait que l'on mette en place cette mutualisation, cela ne change rien à la taxe sur les logements qu'elles ont en retard, cela les oblige et cela leur permet de dégager la capacité à faire sur la suite. Je crois que c'est bien dans cette logique de dynamique de territoire qu'il faut prendre cette opportunité réglementaire, qu'il faut mettre cela en place sur le territoire. Parce que les obliger à faire 35 % sur le territoire, c'est tout de même, Madame la Maire Présidente, là une bonne ambition. La barre a été placée assez haut. Cela a été discuté avec chacun d'entre eux, je tiens à le préciser. L'ensemble des Maires des 24 communes de l'agglomération sont en train aussi de délibérer dans leurs Conseils municipaux.

Et je crois que l'on a encore un système vertueux qui oblige les uns et qui permet aussi aux autres de construire davantage parce qu'effectivement, Marie-Annick tu l'as rappelé, ces logements sociaux sont une nécessité pour les uns et les autres et cette question du parcours résidentiel, Monsieur Stekr-Ridel, comme vous le disiez tout à l'heure, c'est quelque chose auquel on tient particulièrement, et on vous l'a rappelé que sur l'abordable on a là aussi augmenté d'un cran. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Délibération 20, Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Ville amie des enfants – Renouvellement du titre pour la période 2014-2020 – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je vais donc vous parler du troisième renouvellement du titre Ville amie des enfants qui est un titre que nous connaissons bien à Nantes puisqu'effectivement, nous sommes donc à un troisième engagement qui vient d'être accepté par l'UNICEF. C'est un titre qui a été mis en place en 2002 par l'UNICEF, en partenariat avec l'Association des Maires de France, et qui incite les collectivités françaises à intégrer dans leur politique publique la Convention internationale des droits de l'enfant et sa déclinaison.

Je rappelle quand même que la Convention des droits de l'enfant a été signée le 20 novembre 1989. Elle est aujourd'hui la convention internationale la plus ratifiée au monde. En 20 ans, qu'est-ce qui a été fait autour de cette convention ? Pas tout à fait rien parce que si l'on regarde aujourd'hui ce qu'a produit cette convention, c'est par exemple la division par deux de la mortalité infantile des enfants de moins de cinq ans. On passe quand même de 12 millions à 6 millions d'enfants qui meurent chaque année de moins de cinq ans. Ce n'est pas rien.

C'est aussi l'augmentation de 30 % à l'échelle de la planète des enfants qui vont à l'école, c'est un tiers des enfants de moins de 17 ans qui ne travaillent plus. C'est une convention aujourd'hui qui a une force d'application qui est extrêmement importante.

V – 91

Mais le chemin à parcourir est encore important. À noter par exemple qu'il reste encore 58 millions d'enfants qui n'ont pas trouvé le chemin de l'école. À l'échelle de Nantes, lorsque cette proposition Ville amie des enfants a été proposée, la Ville s'en est saisie dès 2003 avec une première action autour de la diffusion, faire connaître cette convention internationale des droits de l'enfant auprès des agents, auprès des partenaires associatifs.

Elle s'est prolongée en 2007 par la mise en place d'un comité partenarial qui implique un certain nombre d'associations sur la place de Nantes, mais aussi le Défenseur des droits, de façon à faire caisse de résonance et évidemment, à organiser la Quinzaine des droits de l'enfant au cours du mois de novembre qui permet aussi à un grand nombre d'écoles de pouvoir être sensibilisées sur cette convention internationale.

Elle s'est traduite ensuite en 2012 par une charte des droits de l'enfant, charte nantaise des droits de l'enfant qui nous implique et qui nous engage auprès de l'ensemble des Nantais. Nous voilà maintenant en 2015, avec une nouvelle convention. Nous souhaitons aller plus loin sur ces questions des droits de l'enfant en y impliquant l'ensemble notamment de nos politiques publiques.

Le projet qui nous a été proposé par l'UNICEF et l'Association des Maires de France nous soumettait une dizaine de thématiques. Je les rappelle : le bien-être, le cadre de vie, la non-discrimination, l'égalité, l'accès aux services, la sécurité, la protection, la parentalité, l'hygiène, la santé, l'alimentation, l'éducation, le jeu, la culture, les sports, les loisirs. Un grand nombre de thématiques effectivement où chacun des collègues ici présent doit se sentir et est concerné évidemment par la question des enfants.

Notre souhait est qu'effectivement toutes les politiques publiques nantaises intègrent cette convention internationale des droits de l'enfant et qu'elle puisse se traduire en actes très concrets dans ce mandat municipal.

Nous avons opté pour trois focales, trois thématiques spécifiques sur lesquelles nous souhaitons nous engager en particulier, même si évidemment l'ensemble des thématiques feront l'objet d'un engagement de notre part. Il s'agit notamment de la question de la participation des enfants, de la question du handicap et de la question de la solidarité internationale.

Sur la question de la participation des enfants, deux points de repère. Nantes Action Périscolaire par exemple : nous souhaitons développer, en lien avec Myriam Naël, la notion des Conseils d'enfants et donc la participation sur le temps périscolaire et l'implication, et le dialogue, et la présence et le temps des enfants, et leur expression autour de ce temps périscolaire, mais aussi dans des opérations d'urbanisme. Je me tourne vers Alain Robert, mais aussi vers l'Adjointe de quartier de Breil-Barberie. Dans le microsecteur Schuman par exemple, il y a une opération d'urbanisme qui va se faire : les enfants sont consultés, enfants et adolescents. Le regard de l'usager enfant sera pris en considération aussi dans nos politiques d'urbanisme, ce qui est quelque chose d'assez novateur.

Dans le domaine du handicap, il y a déjà un certain nombre de choses qui sont faites (je me tourne vers Benoit Blineau), notamment sur l'accessibilité dans chaque quartier au moins d'une école qui permette une accessibilité pour tous les enfants en situation de handicap, mais il y a un travail en cours et je crois que c'était l'objet notamment de discussions autour du Conseil de l'accessibilité universelle hier, autour du parcours, l'observation sur les ruptures dans le parcours d'un enfant en situation de handicap et de sa famille pour lever tous les freins à l'accessibilité pour ces jeunes en situation de handicap.

Enfin, sur la question de la solidarité internationale, Nantes ne peut pas rester braquée sur ses enfants. Notre devoir, c'est un devoir de solidarité avec l'ensemble du monde. Et donc, à ce titre, nous avons, en lien avec Ma-Woury Cissé et la coopération internationale, un programme notamment en direction d'Haïti et de l'hôpital de Grand-Anse où nous travaillons ensemble sur les questions de protection maternelle et infantile qui sont des actions de coopération très

V – 92

concrètes qui permettent aussi d'exercer ces actions de solidarité avec le reste des enfants du monde.

Cette convention, elle nous engage à diffuser la convention des droits de l'enfant avec un certain nombre d'objectifs posés avec l'UNICEF, et à organiser au mois de novembre évidemment cette journée, et à la faire connaître auprès des Nantais. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération finalement est pour moi une belle occasion de rappeler effectivement et de réaffirmer avec force que chaque enfant dans notre ville a des droits et que son intérêt doit être au cœur de notre action au quotidien.

Ville amie des enfants, à Nantes c'est depuis 2003, ce sont effectivement des actions, l'investissement d'un fort réseau associatif autour de ces questions, un investissement évidemment de toutes les politiques publiques, je pense à la santé scolaire qui permet justement la lutte contre les inégalités en matière de santé qui est un service reconnu et compétent, pertinent.

Je crois qu'aujourd'hui, ce qui est important sur cette convention, c'est comment demain nous la ferons vivre, effectivement sur deux aspects concordants avec notre projet pour ce mandat, à la fois la facilitation de la vie des familles, donc comment on accompagne mieux les enfants porteurs de handicaps à vivre mieux la ville, à la fois sur les temps scolaires et extrascolaires dans l'accès au sport par exemple, et la question de la participation des enfants qui effectivement, dans le cadre du dialogue citoyen, dans le cadre de la coconstruction de notre Ville et de notre Métropole. Il est impératif que les enfants puissent prendre la place qui doit être la leur dans notre Ville.

Je voudrais juste finir par une petite citation qui je crois est d'actualité aujourd'hui, citation de Kofi Annan : « Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel, de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. »

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Dossier suivant, je donne la parole à Maguy Salomon pour la délibération 21.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Politique publique familles et parentalité – Quatrième répartition de subventions – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Merci Madame le Maire, chers collègues. La délibération que je soumetts à votre approbation est relative à la quatrième répartition de subventions, à des associations qui œuvrent au bénéfice des familles nantaises et qui répondent, disons-le, à notre politique publique famille et parentalité, motivée par trois enjeux principaux : faciliter la vie des familles au quotidien, accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition ou de difficulté, aider les parents à prendre leur place auprès de leurs enfants ou dans la cité.

Les subventions que je vous propose d'approuver sont des subventions de fonctionnement à quatre associations pour un montant global de 4 163 euros détaillé comme suit :

- 192 euros de subvention à l'association MaterNantes pour une action de soutien à la parentalité autour de la psychomotricité ;
- 850 euros à l'Association des familles adoptives d'enfants nés à Madagascar dont le projet est d'établir un dialogue avec les autorités compétentes à Madagascar et en France, pour informer

V – 93

et accompagner les familles (il s'agit là d'une antenne régionale qui accompagne une centaine de familles et dont la moitié de ces familles, une cinquantaine, sont nantaises) ;
- 1 621 euros à l'association Atelier des petits pouces qui travaille sur le quartier Centre Sud et qui propose des activités aux enfants de zéro à trois ans sur une activité, Les Petites Madeleines, et une autre activité pour les enfants de 3 à 10 ans, Grenadine créative ;
- la dernière subvention est d'un montant de 1 500 euros pour l'association Jardin d'enfants, maison de parents.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur cette association. Cette association qui arrête ses activités en fait à la fin 2015, dans quelques jours, qui travaille sur le quartier Nantes Sud depuis une dizaine d'années et qui fait un travail vraiment important en matière d'accompagnement justement des familles, avec une offre vraiment spécifique sur la parentalité, et, malheureusement, les membres actuels de l'association, du Conseil d'administration n'ont pas retrouvé de bénévoles voulant s'engager sur l'association. Elle a été amenée à arrêter son activité. Normalement, il était prévu une subvention de 2 000 euros pour cette association, mais au vu de l'arrêt, bien sûr, de leur activité à la fin du mois, les 1 500 euros que je vous propose de leur attribuer leur permettront de clôturer leurs comptes.

Ils arrêtent leur activité. Je voulais saluer ici aussi leur travail d'une dizaine d'années qui était très important. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Pardon, Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, merci. Je n'avais pas prévu forcément d'intervenir et finalement, en écoutant cette délibération famille et parentalité, c'est l'écoute des débats sur la sécurité qui m'a décidée. On a beaucoup parlé effectivement de prévention, et c'est quelque chose que je partage avec une bonne partie des personnes présentes ici. On a parlé de médiateurs, pourquoi pas ? On a finalement peu parlé des familles et du soutien aux familles, du travail que l'on peut faire de prévention, et pourtant, la famille, elle apparaît en creux puisque l'on a vu que la part des mineurs qui étaient impliqués dans les agressions violentes ou dans la délinquance augmentait. Vous avez aussi évoqué le fait que vous avez reçu une cinquantaine de familles.

Donc, je sais qu'au mois de janvier, quand j'ai évoqué ces questions, vous avez dit que j'avais une vision archaïque et conservatrice de la famille. J'aimerais vous inviter à décaler un petit peu le regard, à regarder un petit peu ce qui se fait dans le secteur social. Je ne pense pas que l'on puisse accuser les gens qui travaillent dans ce secteur-là d'avoir une vision archaïque et conservatrice de la famille. Si l'on observe ce qui se passe depuis un certain nombre d'années, pendant longtemps on a travaillé finalement beaucoup autour du jeune.

Et depuis quelques années, ce que l'on peut voir, c'est que reviennent en force les questions du travail avec les familles pour le jeune, du travail dans les familles pour le jeune. Donc, je ne peux que nous inviter à avoir une politique plus volontariste de soutien aux familles et de soutien aux associations qui travaillent dans ce secteur-là. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Dossier suivant, dossier 22, Madame Naël. J'en profite pour faire juste un petit point d'ordre du jour, pour vous faire observer que nous sommes à la délibération 22 et que nous avons de programmées 41 délibérations. Je vous invite donc à conserver le rythme, l'esprit de synthèse et l'efficacité de notre assemblée. Myriam Naël.

V – 94

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Approbation du principe

Mme NAËL, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues. Il s'agit de la gestion des accueils de loisirs et des séjours de vacances sur l'ensemble de notre ville.

Aujourd'hui, nous avons un délégataire qui est donc l'ACCOORD, et la délégation de service public arrive à échéance au 31 août 2016. Par cette délibération, il s'agit de lancer la procédure pour la nouvelle délégation de service public que l'on souhaite pour un an, puisque nous sommes dans un contexte on va dire réflexif avec à la fois la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a impacté fortement notre délégataire et notre prestataire Nantes Action Périscolaire.

Nous sommes dans un contexte législatif qui doit faire évoluer le temps du mercredi après-midi en temps périscolaire pour prétendre au financement, et nous sommes dans une réflexion autour de la mise en place et de la construction des projets éducatifs par quartier pour la rentrée 2017.

Pour maintenir le service de qualité aux familles pour la prochaine rentrée scolaire, il vous est proposé d'autoriser le lancement de la nouvelle procédure de délégation de service public qui reprendra les grands éléments de l'actuelle. Il n'y a pas de changement : l'exploitation des accueils de loisirs avec une offre de services différenciée et adaptée aux enfants de tranche d'âge 3-5 ans, 6-11 ans, 12-17 ans, l'organisation des séjours vacances destinés aux jeunes Nantais, et évidemment le maintien des personnels ou le recrutement des personnels de l'actuel délégataire.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Dossier suivant, Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Avenant n° 6 au contrat de délégation de service public – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit, un petit peu dans la droite ligne de la délibération précédente, d'ajuster les termes du contrat de délégation de service public de l'ACCOORD pour prendre en compte des changements de comportement des familles qui entraînent une baisse de fréquentation qui ne pouvait pas être anticipée et qui en tout état de cause ne peut pas être mise au débit, à la charge ou sous la responsabilité de notre délégataire. À ce titre-là, l'application des pénalités qui étaient prévues à l'origine au contrat n'apparaîtrait pas équitable.

Un budget complémentaire doit être accordé par la Ville pour l'accueil des enfants en situation de handicap, un complément pour le Studio 11-15 pour prendre en compte la réalité des charges d'animation de cet équipement supplémentaire par rapport au moment où le contrat avait été passé, et une contribution financière de la Ville qui est donc arrêtée à 13 982 452 euros.

Mme LE MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, merci. Nous avons un certain nombre d'interrogations pendant la commission justement, sur la question du Studio 11-15 puisque c'est quelque chose d'assez récent. On aurait aimé avoir un point, je ne sais pas si c'est d'étape, cela fait un an que cela fonctionne, je pense, sur ce dispositif. Par ailleurs

V – 95

effectivement, il n'y avait de pas précision dans la délibération du montant qui était attribué pour augmenter l'activité du Studio 11-15.

En fait, je me posais la question : d'une certaine manière, on s'aperçoit que ce que vous soulignez, l'ACCOORD, il y a moins d'enfants le mercredi après-midi donc je suppose que c'est aussi moins de personnel encadrant puisqu'il y a des ratios d'encadrement par enfant, et l'on se demandait si cette baisse du ratio d'encadrement n'aurait pas pu profiter justement au Studio 11-15 sans augmenter les charges de personnel. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Ce que je vous propose c'est que l'Adjoint en charge de la jeunesse Nicolas Martin puisse faire un point lors d'une prochaine commission sur les sujets que vous évoquez. Juste deux éléments. Non, le redéploiement que vous évoquez, en l'occurrence, là, n'est pas possible puisqu'il ne s'agit pas des mêmes animateurs concernés. La particularité, la singularité du Studio 11-15 est double, c'est un choix que nous avons fait en convergence avec l'ACCOORD :

- La première est de mettre en place une vraie politique publique adolescence qui a été mise en place dans le dernier mandat, qui n'existait pas jusqu'alors et qui a vocation à couvrir le temps des collégiens avec une spécificité de formation des animateurs pour répondre aux attentes et à l'accompagnement du public.

- La deuxième singularité du projet Studio 11-15 est que ce studio a vocation à être la tête de pont en quelque sorte des espaces ados qui existent dans les grands quartiers nantais. Je propose que Nicolas Martin, dans une prochaine commission, puisse vous donner l'ensemble des chiffres, des détails et des évaluations dont nous disposons.

Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de MM. Huard, Rebouh, Mmes Bassal, Hakem, Naël, MM. Martin, Moreau et Salecroix.

Dossier suivant, Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Charte de la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Il s'agit d'approuver la Charte de la déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé. Cette déclaration politique a pour objectif de renforcer le rôle des Villes en matière de santé par la réduction des inégalités et le développement du bien-être de tous. Elle rejoint pleinement les axes de la politique santé publique de la Ville. Nantes a créé en effet une mission santé publique et développé des services utiles pour réduire les inégalités, comme la santé municipale scolaire, les bains-douches municipaux ou encore le Plan Local de Santé Environnementale.

La déclaration d'Athènes du 25 octobre 2014 pose le cadre politique pour les réseaux européens et nationaux des Villes-Santé dont la Ville de Nantes est adhérente. Elle appelle les Villes membres à rejoindre une mobilisation pour un futur plus favorable à la santé, avec des objectifs comme allonger l'espérance de vie en bonne santé, réduire les inégalités de santé, améliorer le bien-être de la population, s'assurer d'une couverture santé universelle.

Pour ce faire, deux principes sont à développer dans les politiques publiques : intégrer la santé dans toutes les politiques publiques en transversalité, favoriser le dialogue et la participation de tous sur les questions de la santé, notamment des habitants.

La politique de santé publique municipale intègre ces objectifs et principes dans son plan d'action. Elle s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé et de qualité de vie

V – 96

urbaine s'appuyant sur un enjeu fort de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités territoriales de santé. En signant la déclaration d'Athènes de l'OMS 2014, la Ville reconnaît la démarche de l'OMS Europe et renouvelle l'engagement à être un ambassadeur de la santé pour la Ville avec de nombreux partenaires et d'investir avec détermination en faveur de la santé des habitants.

Je vous remercie d'approuver cette Charte.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc aux voix cette délibération importante. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 25, Madame Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Politique publique en faveur des personnes âgées – Convention avec l'association Office des Retraités et des Personnes Âgées de Nantes (ORPAN) – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Cette délibération concerne le projet de la nouvelle convention entre la Ville et l'Office des Retraités et des Personnes Âgées de Nantes, l'ORPAN. La Ville mène une politique forte en matière d'accompagnement des retraités et des personnes âgées sur notre territoire. Notre projet politique repose sur trois orientations stratégiques : la première, favoriser la mise en place de réponses diversifiées qui permettent aux personnes âgées de bien vieillir chez elles. Deuxième orientation : permettre aux personnes âgées de prendre toute leur place dans la ville et dans la vie sociale. Et la troisième : adapter des réponses spécifiques aux besoins des personnes âgées les plus fragilisées.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville joue un rôle d'animation, d'impulsion, et d'accompagnement et de coordination des actions. Cela passe notamment par le partenariat avec l'ORPAN. Cette association est un partenaire important pour notre ville. Elle coordonne et promeut toutes les initiatives en faveur des personnes âgées et retraitées nantaises. L'ORPAN a plus de 2 000 adhérents individuels et de nombreux adhérents institutionnels et associatifs.

Son activité génère plus de 20 000 contacts par an pour délivrer de l'information, proposer des activités de prévention et d'accompagnement de la vie sociale, mais aussi des activités sociales, culturelles et de loisirs.

De par son organisation, l'ORPAN est présent dans les quartiers de la ville, ce qui permet une participation du plus grand nombre avec une diversité de publics aussi bien en âge que dans les catégories sociales. La convention d'objectifs actuelle entre la Ville et l'ORPAN arrivant à terme le 31 décembre 2015, il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs avec cette association afin de lui permettre de poursuivre les activités d'intérêt général qu'elle développe en direction du public nantais concerné.

Cette convention, d'une durée de trois ans, définit les activités initiées par l'association qui est prise en compte par la Ville dans les champs de la vie sociale, de la lutte contre l'isolement, de l'information et du conseil auprès du public âgé. Elle définit également les modalités régulières de concertation entre l'association et les services de la Ville afin de garantir l'articulation entre les actions conduites par l'association et les orientations de la politique publique en faveur des personnes âgées.

Par ailleurs, l'ORPAN, au vu de son expérience, participera et prendra toute sa place dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

L'engagement financier de la Ville se traduira par le biais d'une subvention de fonctionnement. Au titre de l'année 2016, il est proposé d'attribuer à l'ORPAN une subvention de fonctionnement de 896 300 euros. En complément de ce soutien financier, il est proposé de mettre à disposition gracieusement les locaux situés au 33 rue de Strasbourg.

V – 97

Par ailleurs, il est proposé pour le suivi et l'évaluation des activités un comité de pilotage, un comité de suivi technique et un comité de suivi financier. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme LE MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Merci Madame le Maire. Juste quelques mots pour me faire le porte-parole de mes collègues Catherine Piau et Abbassia Hakem, pour saluer l'ORPAN, pour les féliciter, pour reconnaître l'excellent travail qu'ils font tous, que toute l'équipe de l'ORPAN fait sur l'ensemble du territoire de la ville auprès de tous les retraités de tous âges, de toutes conditions, de toutes générations, auprès de toutes les personnes âgées. Je tenais quand même à profiter de cette délibération pour les saluer et les remercier.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération, en précisant justement qu'Abbassia Hakem et Catherine Piau ne participent pas au vote. Merci. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mmes Hakem et Piau.

Dossier 26, Gildas Salaun.

M. SALAUN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Approbation

M. SALAUN, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. La présente délibération s'inscrit dans notre politique de solidarité internationale et comporte quatre points. Tout d'abord, les subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets de développement international solidaire. Dans le cadre de son dispositif d'appel à projets, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires en Afrique du Nord et Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Caraïbes, et en Inde. Les projets des associations s'inscrivent dans les secteurs santé, social, développement local, éducation, formation et environnement.

Au titre des subventions exceptionnelles, il est proposé de retenir huit projets donnés en annexe pour un montant total de 31 600 euros. Au titre des subventions d'investissement, il s'agit de soutenir un projet mené par l'association Aidedufa qui assure la scolarisation de 255 enfants à Madagascar pour un montant de 3 200 euros.

Le deuxième point comprend la coopération Nantes-Dschang au Cameroun, plus précisément la convention 2015-2017 avec cette commune. Suite à la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2011, la Ville a signé avec la Ville de Dschang au Cameroun un accord-cadre de coopération qui renforce le partenariat de Ville à Ville et fixe les axes privilégiés de la coopération institutionnelle. Le projet de convention triennale pour la période 2015-2017 définit six axes donnés en annexe. Pour l'année 2015, cette convention prévoit le versement d'une subvention de 40 000 euros à la commune de Dschang.

Le troisième point comprend la coopération Nantes-Grand'Anse, en Haïti, dans le domaine de la santé materno-infantile. Une convention 2015 avec l'Association des Maires de la Grand'Anse, AMAGA. Depuis 2011, à la suite du séisme, je rappelle que Nantes s'est engagée dans la coopération avec le territoire de la Grand'Anse, à la demande des élus haïtiens en coordination avec d'autres collectivités locales du grand Ouest. L'objectif retenu pour Nantes a été l'amélioration de la santé mère-enfant.

La première étape, concertée avec le CHU de Nantes, a été d'améliorer de manière pérenne la qualité des soins dispensés par l'hôpital de Jérémie. La seconde étape consiste à améliorer la prise en charge de la santé mère-enfant sur l'ensemble du département. Un programme annuel

V – 98

a été adopté en délibération du 15 juin dernier, centré sur la poursuite du soutien à l'hôpital de Jérémie.

Par ailleurs, l'Agence Française de Développement, l'AFD, et le ministère haïtien de la Santé, vont mener de 2016 à 2020 un vaste programme de réduction de la mortalité materno-infantile dans trois départements haïtiens, dont la Grand'Anse. Après discussion avec l'AFD, il vous est proposé le programme visant à donner à l'Association des Maires de la Grand'Anse (c'est-à-dire l'AMAGA) les moyens de faire entendre leur voix dans le pilotage du programme AFD. Pour cela, le budget du programme proposé comprend une subvention de 15 000 euros à l'AMAGA.

Enfin, quatrième et dernier point : la coordination des collectivités de l'Ouest Grand'Anse Haïti, le versement d'une subvention au Conseil départemental des Côtes-d'Armor. Outre les actions thématiques menées par chacun de ses membres, la coordination a délégué au Conseil départemental des Côtes-d'Armor la mission d'appuyer la structuration de l'intercommunalité qu'est l'AMAGA. Il est proposé au titre de l'année 2015 de participer à ce programme collectif en versant au Conseil départemental des Côtes-d'Armor une subvention de fonctionnement de 2 000 euros. Il vous est ainsi proposé, chers collègues, d'approuver le versement de ces subventions ainsi que les termes des présentes conventions. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Pour faire suite à ce que je disais tout à l'heure sur les droits de l'enfant, effectivement je me réjouis que notre Ville soit très engagée dans le champ de la coopération. Au-delà effectivement de notre engagement sur l'attractivité de notre Ville, il y a aussi cet axe de la solidarité internationale qui est extrêmement important.

Je pense, pour faire référence notamment à la COP 21, à la solidarité climatique, avec un certain nombre d'appels à projets qui visent des associations du territoire qui sont particulièrement efficaces dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique. Je pense également à l'action de la Métropole, notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, qui sont aussi des éléments importants dans la prise en compte de la question du climat. Je ne peux pas ne pas parler de la jeunesse évidemment, avec bien sûr la prolongation sur les droits de l'enfant, tu en as parlé, sur la question d'Haïti, mais aussi sur des coopérations décentralisées notamment avec Agadir et avec Rufisque, notamment des coopérations de quartiers – je pense à Dervallières-Rufisque, qui est une coopération qui engage nombre de nos concitoyens.

Et enfin, l'action des CLAP où un grand nombre de jeunes aujourd'hui peuvent profiter des dispositifs de la Ville leur permettant de se déplacer, d'avoir une mobilité active, un engagement qui leur permet effectivement, par ce voyage, d'avoir un meilleur retour et une meilleure compréhension aussi de ce qui les entoure ici. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 27, Aïcha BASSAL.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/international – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Cette délibération concerne le soutien aux projets d'échanges internationaux et les bourses CLAP dans le cadre du volet Europe/international. D'une part, dans le cadre de sa politique publique action internationale et Europe, la Ville favorise l'ouverture européenne et internationale des Nantais à travers des bourses de mobilité

V – 99

collectives ainsi que le soutien aux déplacements scolaires dans des villes jumelées avec Nantes afin de développer la citoyenneté à l'échelle européenne ou mondiale et de créer des espaces d'échanges entre les peuples.

Par ailleurs, l'espace Cosmopolis accompagne les associations dans la réalisation de projets à vocation européenne ou internationale. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'accorder 2 500 euros à l'association TATRIT, en soutien à une exposition sur la vie traditionnelle des Touaregs qui aura lieu courant février à Cosmopolis et qui sera suivie d'une conférence sur la situation actuelle des Touaregs ; d'accorder également 1 500 euros au Centre culturel franco-allemand pour le Festival du cinéma allemand en lien avec le festival Max Ophüls de Sarrebruck ; et 2 070 euros au lycée Nelson-Mandela en soutien du partenariat pédagogique et d'échange avec un lycée de Seattle.

D'autre part, la Ville soutient à travers les CLAP, les Comités Locaux d'Aide aux Projets de jeunes, les projets internationaux des jeunes. Il vous est donc proposé d'accorder 2 000 euros à l'association Tortuga pour le projet « Tortuga, à la rencontre des droits de l'enfant au Brésil ». Ce projet a pour but de sensibiliser aux droits de l'enfant en mettant en place des ateliers d'animation adaptés aux enfants et aux familles. Vous avez l'ensemble des détails dans les annexes 1 et 2. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

David Martineau pour la délibération 28.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Associations culturelles – Répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Chers collègues, avant de commencer (et je serai synthétique pour respecter les consignes que vous avez données), je voudrais quand même dire un petit mot parce que l'on est en ce mois de décembre sur le mois de départ de Claude Brumachon et de Benjamin Lamarche qui, après plus de 20 années de présence au CCN de Nantes, vont quitter leur poste de direction et voguer vers d'autres cieux. Je voulais, à l'occasion de la sortie d'un ouvrage retraçant 25 ans de danse au CCN, grâce à cette compagnie, je voulais saluer le travail qu'ils ont réalisé, et avoir une petite pensée pour eux avant qu'ils quittent leur poste.

J'en viens, si vous voulez bien, à la délibération concernant ce Conseil municipal. On va y présenter, dans cette délibération, une vingtaine de subventions concernant des aides au fonctionnement, sept créations partagées et une aide ponctuelle au fonctionnement.

Je commence si vous voulez par l'aide ponctuelle au fonctionnement qui concernera l'année 2015. Cette aide est pour la compagnie PaQ'la Lune, bien connue à Nantes Nord, qui vient compléter cette année encore son programme d'actions éducatives dans le quartier de Nantes Nord.

Ensuite, des aides au fonctionnement sont présentées pour environ 3 300 000 euros dans cette délibération. Elles concernent des associations dont il faut renouveler les conventions en 2016. On va trouver, concernant le spectacle pluridisciplinaire, l'association Petits et grands qui organise le festival du même nom, un festival de programmation jeune public qui est réputé comme étant l'un des meilleurs, voire le meilleur, en France, sur ce sujet. Une subvention de 125 000 euros pour cette année.

Une subvention à la Cité des congrès pour soutenir l'organisation de la saison Baroque en scène, Baroque en scène, qui est aujourd'hui une saison de musique baroque bien implantée

V – 100

sur notre territoire en collaboration, entre autres, avec la Ville de Rezé et donc la Cité des congrès. Une subvention de 48 000 euros.

On trouvera aussi une subvention à NÉMO, NÉMO étant l'association qui organise le carnaval de Nantes, subvention de 340 000 euros.

Sur le théâtre, plusieurs subventions. Une subvention d'abord au Grand T (ces 50 000 euros qui apparaissent ne sont évidemment pas la participation de la Ville à l'EPCC le Grand T) qui avoisine 500 000 euros. Ici, les 50 000 euros dont il est question, c'est pour soutenir Wajdi Mouawad qui est aujourd'hui cet artiste internationalement connu, artiste associé au Grand T et qui depuis plusieurs années travaille sur Nantes. Il vient de s'installer définitivement sur Nantes et nous permettra de bénéficier à la fois de son travail de création en première mondiale dont on a déjà eu l'occasion de voir un épisode cette année au Grand T, mais surtout aussi du travail avec les jeunes Nantais sur le sujet.

Une subvention à Science 89 qui est donc la compagnie qui gère, pour le faire simplement, la salle Vasse, une subvention de l'ordre de 76 000 euros.

Une subvention pour le Théâtre nuit, de l'ordre de 48 000 euros – je n'insiste pas parce qu'il n'y a pas de changement sur cette subvention.

Même chose pour Désir des arts qui est l'association qui gère le TNT.

Sur le programme musique, une subvention pour Cité monde qui est une subvention qui se découpe en deux parties, 60 000 euros d'aide au fonctionnement et 150 000 euros concernant l'événement Urban Voices que vous connaissez j'imagine bien les uns et les autres puisque cette manifestation se déploie et se déploiera encore cette année dans de nombreux parcs et quartiers nantais.

Une subvention à Nantes Jazz Action. Nantes Jazz Action, NAJA, c'est donc le Pannonica. Une subvention conforme à l'habitude de 160 000 euros pour l'activité de cette association.

Un petit commentaire sur la subvention de la Bouche d'air, qui est cette année de 175 000 euros alors qu'elle est habituellement simplement de 160 000 euros. C'est pour aider l'association à passer l'année difficile liée aux travaux de la salle qui empêche la Bouche d'air de mener ses activités habituelles pendant les six premiers mois de l'année. Donc, la Bouche d'air va devoir se déployer dans d'autres salles nantaises et va avoir un certain nombre de frais supplémentaires liés à cette impossibilité de bénéficier de la salle Paul-Fort. On a décidé un petit coup de pouce exceptionnel pour la Bouche d'air cette année.

Et puis, pour finir sur la musique, l'ensemble Skéné avec une aide de 23 000 euros.

Concernant le programme des Fabriques, une subvention à l'association MIRE de 62 500 euros, une subvention à Songo (Songo, c'est Stéréolux) de 1 730 000 et quelques euros. En commission, vous m'aviez posé un certain nombre de questions auxquelles j'ai répondu, je crois, pour pouvoir comparer l'évolution de la subvention par rapport à l'année précédente.

Une subvention à APO 33 pour 62 000 euros.

Venons sur le programme cinéma. Une première subvention pour le pôle audiovisuel avec une subvention de 100 000 euros qui fait suite à une première subvention du même montant pour l'année 2015 dans le cadre d'une mise en place sur deux ans du pôle audiovisuel. Une subvention pour les Rencontres du cinéma espagnol qui organise le Festival du même nom, du cinéma espagnol. Ensuite, on trouvera des aides à des créations partagées. Je vous ai dit sept créations partagées qui sont soutenues dans cette délibération. Je précise simplement que deux d'entre elles sont soutenues sur l'année 2015 et cinq d'entre elles sont soutenues pour l'année à venir, l'année 2016.

Je ne serai pas plus long pour essayer de respecter la consigne de synthèse. Merci.

V – 101

Mme LE MAIRE – Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précisions ? Puisque tout est clair, je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mmes Bocher, Daniel, Sotter, M. Le Brun, Mme Guerra pour la SPL Cité des Congrès.

Délibération suivante, Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Associations culturelles – Conventions – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Il s'agit de quatre subventions de fonctionnement. La première au Lieu unique permettant le maintien de ses subventions de fonctionnement avec 2 819 000 euros. Notre scène nationale nantaise qui continuera en 2016 de proposer une programmation qui mêle découverte et exigence artistique, qui renouvelle les grands rendez-vous littéraires, philosophiques, géopolitiques, et les grands événements tous publics dans et hors les murs, et qui renforcera à nouveau cette année sa politique de partenariat national et international.

Bien sûr, je ne peux pas passer sous silence les 140 000 euros que nous versons au Lieu unique pour l'organisation du festival littéraire Atlantides qui accueillera à nouveau du 10 au 13 mars, pendant quatre jours, une cinquantaine d'auteurs venus des quatre coins de la planète, comme une cure intensive d'élargissement des horizons en mots et en dessins, qui ne peuvent que nous aider à comprendre le monde.

Deuxième subvention pour le Théâtre universitaire qui change et se renouvelle avec 400 000 euros.

Une troisième subvention au Centre Chorégraphique National de Nantes, je m'associe évidemment aux propos de mon collègue David Martineau sur le départ de Benjamin Lamarche et Claude Brumachon, après 25 ans de présence et la sortie d'un beau livre que je vous invite tous à consulter.

Il me reste à vous dire que la direction artistique évolue, avec l'arrivée d'Ambra Senatore, qui nous proposera un projet de l'humain à la danse et de la danse à l'humain, 260 000 euros, le maintien de cette subvention.

La dernière est la subvention pour notre Festival international des trois continents (Afrique, Asie et Amérique latine, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas), et une subvention proposée de 290 000 euros que je vous propose d'approuver.

Mme LE MAIRE – Est-ce qu'il y a des demandes de précisions, des remarques ? Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de MM. Martineau et Mauduit pour le CDRC – Lieu unique.

Non participation au vote de M. Martineau pour l'Association de gestion de la salle de spectacle.

Non participation au vote de MM. Martineau, Mauduit et de Mme Salomon pour le Centre chorégraphique national de Nantes.

Non participation au vote de MM. Martineau et Mauduit pour le Festival des trois continents.

Dossier suivant, Aymeric Seassau toujours.

V – 102

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Lecture publique et associations culturelles – Conventions – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Une première annonce avant la délibération qui sera très courte. Je vous annonçais la dernière fois à Nantes une heureuse nouvelle. Eh bien, l'association qui gèrera le lieu dédié à la bande dessinée a été portée sur les fonds baptismaux. Vous voyez que j'adapte mon vocabulaire pour ne pas partir fâché avec Marc Reneaume. C'était mercredi, avec une constitution d'association qui s'appellera Maison Fumetti – j'en dirai deux mots un instant après – qui rassemble un Conseil d'administration de libraires, d'auteurs, de passionnés, qui sera coprésidée par les trois auteurs de renom : Gwen de Bonneval, Tanguy Jossic et Cyril Pedrosa.

Le plus important étant que nous ayons pu trouver un lieu d'accueil, cela a pris du temps, nous avons cherché, nous avons essayé et nous avons trouvé, puisque la Maison Fumetti sera accueillie au sein de la bibliothèque de la Manufacture des tabacs, avec une belle mutualisation, une *joint-venture* à la nantaise comme le veut la formule consacrée, avec un partage de la coopération, de la mutualisation entre le service public, la bibliothèque municipale conservant une offre de prêt pluraliste, mais avec l'expertise et la passion de nos bibliothécaires, une bibliothèque qui était déjà identifiée par les amateurs de BD. Ils pourront enrichir un fond de BD spécifique, accueillir les auteurs et les créateurs dans cet espace qui vise à être une vitrine publique de la bande dessinée, un lieu de rencontre, d'exposition, d'apprentissage ouvert à tous, un outil dédié aux artistes, à la création et aux rencontres artistiques avec des locaux dédiés aux deux usages et des espaces mutualisés d'accueil.

C'est donc un heureux événement et la Maison Fumetti, l'explication vient de *fumetti* qui est le nom de la bande dessinée en italien et qui s'adapte bien à la chaufferie de la Manufacture des tabacs dans laquelle nous nous trouvons, puisqu'il s'agit des petites fumées qui donnent les bulles – on a affaire à des créateurs ! –, les bulles des bandes dessinées. J'en viens à ma délibération classique. Non, il ne s'agit pas de fumette à côté de la maison de la tranquillité publique, mais il y aura bien des usages adaptés. Merci, Pascale. Des usages adaptés à la création ! Merci Pascale pour cette vanne dont je te laisse l'entière responsabilité.

Il me reste donc à vous parler d'une autre maison, de la poésie cette fois-ci. On est toujours dans le sujet. C'est une très belle maison de la poésie, donc je veux exprimer en notre nom à tous notre gratitude. C'est une maison de la poésie des plus renommées en France peut-être avec Marseille, qui permet l'accueil tous les ans de poètes internationaux. Je pense ces dernières années au Chinois Liu Yan, à Anne Waldman de la Beat Generation américaine, à la Russe Anna Glazova qui vient d'être éditée par un éditeur nantais, Joca Seria, et qui donne chaque année avec Midi minuit poésie des lectures de poésies parfois à guichets fermés et dans l'espace public. Donc je voulais dire tout mon plaisir de conventionner à nouveau avec la maison de la poésie de Nantes, et de vous proposer d'adopter une subvention de fonctionnement de 72 500 euros.

Restent deux conventions : l'une avec l'artiste qui a créé et installé le mobilier qui chaque été sert à accueillir les lecteurs en face de la médiathèque Jacques-Demy, et la conjonction d'usages de tous les documents qui sont actuellement présentés au Lieu unique avec l'exposition « Jules Verne grand écran » qui ravira les petits et les grands pendant les fêtes de Noël. Je vous invite tous à la visiter. Elle a eu les honneurs de la presse nationale, ce serait dommage que vous ne lui rendiez pas honneur vous aussi jusqu'à la rentrée scolaire, le 3 janvier. Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Gildas Salaun.

M. SALAUN, Conseiller municipal – Merci Madame le Maire. Chers collègues, à la suite d'Aymeric Seassau, j'aimerais justement profiter de cette délibération pour saluer le travail

V – 103

accompli autour de l'exposition « Jules Verne grand angle », car il est, je crois, parfaitement représentatif du projet culturel de la Ville.

Tout est parti d'une démarche citoyenne, la constitution méthodique par un collectionneur passionné d'un ensemble de 2 000 documents sur l'œuvre de Jules Verne. Cet ensemble a ensuite rejoint les riches collections d'une institution nantaise internationalement reconnue pour la qualité de ses fonds, je parle bien sûr du musée Jules Verne.

Celui-ci s'est ensuite tourné vers le Lieu unique, un espace labellisé nationalement pour son action en matière de médiation culturelle, afin de concevoir une exposition ambitieuse qui montre les nombreuses adaptations cinématographiques des récits de l'auteur nantais. Une exposition qui aujourd'hui reçoit des milliers de visiteurs de tous âges. On voit comme la magie de Jules Verne opère encore.

À travers cette exposition apparaît le jeu à la nantaise, encouragé par le projet municipal. Chacun se passe la balle pour marquer le but ou pour mieux dire. Le collectif des institutions culturelles nantaises partage leurs compétences, leurs atouts, dans une démarche de complémentarité pour toujours mieux servir le public. Ce projet montre combien la culture est une passion nantaise qui réunit les générations, les arts, mêle la tradition et l'innovation, la science et la fiction autour d'une ambition commune.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, juste quelques mots avant de mettre aux voix cette délibération, pour dire un mot sur le projet de maison de la BD qu'Aymeric Seassau a évoquée, simplement pour partager avec vous qu'il me semble que la manière dont ce projet a été émergé, la manière dont il est traduit aujourd'hui est tout à fait exemplaire des conditions pour qu'ensemble nous soyons capables de faire preuve d'agilité pour soutenir des nouveaux projets.

Ces conditions, cela a d'abord été l'engagement et l'énergie d'acteurs qui ont porté ce projet, d'un élu qui a eu l'intuition et la détermination politique de le porter (merci Aymeric de l'avoir fait avec détermination), et puis des services qui nous ont accompagnés pour trouver les bonnes solutions, y compris les bonnes solutions de sobriété pour que ce projet nouveau, émergent, puisse éclore à Nantes dans le respect du moment de sobriété dans lequel on est. Je voulais le souligner parce que je pense qu'à de multiples égards et dans un délai de temps relativement raisonnable, ce projet est révélateur de l'agilité collective dont nous sommes capables.

Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Olivier Chateau, délibération 31.

M. CHATEAU, Adjoint donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Subvention – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Il s'agit d'approuver deux subventions dans le cadre de notre politique de soutien à l'amélioration du patrimoine, notamment en matière de ravalements d'immeubles avec une subvention de 5 250 euros pour les cabinets Lefeuvre et Puget pour une aide au diagnostic pour des montants de 3 000 euros et 2 250 euros ; d'approuver le changement de destinataire d'une subvention qui avait été votée en janvier 2014, mais les copropriétaires ayant changé de syndic, il s'agit de changer le bénéficiaire. C'est le cabinet Piveteau qui bénéficiera de la subvention de 3 000 euros qui avait été votée pour l'aide au diagnostic. Et enfin, il s'agit d'approuver une subvention d'un montant de 4 967 euros pour l'association Mémoire et Débats. Voilà, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

V – 104

Thomas Quéro pour la délibération 32.

M. QUÉRO, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Association Écopôle CPIE Pays de Nantes – Convention-cadre 2016-2018 – Approbation

M. QUÉRO, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit donc d'approuver la nouvelle convention entre la Ville de Nantes et l'association Écopôle pour la période 2016-2018. Écopôle est un CPIE, un Centre d'Information à l'Environnement. Il a la particularité d'être à la fois une association en tant que telle, engagée sur la sensibilisation et l'éducation au développement durable, et en même temps d'être un réseau d'associations qui est donc un acteur important du territoire nantais et également métropolitain.

Cette convention tient compte du nouveau projet associatif de l'association qui est en cours d'adoption et qui couvrira la période 2015-2020. Elle confirmera les actions de l'association sur la sensibilisation, sur l'accompagnement au changement de comportement, sur la mobilisation et la fédération des acteurs du territoire, et tiendra compte évidemment de la politique publique de la Ville de Nantes en matière de développement durable.

Il s'agit donc d'acter ce soutien de la Ville sur trois volets : un premier volet qui est ressource et diffusion de l'information, le centre de ressources un peu plus spécifique avec des actions dans les quartiers, un accès privilégié des services de la Ville, que ce soient les services administratifs, mais aussi les écoles, aux ressources de l'association, et puis également une participation des associations aux instances de concertation de la Ville.

Le deuxième volet porte sur l'éducation à l'environnement et au développement durable sur la base du centre de ressources, d'actions ciblées sur les publics intermédiaires de la Ville.

Le troisième volet est, lui, sur l'accompagnement de projets et de territoires. Il propose que l'association soit particulièrement ciblée sur différents projets que nous avons par ailleurs déjà évoqués, parmi lesquels notamment Récup'Halvêque, mais aussi les Jardins au naturel. Je ne vous liste pas la totalité des projets parce qu'ils figurent dans la convention en annexe.

Je termine par un dernier point qui est que cette convention prévoit aussi une méthode et des instances de contrôle et d'évaluation du travail engagé par l'association que nous accompagnons évidemment au quotidien, et cette délibération est également le reflet d'une autre délibération qui a eu son pendant à la Métropole mardi dernier.

Mme LE MAIRE – Merci. André Sobczak.

M. SOB CZAK, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, Écopôle est un acteur reconnu sur notre territoire pour son rôle dans la sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement durable et dans l'accompagnement des actions concrètes. En lui apportant notre soutien quelques jours après la COP 21 et surtout à la veille d'une année 2016 qui sera marquée par le grand débat sur la transition énergétique et le sommet Climate Chance, nous soulignons notre conviction que les transitions écologiques, sociales et économiques s'inventent et se mettent en œuvre sur les territoires, sur les Métropoles, sur les Villes.

Nous affirmons surtout notre stratégie qui consiste à nous appuyer sur la capacité d'innovation et de mobilisation des acteurs associatifs, mais aussi à d'autres occasions des entreprises et des citoyens, plutôt que d'être tentés d'agir seuls. Notre rôle consiste à accompagner les acteurs associatifs dans leur mission, et dans l'adaptation permanente de leurs projets au contexte qui change. Il consiste aussi à valoriser leurs réalisations pour mettre en valeur le dynamisme de notre territoire et le rôle pionnier que nous souhaitons jouer dans l'émergence d'un modèle de développement plus qualitatif. C'est ce que nous faisons en votant cette convention avec Écopôle aujourd'hui.

V – 105

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Alain Robert pour la délibération 33.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Aménagement des terrains familiaux communaux locatifs – Sollicitation du fonds de concours habitat adapté auprès de Nantes Métropole – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Dans le cadre des orientations de la loi Besson qui organise l'action publique en direction des gens du voyage, et dans le cadre du schéma départemental qui met comme première priorité le développement d'une offre d'habitat adaptée pour les gens du voyage, Nantes Métropole a créé un fonds de concours pour soutenir les communes qui réalisent des projets de relogement et plus spécifiquement des terrains familiaux communaux locatifs pour les familles sédentarisées des gens du voyage. Il se trouve que nous sommes propriétaires de quatre terrains familiaux locatifs que nous gérons, et que nous voulons améliorer trois emplacements du terrain familial sis 12 chemin de la Clairière, pour un montant estimé à 182 550 euros hors-taxes.

À cette fin, nous sollicitons le soutien financier de Nantes Métropole pour un montant plafonné à 45 000 euros.

J'en profite pour annoncer deux nouvelles importantes. La première nouvelle est que concernant le projet d'aire accueil, troisième aire d'accueil sur le site de Boisbonne-Chantrerie, le commissaire enquêteur vient de rendre un avis favorable, ce qui est une bonne nouvelle et qui nous permettra d'aborder le projet lors d'un prochain Conseil communautaire.

Et la troisième nouvelle que je voulais annoncer, c'est que je me réjouis comme tous ceux qui se battent et qui défendent comme nous tous les droits des voyageurs et une politique ambitieuse en faveur des gens du voyage, de la nomination de notre ancien collègue du Conseil municipal Dominique Raimbourg, Député de Loire-Atlantique, à la présidence de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pascal Bolo pour la délibération 34.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Ouverture des commerces le dimanche en 2016 – Avis du Conseil municipal

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, mes chers collègues, vous savez certainement que la loi du 6 août 2015, dite loi Macron, pour faire court, a modifié le cadre réglementaire de l'ouverture dominicale des commerces. Ces modifications viennent en quelque sorte percuter, au moment où nous parlons, deux aspects essentiels du point d'équilibre et consensuel qui avait été trouvé à l'échelle de notre Conseil métropolitain et de nos 24 communes de l'agglomération pour 2014 et 2015.

Le premier élément, c'est le fait que désormais, et c'est l'objet de cette délibération, les Conseils municipaux doivent se prononcer pour définir les dimanches possiblement ouverts l'année suivante et ce avant le 31 décembre. Deuxième élément qui vient un peu percuter ce que nous avons fait : la question du dialogue social qui pour nous est absolument essentielle et conditionne le point d'équilibre qui a été trouvé.

V – 106

Donc, nous sommes dans la situation où les partenaires sociaux ont soit accepté et se sont mis d'accord pour reconduire pour 2016 le dispositif qui avait fait consensus et point d'équilibre en 2014 et 2015, soit en signant l'accord, soit en ne le signant pas dans un premier temps et en annonçant dans un second temps qu'ils le soutenaient.

Donc il vous est proposé de prendre acte de cette décision dans un cadre qui n'est pas un cadre de généralisation ou même d'augmentation d'ouverture des commerces le dimanche et dans le cadre que nous souhaitons toujours voir être celui de l'ouverture de commerces de centre-ville et de proximité, et non pas d'ouverture de grandes galeries et d'hypermarchés sur lesquels d'ailleurs les enseignes ne sont pas en accord entre elles.

Donc nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de centre-ville et de proximité en 2016 uniquement les après-midi des deux dimanches précédant Noël, c'est-à-dire les 11 et 18 décembre 2016, de 12 heures à 19 heures, après recueil obligatoire de l'avis des organisations d'employeurs et de salariés.

Mme LE MAIRE – Merci. Katell Favennec.

Mme FAVENNEC, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, alors que nous votons pour la troisième fois sur ce type de délibération, le MEDEF de Loire-Atlantique, par la voix de son Président, demande encore plus d'ouverture. Son ambition : généraliser l'accord pour tous les commerces en 2016. Il rappelle d'ailleurs que son organisation patronale n'a pas signé l'accord avec des partenaires sociaux et des commerçants, au motif d'obtenir une décision d'équité pour tous les types de commerces, en centre comme en périphérie. Autrement dit, il veut l'ouverture d'un maximum de dimanches pour les grandes enseignes. Voilà une bonne méthode pour tuer le commerce de proximité.

Ainsi, selon lui, l'ouverture ou la fermeture des commerces ne doit pas obéir à des dogmes, mais répondre à des exigences de développement économique. C'est une réponse à l'évolution des pratiques des consommateurs qui voient bifurquer en masse les achats vers le commerce en ligne. Faut-il rappeler au Président du MEDEF que les grandes enseignes font toutes de la vente en ligne ? C'est également de plus en plus le cas des petits commerces. Par ailleurs, ce n'est pas parce que des commerces sont ouverts le dimanche que les Français n'iront pas acheter en ligne.

Nos commerces sont majoritairement fermés le dimanche. Nous sommes le huitième pays européen en pourcentage de la population qui a déjà acheté en ligne, et 67 % des acheteurs qui consomment directement en ligne le font sans s'informer préalablement sur un point de vente physique.

Enfin, je veux rappeler ici que quatre organisations syndicales représentatives des salariés (la CGT, FO, la CFDT et la FSU) contestent l'accord conclu en 2014. Nous pourrions vous réexposer nos positions sur le repos dominical, sur l'impact réel de cette doctrine libérale sur l'économie, sur la pression qu'exerce cette mesure sur les salariés, sur la vie de famille, les clubs sportifs, mais vous connaissez déjà tous notre position.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Je me permets juste de préciser que la CFDT était bien signataire dès le début, et à nouveau cette année. Madame Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci Madame le Maire. Je profite de ce sujet sur les commerçants pour émettre une intervention, bien que nous soutiendrons bien sûr l'ouverture les dimanches – et Laurence Garnier s'est déjà largement exprimée sur le sujet en réponse à Madame Favennec.

Cette délibération sur l'ouverture des commerces est l'occasion d'aborder une demande récurrente des commerçants du centre-ville et particulièrement des restaurateurs, Les Tables nantaises, qui sont régulièrement mises à l'honneur par le Voyage à Nantes. Nous saluons la

V – 107

qualité de l'accueil et l'inventivité de nos chefs qui portent haut les couleurs de la gastronomie nantaise et participent pleinement à l'attractivité touristique de notre territoire.

Hélas, par un paradoxe dont seule l'administration a le secret, nous apportons notre soutien à ces chefs en communiquant sur leurs établissements dans les publications spécialisées, sur Internet, dans le cadre du VAN, bref, en mettant en œuvre des actions de promotion ciblée, et dans le même temps nous les privons des conditions élémentaires d'exercice de leur travail.

Je déplore que dans l'état actuel de notre réglementation, les restaurateurs ne puissent souscrire un abonnement annuel de stationnement en qualité de professionnels. En effet, aujourd'hui, un tarif préférentiel est accordé aux professionnels dits mobiles, ceux qui travaillent dans le bâtiment, les métiers d'urgence comme les réparateurs d'ascenseurs ou la santé, mais sans abonnement. Il faut donc continuellement et à chaque déplacement tapoter sur son smartphone pour éviter la contravention ou se déplacer à l'horodateur.

J'attire votre attention, Madame le Maire, sur cette situation un brin paradoxale. Je sais bien qu'il faut réguler les flux d'accès au centre-ville et le stationnement, sans quoi nous risquons l'engorgement, mais il faut être capable de mettre en œuvre une réglementation fine et adaptée, agile direz-vous peut-être, aux réalités des professionnels qui font la vitalité de cette ville et de son centre. J'espère que nous saurons aménager rapidement notre réglementation et répondre à cette attente. Aussi, des restaurateurs aux boutiques de prêt-à-porter, en passant par les libraires et autres cafés et ventes de détail reconnues sur la place du centre-ville de Nantes, nous demandons la mise en place d'un tarif commerçant en général. Je vous en remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci Madame le Maire. La délibération reprend les modalités que nous avons votées au Conseil communautaire, mais les mêmes aussi que nous avons votées l'an dernier, c'est-à-dire l'ouverture limitée aux commerces du centre-ville (et pas que les restaurateurs) et limitée aux deux derniers dimanches après-midi avant Noël. C'est une mesure qui donne satisfaction aux associations de commerçants, même si parmi eux les avis sont différents sur les réelles retombées économiques sur leur commerce.

Les élus écologistes et citoyens réaffirment leur opposition à la banalisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Nous sommes attachés à ce qu'un jour par semaine, un jour collectif permette de retrouver de la convivialité, de la lenteur, de la respiration. N'en déplaise d'ailleurs aux responsables du MEDEF qui demandent cette extension des ouvertures aux grandes surfaces de périphérie.

Nous soutenons plutôt des modes de production et de consommation plus responsables, des rapports commerciaux plus équitables, et même si cette délibération ne répond pas à toutes ces questions, bien sûr, elle favorise tout de même le commerce de proximité, notamment le commerce de centre-ville, tout en posant des garanties aux salariés concernés. C'est pourquoi cette ouverture en 2016 devra être soumise à un large accord avec les organisations syndicales et patronales.

Ce dialogue social est perçu positivement sur notre territoire. Il est précieux. Il est à poursuivre pour pouvoir aborder d'autres questions qui ont été ouvertes par la loi Macron comme le nombre de dimanches ouverts ou les horaires d'ouverture. On a vu qu'initier et jouer le jeu du dialogue social est exigeant, mais il permet d'agir contre le développement d'une société libérale où seul le marché s'imposerait. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Juste un mot avant de mettre aux voix cette délibération pour dire que ce sujet a été largement partagé en Conférence des Maires, à nouveau cette année, et que l'ensemble des Maires présents ont réaffirmé leur attachement à maintenir la cohérence de la position métropolitaine.

Je le dis parce que chacun mesure que nous avons sur ce sujet entamé une démarche extrêmement innovante (Catherine Choquet a rappelé la question du dialogue social territorial),

V – 108

et je crois qu'elle fait partie vraiment du fondement de cette démarche. Je tiens à saluer le fait que l'ensemble des Maires en Conférence la semaine dernière ont rappelé leur attachement au maintien de la cohérence de la position métropolitaine. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je voudrais juste ajouter que le Conseil d'administration de l'Association fédérative des Maires de Loire-Atlantique est arrivé, après un long débat, à la même conclusion que le statu quo était encore la solution la plus équilibrée et la plus raisonnable.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve (abstention de 6 élus du groupe de la majorité - PC).

Dossier suivant. Madame Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, c'est le dossier concernant les transactions foncières. Le premier, c'est sur le projet de développement urbain de la Bottière. C'est un apport à l'aménageur du foncier de deux parcelles pour un total de 1 280 mètres carrés. C'est à usage de parking et à usage de stationnement.

Le deuxième dossier concerne, c'est du classique, des constitutions de servitudes au profit d'ERDF pour le passage de canalisations souterraines. Comme elles sont de droit, elles sont consenties sans indemnité.

Le troisième dossier, c'est un échange gratuit sans soulte, c'est-à-dire sans contrepartie, entre Nantes habitat et la Ville de Nantes, de parcelles dont vous avez la liste. En fait, c'est une régularisation foncière entre Nantes habitat et la Ville.

Le dossier suivant, c'est pareil, c'est la constitution d'une servitude au profit de RTE pour le passage d'une canalisation souterraine et ses accessoires dans une parcelle cadastrée. C'est le long du centre pénitentiaire, pour vous situer le lieu.

Le dossier suivant, rue du Corps-de-Garde, c'est la constitution d'une servitude au profit de Nantes Métropole pour le passage d'une canalisation d'eau potable et ses accessoires dans les parcelles qui sont mentionnées. C'est pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau de Saint-Nazaire. Dans le développement, on vous explique qu'il y a une enquête publique qui est faite auprès de l'ensemble des propriétaires riverains.

Enfin, le dernier dossier, c'est l'incorporation de trois petites parcelles dans le domaine privé communal puisque ces parcelles ont été déclarées vacantes sans maître. Voilà, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Avant de vous laisser poursuivre, Madame Lefranc, je redonne la parole à Madame Hamel qui l'avait demandée à la fin de la discussion de la délibération précédente, visiblement.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Je vous remercie Madame le Maire. J'attendais que vous passiez au vote avant de revenir à ma question. S'agissant du tarif abonnement pour les professionnels, est-ce que l'on pourrait avoir un retour s'il vous plaît ?

Mme LE MAIRE – Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Oui, d'abord cela n'a pas grand-chose à voir avec le sujet de l'ouverture des dimanches, mais simplement, cela relève d'une politique de réglementation et de

V – 109

stationnement, d'accessibilité au centre-ville. Et si l'on s'orientait dans la voie que vous semblez souhaiter, c'est-à-dire en fait offrir des abonnements résidentiels à prix attractif à l'ensemble des professionnels de la restauration du centre-ville de Nantes, cela veut dire en clair que le centre-ville demain ne serait plus accessible aux personnes qui viennent en voiture pour aller au cinéma, pour aller faire du shopping, pour aller au restaurant, pour faire des démarches administratives, pour rencontrer des amis.

Il y a des choix à faire. Notre choix est clair : c'est d'abord privilégier les résidents du centre-ville qui n'ont pas la possibilité de garer leur voiture dans des garages privés parce qu'ils n'en ont pas, parce que l'habitat ancien ne le permet pas. Et puis, ensuite, en effet vous avez raison, les professionnels mobiles ont besoin dans leur activité quotidienne de se déplacer ; c'est en particulier vrai des professions médicales.

Mme LE MAIRE – Merci. Je redonne donc la parole à Élisabeth Lefranc pour la délibération 36.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Il s'agit de la délibération sur le personnel municipal, avec une première partie sur l'adaptation du tableau des effectifs. Vous avez le détail. Il y a quatre créations de postes dont trois à la Direction de l'éducation sur les écoles Linot, Port-Boyer, Marie-Anne-du-Bocage. Ensuite vous avez des transformations qui donnent lieu à des créations, et qui donneront lieu dans le prochain Conseil à des suppressions, et 11 suppressions de postes, conformément au prévisionnel d'un précédent Conseil. Au total, le tableau des effectifs présente une augmentation de deux postes aux termes de cette délibération.

Vous avez ensuite un élargissement du périmètre des services communs entre la Ville et la Métropole, qui intègre à partir du 1^{er} janvier 2016 l'action foncière au sein du département stratégie foncière, immobilière et logistique, et la mission minorités ethniques non sédentaires au sein du pôle d'activité de la Direction générale déléguée à la cohésion sociale.

Ensuite, on vous fait part que la commission mixte concernant les mutualisations s'est bien réunie et qu'elle s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services, et qu'elle se réunira à nouveau en 2016, mais sur la base d'un nouveau cadre conventionnel que nous avons déjà approuvé.

Enfin, le chapitre 3 concerne les astreintes mises en place au Conservatoire de Nantes après le dossier passé au comité technique qui a donné son avis. Donc, on vous donne la mise en œuvre, les modalités de mise en œuvre de ces astreintes qui concernent les quatre membres de l'équipe de direction. Vous avez tout le détail des modalités.

Dans la partie 4 de cette délibération, là aussi c'est une régularisation, cela concerne une nouvelle convention de mise à disposition des conservateurs d'État auprès de la Ville de Nantes à la Direction des bibliothèques.

Ensuite, nous avons la convention de participation au risque de prévoyance qui a été présentée à la commission des affaires générales, où l'on vous rappelle qu'il y a 19 partenaires qui ont travaillé pour trouver un accord avec le courtier qui nous proposait une forte augmentation des cotisations, liée à l'augmentation de la sinistralité du contrat. Suite à ce contrat, avec les 19 partenaires dont vous avez la liste dans la délibération, on est arrivés à la proposition suivante qui est sous forme de tableau dans la délibération. Sur ce contrat, il y a une autre modification qui est l'évolution de la rente viagère en rente temporaire, qui s'arrête à l'âge légal de départ à la retraite.

Vous avez ensuite un paragraphe concernant Géonantes et concernant le renouvellement de la convention de Géonantes qui concerne cette fois-ci 23 communes au lieu des 21 ou 22 initiales. Voilà, Madame le Maire.

V – 110

Mme LE MAIRE – Merci. Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Mon intervention portera sur le point 5 puisque l'on est déjà intervenus en Conseil communautaire sur ce sujet, pour rappeler que lors du Conseil municipal du 5 décembre 2012, notre groupe s'était abstenu. Donc, le point 5 c'est concernant la convention de participation au risque de prévoyance et des évolutions applicables par avenant pour les tarifs appliqués aux salariés de nos collectivités.

Lors de ce Conseil municipal du 5 décembre 2012, notre groupe s'était abstenu à propos de la désignation du prestataire pour la prévoyance, COLLECTeam, filiale d'assurance du grand groupe capitaliste Verspieren. Si nous nous félicitons alors qu'un nombre plus important d'agents ait accès à une prévoyance, nous alertons à l'époque en revanche sur le niveau de cotisation de départ, certes attractif, mais non garanti au-delà des trois ans. Ce sont les termes que l'on avait employés.

La délibération soumise à notre approbation (ou tout au moins au travers de cette délibération) propose une augmentation effectivement de 0,1 point de taux de cotisation de l'ensemble des formules proposées, ainsi que la limitation dans le temps de la rente due au conjoint survivant.

En cette conséquence, les agents sont pénalisés à double titre, d'abord par une augmentation allant de 4,7 à 7,4 selon les formules, et ensuite par une perte de revenus pour le conjoint survivant au-delà d'une certaine date.

À ce stade, permettez-moi de rappeler ce qu'était la déclaration du groupe des élus communistes et républicains au Conseil municipal du 5 octobre 2012 (je cite) : « Il s'avère que pour Brest Métropole Océane, COLLECTeam, ayant présenté un bilan négatif la première année, a souhaité augmenter la part de gestion des dossiers qui étaient alors de 7 à 10 %, amputant de fait la prestation de remboursement de 3 %. » C'était donc prévisible.

De notre point de vue, l'augmentation développée par COLLECTeam peine à trouver une justification, en premier lieu parce que l'équilibre budgétaire devait être atteint au-delà de 65 % des adhérents de notre collectivité. Or, ce chiffre est largement dépassé puisque 85 % de notre collectivité est adhérente dès 2014. En second lieu, le vieillissement des effectifs est peu impactant quand on sait que l'âge moyen des agents permanents de Nantes Métropole est passé de 44,3 en 2012 à 44,9 en 2014, que le taux des plus de 60 ans est quant à lui passé de 3,3 % des effectifs en 2013 à 3,4 % en 2014.

En tout état de cause, COLLECTeam connaissait bien la pyramide des âges avant la signature du contrat il y a trois ans. Un bilan d'ailleurs 2014 du prestataire a été demandé à la commission technique puisque toutes ces études ont été faites sur le bilan 2013 et il serait utile à notre analyse. Dans ce contexte de baisse cumulée du pouvoir d'achat des fonctionnaires, nous partageons l'idée que la Ville de Nantes doit participer au maximum à la protection sociale de ses agents et nous pouvons faire mieux, que ce soit dans le domaine de la prévoyance ou dans les tickets restaurant.

Nous devons travailler à l'avenir à mieux associer les agents via leurs représentants dans la phase d'élaboration des politiques touchant à leurs conditions de vie. Nous devons aussi prolonger la réflexion sur une meilleure insertion, mais aussi structuration et pondération des critères de responsabilité sociétale de ces entreprises qui soumissionnent. Un accès à l'égalité des salariés et syndicats aux informations et ressources est un enjeu pour ce contrôle engageant le RSE. Cette méthode permettra le développement et leur expertise et renforcera une véritable démocratie des choix de nos collectivités, utile pour l'avenir de tous. Je vous remercie de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Pardon, Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Pardon, juste une seconde. Nous nous abstenons sur cette délibération, en particulier liée à ce point 5 et aux résultats de la négociation.

V – 111

Mme LE MAIRE – Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Plan de mobilité interne des agents de la Ville de Nantes – Convention avec la SEMITAN – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Cette délibération vous propose d'approuver la convention avec Nantes Métropole comme autorité organisatrice des transports urbains, et la Ville de Nantes en tant qu'employeur, relative au plan de mobilité des agents, convention qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et qui nous permettra de bénéficier de la réduction de 5 % sur le coût de l'abonnement du Libertan formule illimitée plein tarif, et voilà.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Catherine Touchefeu pour la délibération 38.

Mme TOUCHEFEU, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Tarifification solidaire des transports – Convention de gestion et modalités d'organisation avec la SEMITAN – Approbation

Mme TOUCHEFEU, Conseillère municipale – Merci. La délibération proposée s'inscrit dans le cadre de la décision de Nantes Métropole d'une nouvelle tarification solidaire avec un objectif qui est une plus grande adaptation aux situations vécues, une plus grande justice sociale. La décision prise par Nantes Métropole a été de se baser, je vous le rappelle, sur les ressources effectives du ménage et non plus sur le statut des individus.

Pour mettre en œuvre cette politique, il était nécessaire d'impliquer très fortement les communes pour que l'on soit vraiment sur la proximité des démarches à mettre en œuvre. C'est pourquoi des conditions partenariales sont proposées aux 24 communes de l'agglomération et la délibération vous propose de valider la convention entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS, et la SEMITAN. C'est une convention qui détaille les mécanismes et les rôles de chacun dans la mise en œuvre de cette profonde mutation. Une estimation, puisque la question avait été posée, des estimations conduisent à penser qu'environ 49 000 personnes seraient concernées sur la Métropole pour devenir bénéficiaires de ces dispositifs, dont à peu près deux tiers de Nantais.

Mme LE MAIRE – Merci. Nathalie Blin.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, l'enjeu des transports prend tout son sens avec cette délibération des tarifs solidaires des transports. Permettre les déplacements dans notre ville, c'est permettre son attractivité, son développement. De leur efficacité dépend l'utilisation. Pour cela, un réseau de transports en commun doit être complémentaire des usages maillés sur l'ensemble d'un territoire à fréquence élevée et accessible à chacun.

De ce point de vue, parce que nous sommes directement concernés, les 43 millions d'euros d'investissement programmés par Nantes Métropole concernant l'acquisition de véhicules électriques rechargeables de 24 mètres, d'une capacité de 150 passagers pour remplacer les actuels busways et le renouvellement des bus arrivant en fin de vie confirment la volonté des

V – 112

élus de gauche de notre territoire d'améliorer sans cesse la qualité des transports collectifs, améliorant ainsi la vie quotidienne des habitants.

D'une même part, cela contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la préservation de la planète.

Répondre aux défis des déplacements passe également par l'accessibilité financière pour le plus grand nombre, notamment dans une période particulièrement difficile pour nos concitoyens. C'est pourquoi notre groupe a soutenu avec détermination la refonte du dispositif et la mise en œuvre d'une tarification solidaire. Cette mesure mérite d'autant plus notre attention qu'elle donne accès à un public plus large avec les jeunes et enfants de foyers précaires, les travailleurs à petits salaires. Au total ce sont environ 49 000 ayants droit nantais à qui nous ouvrons désormais ce dispositif. C'était une promesse de campagne, elle est tenue.

Cependant, il conviendra d'être vigilants avec le nouveau mode de calcul basé sur les ressources du ménage qui prend par ailleurs en compte les aides au logement. Cela peut entraîner des effets de seuil et provoquer des difficultés, à l'exemple des retraités pour lesquels la situation est désormais réglée par l'extension d'un an renouvelable.

Un suivi et une évaluation régulière permettront des corrections en cas de besoin. Nous nous félicitons de cette délibération qui contribue à amplifier notre politique de lutte contre les inégalités. Merci de votre attention.

Mme LE MAIRE – Merci. Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Madame le Maire, comme il a été rappelé, cette nouvelle tarification sociale nous a été présentée en début d'année devant les élus métropolitains. Le but de cette nouvelle grille était entre autres de toucher un large public qui n'avait pas accès à la tarification sociale, en particulier des enfants, des étudiants ou des personnes sans statut particulier, comme vous le rappelez dans la délibération. Pour cette raison, nous soutenons ce dispositif.

Cependant, il se trouve que dans le sillage de cette nouvelle tarification, la TAN a décidé de supprimer les carnets de tarif réduit disponibles dans les distributeurs. C'est marqué, j'ai appelé la TAN, ils l'ont confirmé. Désormais, au sein d'une famille, chaque membre et enfant de la famille concernée devra avoir sa propre carte. Cette mesure va terriblement compliquer la vie des familles qui ne pourront plus acheter leur titre de transport au cas par cas, mais seront contraintes d'entrer de force dans un système d'abonnement. Cette mesure va également priver du tarif réduit toutes les personnes extérieures à la Métropole qui habitent la Loire-Atlantique, la Vendée, qui viennent occasionnellement et ne feront donc pas la démarche.

Quand on y réfléchit, cette mesure exclut de fait toutes les personnes qui ont dû s'éloigner de Nantes, mais veulent ou doivent y venir ponctuellement pour des achats ou des démarches. Nous regrettons vivement cette nouvelle modalité tarifaire car il est tout à fait contraire à l'esprit du service public de bloquer l'accès aux tarifs réduits par des contraintes administratives.

Nous nous demandons s'il ne s'agit pas là encore une fois d'une hausse déguisée des tarifs accompagnée d'une atteinte aux libertés, puisque le système de la carte imposée en l'occurrence, enregistre tous les trajets des voyageurs. Nous vous demandons donc de revenir sur cette décision et de laisser l'accès depuis l'ensemble des distributeurs aux billets à tarif réduit pour, comme le disait Monsieur Affilé dans son intervention en février, simplifier la vie de nos habitants, simplifier la ville également, et simplifier le travail de nos services. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE – Merci. Un élément d'information et puis un élément de méthode. Effectivement, je rappelle que le tarif réduit en tant que tel a bien été maintenu. En revanche, vous avez raison : il y a cette question autour du carnet de 10 puisque la possibilité est maintenue, mais via la carte Libertan.

V – 113

D'une manière plus globale, j'ai souhaité suite à la mise en œuvre de cette réforme... Et je vous remercie d'en avoir souligné l'efficacité et notamment la grande avancée en ce qui concerne les enfants. Je rappelle que dans le système précédent, les enfants des ménages concernés étaient exclus de cette tarification sociale. Il n'en demeure pas moins qu'assez logiquement, dans la mise en place d'une réforme de cette envergure, un certain nombre de questions sont apparues. J'ai donc demandé une évaluation globale, précise, chiffrée, pour en tirer les enseignements nécessaires et les ajustements si cela s'avère utile.

Je mets donc aux voix cette délibération. Madame Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Excusez-moi. Votre réponse est qu'aujourd'hui il va bien y avoir suppression des carnets de tickets au 1^{er} janvier, disponibles dans les distributeurs de la TAN ?

Mme LE MAIRE – Ma réponse, je vous la redonne, c'est qu'avant de faire des modifications on demande une évaluation. Vous évoquez une des questions qui se posent, on peut en évoquer un certain nombre. Il y a eu quelques questions sur les retraités, il y en a eu quelques autres. Je veux prendre le temps de l'analyse, je veux le faire avec notamment les organisations syndicales qui nous ont interpellés pour certaines sur le sujet. Je veux le faire avec l'ORPAN qui est aussi un de nos acteurs en lien avec les personnes âgées. Nous allons prendre le temps de l'évaluation, et à l'issue de cette évaluation, regarder la manière dont les choses peuvent évoluer. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci Madame le Maire. Écoutez, sur les distributeurs actuellement, quand on veut acheter des tickets tarif réduit, il y a marqué qu'à partir du 1^{er} janvier ce ne sera plus disponible. C'est dans 10 jours.

Moi, j'ai été interpellée par le cordonnier qui n'est pas très loin de chez moi. Il a 10 enfants. Il est cordonnier, il a 10 enfants. Vous voyez que c'est plutôt une famille où l'on utilise le vélo et la marche à pied. Occasionnellement, on peut utiliser des tickets. Il m'a demandé à partir du 1^{er} janvier ce qu'il doit faire. Quand vous dites que l'on doit évaluer, vous évaluez à quel terme, dans les 10 jours de Noël ? Comment est-ce que l'on fait pour la rentrée à partir du 1^{er} janvier pour les familles qui y ont droit ? Entre autres, les familles nombreuses, est-ce qu'elles doivent faire des stocks de tickets pour pouvoir les utiliser ?

Concrètement, je veux bien que l'on évalue, mais effectivement, si vous n'avez plus la possibilité de donner... cela fonctionne comme cela dans une famille. Tout d'un coup vous avez un trajet, vous dites : « Tiens, je te donne un ticket. », si jamais c'est de l'occasionnel. Comment est-ce que l'on va faire, là ? Est-ce qu'il faut qu'ils abonnent tous leurs enfants ?

Mme LE MAIRE – Je vous propose que l'on ne rentre pas dans l'ensemble des cas individuels que chacun a pu rencontrer, d'autant qu'il y a une chose que je ne comprends pas dans votre exemple, c'est que ce monsieur qui, si j'ai bien suivi, a donc une famille avec 10 enfants, se retrouve typiquement peut-être dans la catégorie des gens qui jusqu'à présent ne bénéficiaient pas pour leurs enfants d'une tarification adaptée et qui aujourd'hui en bénéficient.

Donc je redis ce que j'ai évoqué : j'ai demandé une évaluation. Quand on met en place une démarche sur 24 communes, je le rappelle, sur 24 communes, c'est cela la démarche qui a été engagée, c'est du travail pas simplement dans le lien entre...

Excusez-moi, mais si vous posez une question et que vous n'attendez pas la réponse, je vous propose d'éviter de poser une question, sinon cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Je reprends.

Quand la Métropole engage une réforme de cette envergure, elle travaille avec les 24 communes. Cela veut dire qu'il y a aujourd'hui un dialogue avec les services de la SEMITAN, les services de la Métropole, mais aussi les services des 24 communes, notamment sur la question de l'information, puisque l'on voit bien (et y compris l'exemple que vous donnez le montre) qu'il y a deux sujets : le fond de la réforme et les modalités de communication. Qu'est-ce qui est donné comme informations au bureau de la SEMITAN ? Qu'est-ce qui est

V – 114

donné comme informations dans les mairies annexes à Nantes ? Dans les mairies des 23 autres communes ?

Je suis sûre que vous comprendrez que pour faire les choses sérieusement, nous avons besoin de regarder les choses avec les 24 communes pour pouvoir regarder les modifications nécessaires.

Je vous propose de clore momentanément cette discussion et je mets aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Je donne la parole à Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Convention – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, j'espère que vous ne m'en voudrez pas si j'essaie de résumer un peu cette délibération qui comporte 16 pages. On va essayer de faire plus vite.

Le premier point concerne l'autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures de bureau pour le groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS de Nantes, ESBANM et Nantes Métropole, pour un montant qui, pour l'année 2014, s'élevait à 531 859,99 euros. Je vous précise que le marché est d'une durée d'un an et renouvelable trois fois.

Le deuxième point concerne l'autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert pour le gardiennage et la surveillance d'immeubles et de sites pour le groupement de commandes Ville de Nantes, Nantes Métropole. Vous avez les détails qui vous sont précisés. Pour information, les dépenses estimées pour l'année 2016 s'élèvent à 1 482 000 euros.

Le point suivant concerne la rénovation des câblages et des locaux informatiques sur trois sites de la ville : l'hôtel de ville, la Manufacture et le CCAS, pour la réfection d'architectures réseau, de locaux techniques, de câblages. Il s'agit de mise aux normes et de réorganisation des services, de sécurisation de ces dispositifs. Le coût global de l'opération est évalué à 3 560 000 euros dont 300 000 euros pour la prestation de maîtrise d'œuvre. Les travaux commenceront au printemps 2016.

Le point suivant concerne les actions d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux avec notamment la rénovation des serres de l'orangerie du Grand-Blottereau sur les années 2016 et 2017, des travaux qui se dérouleront de septembre 2016 à avril 2017. L'opération est évaluée à 700 000 euros TTC avec une enveloppe travaux de 620 000 euros.

Point suivant, cela concerne des travaux d'accessibilité PMR et de mise aux normes handisport, sur deux gymnases, le gymnase du Bout-des-Landes et le gymnase de la Ripossière. C'est toujours dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé transmis par la Ville à la Préfecture, avec un engagement sur neuf ans sur les mises en accessibilité. Là, on est sur deux équipements. Ces travaux se dérouleront pour le Bout-des-Landes (ils figurent au budget 2016), le coût de l'opération pour le gymnase Bout-des-Landes : 273 654 euros, et pour le gymnase Ripossière : 213 576 euros.

Le point suivant concerne à nouveau des câblages informatiques et là, c'est sur 16 écoles. Il s'agit donc d'améliorer les capacités de nos écoles notamment en offrant un meilleur support aux activités pédagogiques et périscolaires en consolidant le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les établissements et en mettant à niveau un certain nombre d'installations informatiques. Les travaux interviendront aux vacances du printemps 2016 et pendant les vacances de la Toussaint 2016 pour éviter de déranger l'activité scolaire.

V – 115

Le point suivant concerne les équipements sportifs et le programme annuel de prévention de la légionelle. Il s'agit de travaux dans les vestiaires de la plaine de jeux Durantière, des travaux qui intègrent également une accessibilité des locaux. On profite de ces travaux pour également permettre et améliorer l'accessibilité. Les travaux commenceront en mai 2016 pour une durée de huit mois, pour un montant évalué à 1 250 000 euros.

Le point suivant concerne la réfection des étanchéités et des revêtements à la piscine des Dervallières pour un montant de 800 000 euros, des travaux qui auront lieu pendant la période de fermeture au public, de septembre prochain, septembre 2016, au mois de mai suivant, 2017.

Le point d'après concerne également une piscine, pour des travaux d'éclairage et de plomberie, avec le remplacement de projecteurs pour notamment passer sur des projecteurs à plus faible consommation avec une durée de vie plus longue. Vous avez des travaux dont le coût est estimé à 330 000 euros, des travaux qui s'étaleront sur une durée de quatre mois à l'été 2016.

Le point suivant concerne le raccordement au chauffage urbain avec les serres au Grand-Blottereau, le gymnase Raphaël-Lebel et la plaine de jeux Noé-Lambert. Le coût de l'opération est évalué à 636 000 euros TTC.

Le point suivant concerne la restructuration partielle de la cuisine centrale. En effet, pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires qui augmentent de 2 % chaque année. Mais la consommation des repas progresse davantage encore : sur la période, les repas sont passés d'un peu plus de 11 000 à 13 600 repas, soit une augmentation soutenue de plus de 3,5 % par an. Il nous faut donc faire face à des besoins d'extension et de restructuration du site du Perray : augmentation des surfaces, amélioration des conditions de travail, des capacités de stockage, et des mises aux normes des équipements frigorifiques. Les travaux démarreront au printemps 2016 pour s'achever à l'été 2016 et tout devra être prêt pour la rentrée prochaine. Le coût de l'opération est évalué à 423 000 euros.

Le point suivant concerne le patrimoine scolaire, petite enfance, dans le premier degré : petite enfance, la jeunesse, la santé et les locaux associatifs. Vous avez le détail de tout un tas d'améliorations de notre patrimoine avec des réfections de cours, la réhabilitation des sanitaires, la mise en sécurité électrique, la pose de plafonds suspendus, la réfection de peintures intérieures, les réfections des étanchéités, le traitement des façades.

Vous avez des travaux de chaufferie, de ventilation, de remplacement de menuiseries extérieures, de couverture et de gros œuvre qui vous sont détaillés école par école, et je vais vous retrouver le montant global. Sur ce programme d'entretien durable, les crédits sont d'un montant de 4 422 000 euros HT qui vous sont précisés dans la délibération.

Point suivant, il concerne les prestations de surveillance et de gardiennage des immeubles de l'hôtel de ville. Le dossier est passé en commission d'appel d'offres le 9 décembre dernier. Les offres ont été examinées et c'est l'entreprise Seris Security qui a été retenue pour une prestation pour un montant évalué à 415 007,64 euros.

On poursuit avec les groupements de commandes. Le premier concerne l'acquisition de véhicules et de carburant. Vous avez le détail de ce groupement de commandes qui concerne la Ville de Nantes, le CCAS, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le Département de la Loire-Atlantique, la Ville d'Orvault et Nantes Métropole. Je vous laisse prendre connaissance de l'ensemble de ces détails. Ce groupement de commandes est constitué pour une durée de six ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Le point suivant concerne le groupement de commandes Nantes Métropole, Ville de Nantes, CCAS, l'ESBANM, c'est un avenant pour une nouvelle famille d'achat, cela concerne la fourniture de tickets d'alimentation pour notamment les stagiaires, ceux qui ne bénéficient pas des tickets restaurant, mais qui bénéficient quand même d'une formule proposée par la Ville : la fourniture et la gestion des tickets d'alimentation. Voilà sur l'ensemble de ces délibérations.

V – 116

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Pascal Bolo pour la délibération 40.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

SPL Nantes Métropole Aménagement – Financement du portage immobilier des murs commerciaux de la concession d'aménagement Boucherie – Emprunt de 7 000 000 euros auprès de la Caisse d'épargne – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 80 % – Convention – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Il s'agit juste d'une garantie d'emprunt à la SPL Nantes Métropole Aménagement pour financer le portage des murs commerciaux de la concession d'aménagement de l'îlot Boucherie.

Mme LE MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 41.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Nous avons là nos traditionnelles dispositions diverses à caractère budgétaire et financier. Vous allez me dire : où est la décision modificative ? Eh bien, il n'y a pas de décision modificative, preuve que notre prévision budgétaire pour l'année 2015 était particulièrement exacte, nous n'avons pas besoin de passer de DM au mois de décembre.

Pour le reste vous aurez des subventions et des prix avec des jurys CLAP, les legs Marchand, Deville, des subventions diverses aux associations et dans le cadre de conventions et contrats que vous avez lus dans la délibération, je n'insiste pas sur le détail. Des dispositions tarifaires avec les nouveaux tarifs des accueils périscolaires pour 2016 notamment. Diverses dispositions financières liées au FEDER, à la chasse au sanglier, au contrat de prolongation d'occupation de divers locaux. La concession d'aménagement Désiré-Colombe, celle des Dervallières. Un dispositif important téléphone grave danger dans le cadre de notre politique d'égalité hommes-femmes. Le Musée des beaux-arts, une convention, ainsi que le Muséum d'histoire naturelle. Des demandes de subventions qu'il faut autoriser. Des conventions de fonctionnement avec le multiaccueil associatif, le 102 Gambetta. J'en passe et des meilleures. Le contrat d'aide financière avec la Caisse d'Allocations Familiales. Et nous aurons le loisir (après avoir noté qu'il n'y aura plus de dispositif d'indemnités de conseil du comptable public, c'est quelque chose qui vous faisait grogner de manière régulière), de terminer avec des dispositions relatives aux régies et des remises gracieuses, annulations de titres, admissions en non-valeur, créances irrécouvrables et constatations de créances éteintes.

Mme LE MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de question, je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est donc adoptée.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge – le café des enfants.

Non participation au vote de MM. Rebouh, Huard, Mmes Bassal, Hakem, Naël, MM. Martin, Moreau et Salecroix pour l'Accoord.

V – 117

Juste quelques minutes pour dire deux mots en conclusion de ce Conseil. D'abord, je tiens particulièrement à remercier l'Adjoint aux finances, l'ensemble des élus qui ont contribué, l'ensemble de l'équipe de Direction générale et à travers eux l'ensemble des services, pour l'intense travail de préparation, de mobilisation qui nous a permis d'être en situation de voter le budget ici à la Ville aujourd'hui, mardi au Conseil métropolitain. C'était notre choix, c'était mon choix que de voter ce budget dès le mois de décembre. Je sais ce que cela a nécessité de travail, de préparation, d'heures d'engagement et de professionnalisme. Je tiens sincèrement à vous en remercier, à les en remercier.

Notre objectif était clair : c'était de pouvoir démarrer l'année 2016 en étant au clair sur tous nos grands arbitrages, en ayant pris toutes les grandes décisions, en ayant fixé les équilibres, la traduction du cap. Après la période de vacances, cela nous permettra de réaborder, de démarrer l'année 2016 en étant pleinement et totalement concentrés sur l'action.

Merci à chacune et à chacun. À ceux que je ne recroiserai pas d'ici là, de très bonnes fêtes de fin d'année. Bonne soirée !

La séance est levée à 17 H 50.